

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 2 mai 2023

18^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2023, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Karine Beausire Ballif ; Mme Derya Celik ; Mme Anna Crole Rees ; Mme Özlem Dursun ; M. Oleg Gafner ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Henri Klunge ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Gaele Mieli ; Mme Prisca Morand ; Mme Ariane Morin ; M. Fabrice Moscheni ; M. Andrea Münger ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Maurane Vouga

Membres absents non excusés : M. Nicola Di Giulio ; Mme Alexandra Gerber ; Mme Gaëlle Kovaliv ; M. Olivier Thorens ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Manon Zecca

Membres présents	79
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Absence de Mme Germond, municipale, Finances et mobilité

La présidente informe l'assemblée de l'absence de Mme Florence Germond, municipale en charge de Finances et mobilité, pendant toute la séance.

Communication

Décès de M. Olivier Rémy, ancien chef du Service des assurances sociales

La présidente : – Nous avons appris le décès de M. Olivier Rémy, ancien chef de service des assurances sociales de 2010 à 2022. Nos pensées vont à sa famille et je vous invite à vous lever pour un instant de silence.

L'assemblée et le public observe une minute de silence.

Communication

Ordre du jour

La présidente : – Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Nous allons commencer avec les opérations préliminaires et les objets adoptés à l'unanimité en commission, selon l'article 79, puis avec les quatre traitements prioritaires de la Municipalité. Nous continuerons ensuite avec les questions orales. Normalement, en deuxième partie de séance, nous prendrons en considération de deux initiatives et les nombreuses interpellations urgentes qui ont été déposées ce soir. S'il reste par hasard du temps, nous prendrons quelques rapports ordinaires ou des interpellations ordinaires. Y a-t-il une modification de cette heure du jour ? Ça semble convenir à tout le monde, donc nous allons procéder.

Communication

Démission de Mme Gaëlle Lapique, conseillère communale, avec effet au 2 mai 2023

La présidente : – Nous avons reçu une lettre de démission du Conseil et je vais vous la lire.

Madame la Présidente,

Je vous annonce par la présente lettre ma démission du Conseil communal.

Je reste profondément convaincue de l'importance de s'engager au niveau local, pour sa commune, pour ses valeurs. De se retrouver chaque mardi pour débattre, puis trancher – en toute connaissance de cause, ou presque.

De décider, ensemble, de quelle ville nous voulons, de quoi nous voulons être fiers dans dix, vingt ans.

Se projeter dans le futur, voilà ce qui nous est demandé, à nous conseillers et conseillères communales.

Mais se projeter dans le futur est parfois, ce qui est mon cas, rendu difficile de par les contingences et la logistique du quotidien. Pouvoir concilier vies familiale, associative, professionnelle avec un engagement politique relève de l'équilibrisme, voire du sacerdoce. Et je n'ai jamais été ni une grande sportive ni une fervente dévote.

Chères conseillères communales, chers conseillers communaux, je vous souhaite des débats sains, informés, à l'écoute de celles et ceux qui ne sont pas (suffisamment) représentés dans notre digne hémicycle – pour continuer à développer ce qui nous rend si fiers d'être Lausannoise et Lausannois : une ville qui prend soin de sa population, investit pour les générations futures et dans les services publics, prend ses responsabilités face à l'enjeu du siècle, la crise climatique et environnementale.

Merci à l'équipe du Secrétariat général du Conseil communal qui offre un soutien inestimable. Merci à mon groupe, Vertes & Jeunes vertes, qui sait allier à merveille humour et compétences.

Bonne suite à vous tous et toutes.

Gaëlle Lapique

La présidente : – Mme Lapique a été membre du Conseil communal du 1^{er} juillet 2011 au 13 décembre 2018, puis du 11 janvier 2022 à ce jour. Nous remercions Mme Lapique pour son engagement et lui souhaitons une bonne continuation dans ses activités politiques, privées et associatives.

Applaudissements.

Communication

(insérer communications et dépôts)

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Marlène Bérard (PLR) et consorts « Campement des gens du voyage : qui s'acquitte du montant des frais de ramassage des déchets et de nettoyage de la voirie ? »

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'avoue ne pas saisir quelles sont les raisons qui poussent le bureau à refuser l'urgence sur l'interpellation PLR qui était déposée par rapport au campement des gens du voyage. Si urgence il y a, celle-ci devrait bien être acceptée. Alors je peux comprendre quand des motifs de refus de l'urgence soient que le sujet dérange ce conseil et dérange finalement qu'un débat puisse avoir lieu sur ce qui se passe auprès de Vidy. Toujours est-il que la convention

qui a été passée avec la Ville est renouvelable de quinze jours en quinze jours. Donc si urgence il y a, sachant que le renouvellement doit être rediscuté à cette échéance-là, eh bien elle est bien réelle et donc je vous invite et je vous remercie par avance de bien vouloir soutenir cette urgence pour que l'on puisse avoir ce débat ce soir.

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Discussion sur procédure octroi urgence – art.68 RCCL

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'avoue ne pas saisir quelles sont les raisons qui poussent le bureau à refuser l'urgence sur l'interpellation PLR qui était déposée par rapport au campement des gens du voyage. Si urgence il y a, celle-ci devrait bien être acceptée. Alors je peux comprendre quand des motifs de refus de l'urgence sont que le sujet dérange ce Conseil et dérange finalement qu'un débat puisse avoir lieu sur ce qui se passe auprès de Vidy. Toujours est-il que la convention qui a été passée avec la Ville est renouvelable de quinze jours en quinze jours. Donc si urgence il y a, sachant que le renouvellement doit être rediscuté à cette échéance-là, eh bien elle est bien réelle et donc je vous invite et je vous remercie par avance de bien vouloir soutenir cette urgence pour que l'on puisse avoir ce débat ce soir.

Le Conseil, par 35 oui, 23 non et 10 abstentions accepte l'urgence à l'interpellation de Mme Bérard.

Communication –Dépôt

Interpellation de Mme Séverine Graff (soc.) et consorts « Agir contre l'augmentation du prix des transports publics »

Lausanne, le 2 mai 2023

(Signé) *Séverine Graff* et 4 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Discussion sur procédure octroi urgence – art.68 RCCL

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Mon interpellation urgente a été refusée. Je pense qu'au vu de l'augmentation massive des coûts des transports publics, il est vraiment urgent de discuter de la situation actuelle maintenant pour proposer des solutions et inviter la Municipalité à trouver des solutions.

Le Conseil, par 25 oui, 36 non et 2 abstentions refuse l'urgence à l'interpellation de Mme Graff.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts « Fermeture d'hébergements d'urgence à l'état de saturation : bis repetita ad eternam ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Discussion sur procédure octroi urgence – art.68 RCCL

M. Johann Dupuis (EàG) : – Quant à moi, le refus de cette urgence par le Bureau suscite un peu un mélange de déception et de surprise de mon côté. Peut-être qu'on peut expliquer ce refus par le fait que le sort des personnes les plus démunies dans cette ville, celles qui sont obligées de passer la nuit dehors faute de logement, ne suscite pas les passions de ce Conseil. J'en suis désolé parce qu'une des définitions de l'urgence, c'est l'actualité, ça a été dit, mais c'est aussi le moment où des personnes, ou des Lausannoises et de Lausannois sont en situation de danger. C'est le cas ici lorsque vous êtes obligé de passer la nuit dehors sans aucune protection, sans des murs pour vous protéger. Ici on parle spécifiquement de la fin annuelle du dispositif d'hébergement urgence hivernale qui va mettre entre maintenant et le 1^{er} juillet 165 personnes à la rue et des résolutions de ce Conseil communal pourraient influencer immédiatement le sort de ces personnes tout comme la planification à plus long terme de ce dispositif pour l'année prochaine. Je vous rappelle que l'hiver vient de se terminer, mais il est à nouveau bientôt là et sans urgence nous ne pourrions pas discuter de cette question avant le début de la réouverture du dispositif. Donc je vous demande s'il vous plaît d'accepter cette urgence.

Le Conseil, par 16 oui, 42 non et 12 abstentions refuse l'urgence à l'interpellation de M. Dupuis.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts « Qu'advient-il de la Rasude ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

Discussion sur procédure octroi urgence – art.68 RCCL

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'aimerais défendre l'urgence pour cette interpellation que j'ai déposée. Cette urgence est motivée par l'actualité du projet déjà, et j'aimerais juste rappeler à vous, chers collègues, que selon le règlement de notre Conseil, c'est bien l'actualité d'un sujet qui motive l'urgence, et donc je vous invite, et je regrette de ce point de vue le vote qui vient d'avoir lieu, à vous prononcer aussi en ce sens et pas selon ce qui vous semble ou pas prioritaire. On a à respecter cette règle. L'urgence est d'autant plus motivée pour l'interpellation que j'ai déposée au sujet du projet de réaménagement du quartier de la Rasude, d'une part parce qu'il génère un vif débat au sein de la population lausannoise, en particulier parmi les habitants du quartier et des alentours, qui du reste se sont récemment organisés en association, mais aussi parce qu'il me semble qu'il est nécessaire et utile pour ce Conseil de pouvoir débattre de ce projet et formuler d'éventuels avis, des recommandations à l'égard de la Municipalité et devant la population qui peut suivre nos débats, avant sa mise à l'enquête pour la fin de l'année 2023. Alors, si nous n'accordons pas l'urgence ce soir pour cette discussion, nous n'aurons pas l'occasion d'en discuter en débat en plénum avant cette mise à l'enquête. Il me paraît, vu l'ampleur de ce projet et les discussions qu'il suscite, que ce serait salutaire pour nous toutes et tous et pour la population lausannoise.

Le Conseil, par 29 oui, 34 non et 6 abstentions refuse l'urgence à l'interpellation de M. Conscience.

Postulat de Mme Onaï Reymond : « Chasseurs d'appartements, stop aux abus ! »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

La présidente : – Nous pouvons traiter cet objet selon la modalité prévue par l'article 79 du règlement du Conseil, c'est-à-dire de voter sur cet objet sans ouvrir la discussion. Si la discussion est demandée, elle n'est pas ouverte, le point est renvoyé à l'ordre du jour.

M. Valentin Christe (UDC) : – Nous souhaitons en effet que la discussion soit ouverte, étant précisé que le commissaire UDC, pour des raisons indépendantes de sa volonté, avait dû s'absenter en commission à la dernière minute et donc n'avait pas pu voter de manière défavorable, ce qui laisse penser que cet objet est passé de manière unanime en commission.

La parole étant demandée, l'objet est renvoyé à l'ordre du jour.

Développement du réseau de chauffage à distance à l'ouest et au sud

Préavis N° 2023/06 du 26 janvier 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Eliane Aubert (PLR) : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport

La discussion est ouverte.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Tout d'abord, le groupe Vert'ibéral félicite la Municipalité pour ce préavis et la documentation particulièrement bien rédigé et détaillé qui l'accompagne. Au vu des documents plutôt énigmatiques proposés lors des débats sur le Plan climat, nous relevons de considérables progrès, tant dans l'analyse des besoins que la définition d'une stratégie ou la planification du développement du chauffage à distance, le CAD.

Plus particulièrement, les Vert'ibéraux se réjouissent que les Services industriels lausannois mettent en œuvre des dispositifs que nous attendions de longue date. Je citerai notamment le recours au potentiel du Léman via une pompe à chaleur, la PAC-LAC, l'installation d'échangeurs redondants entre les réseaux nord et sud de la Ville, l'abaissement de la température du réseau qui passe de 130°C à 85°C, le développement d'un réseau de refroidissement renouvelable dont les besoins ne feront que croître avec le réchauffement climatique, l'extension du réseau de distribution, enfin planifiée avec une vision à moyen et à long terme, et le raccordement prometteur à d'autres sources renouvelables telles que la géothermie attendue à l'Ouest et les centrales à bois du côté d'Epalinges et d'Ecublens.

Les Vert'libéraux apprécient également les objectifs de sobriété énergétique grâce à l'assainissement énergétique des bâtiments, qui ne fera que des gagnants : les locataires dont le confort augmentera tout autant que leurs charges baisseront, les propriétaires dont les biens conserveront leur valeur tout en gagnant en durabilité et l'environnement dont les ressources seront moins sollicitées avec moins d'impact.

La diminution des besoins énergétiques projetés par la Municipalité dans sa planification nous apparaît conservatrice. Avec le souffle d'optimisme qui nous caractérise, nous allons projeter des économies d'énergie plus ambitieuses. Mais c'est un autre débat. Dans l'immédiat, nous estimons raisonnable que les SIL misent sur des objectifs modestes pour disposer d'une certaine marge de manœuvre.

Néanmoins, un aspect du préavis reste inacceptable en 2023. Je veux parler de la centrale à gaz fossile projetée sur le site de Malley. C'est la première conclusion des onze conclusions du préavis. Les Vert'ibéraux considèrent que cet ouvrage, reliquat de l'ancienne législature, devrait être retiré du préavis. En effet, dans le texte du préavis qui nous est soumis, le mot « gaz » est systématiquement suivi de l'adjectif « renouvelable ». L'ambition de disposer, peut-être, d'un approvisionnement 100% renouvelable en 2035 est à relever. Mais ce n'est en aucun cas la réalité des faits, ni aujourd'hui ni à moyen terme. Voulons-nous construire aujourd'hui une nouvelle installation qui brûlera d'énormes

quantités d'énergie fossile pendant au moins une douzaine d'années et certainement bien plus longtemps ? Clairement non. Les SIL versent-ils dans l'écoblanchiment ou le greenwashing, à l'image des compagnies aériennes, qui promettent la neutralité carbone de leur vol en s'achetant des indulgences ? Et avec quelle baguette magique de tels volumes de gaz deviendraient renouvelables ? Tous les gaziers de Suisse convoitent les mêmes maigres ressources de biogaz, que ce que ce soit la mobilité, qui se vante de rouler au biogaz, l'industrie, qui est gourmande de biogaz, le chauffage. Tous se prévalent d'un futur plus ou moins renouvelable à terme. Or, les statistiques de l'Association suisse de l'industrie gazière indiquent qu'en 2022, la part de biogaz suisse couvrirait à peine 1 % des besoins brûlés en Suisse.

Simultanément, le schéma des SIL, en page 8 du préavis, tente de nous faire croire que le gaz brûlé par le CAD serait exclusivement du biogaz CH, c'est l'appellation qui figure sur le graphique en page 8 du préavis, du biogaz CH renouvelable. A moins de convertir toute la production agricole du pays à la production de méthane, il est totalement irréaliste de dénicher en Suisse une telle quantité de biogaz, ni aujourd'hui ni à l'avenir. Chers et chers collègues, la question est finalement assez simple. Le Conseil Communal soutiendra-t-il la conclusion numéro 1 pour la construction d'une nouvelle chaudière à gaz, qui brûlera encore de l'énergie fossile pendant de longues années avant de, peut-être, être alimentée de façon renouvelable ? Ou, alternativement, le Conseil communal se conformera-t-il au Plan climat en rejetant de façon déterminée de poursuivre cette escalade fossile ? Cas échéant, la Municipalité saura trouver une alternative, que ce soit une installation à bois, certes plus onéreuse, ou une autre source renouvelable.

Dans tous les cas, je rappelle qu'il s'agit d'investissements qui seront refinancés par la vente de kilowattheures thermiques. L'énergie thermique paie l'investissement du CAD à terme. Tandis que l'option du gaz dispersera à coup sûr des tonnes de gaz à effet de serre pour dérégler le climat encore plus et d'autres impacts bien plus coûteux. La Municipalité défendra peut-être le gaz fossile, car l'investissement initial est moins cher. Certes, mais le combustible gazier, fossile ou pas, sera dans tous les cas importé de contrées plus ou moins lointaines durant des décennies, avec toutes les incertitudes en matière d'approvisionnement futur.

Or, des solutions alternatives locales existent, et dans une perspective d'économie circulaire, nous avons ce soir le choix d'opter pour un investissement qui créera des emplois et une activité régionales. Prenons notre responsabilité pour faire remplacer un agent polluant par une ressource qui protège notre climat et l'environnement. Assis derrière nos pupitres, l'effort est somme toute assez simple. Il suffira d'appuyer sur la touche rouge pour refuser la première conclusion du préavis municipal, ce que nous ferons en vous invitant à faire de même.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Pour rebondir sur les propos de mon préopinant, M. Vouillamoz, je pense qu'il faut aussi refuser la conclusion 2 du coup. Mais reprenons depuis le début.

La décarbonisation du chauffage à distance lausannois, c'est une étape essentielle du Plan climat de la Ville de Lausanne. C'est un des leviers d'action les plus importants en mains de la Ville de Lausanne pour atteindre la neutralité carbone. En effet, vous le savez certainement, le secteur des bâtiments est responsable à 60% des émissions directes de gaz à effet de serre de Lausanne. Si on veut éliminer ces émissions de gaz à effet de serre, nous devons donc remplacer les agents fossiles utilisés pour le chauffage des bâtiments et assainir énergétiquement l'ensemble du patrimoine bâti pour éviter les pertes d'énergie superflues à l'avenir.

Seulement, la Municipalité n'a en réalité qu'une faible marge de manœuvre pour atteindre cet objectif. Le patrimoine bâti à Lausanne, c'est très majoritairement dans les mains de propriétaires privés sur lesquels la Ville n'a aucune prérogative légale. Nous pouvons conseiller, nous pouvons inciter, nous pouvons subventionner les assainissements énergétiques des privés, mais le remplacement des agents fossiles dans le domaine privé, nous ne pouvons pas le commander.

Dans le dispositif institutionnel actuel, en tant que commune, nous ne sommes maîtres de la politique énergétique que dans la mesure où nous sommes propriétaires. Ce qui veut dire que les deux leviers concrets et immédiats que détient Municipalité pour réduire les gaz à effet de serre dans le domaine du bâtiment, c'est soit l'assainissement énergétique exemplaire des bâtiments en possession de la Ville, on en a déjà suffisamment parlé, et d'autre part le chauffage à distance.

Donc ce réseau de chauffage à distance c'est une ressource, un *asset* comme dirait les anglophones, un *asset* central pour cette Ville. En centralisant et en communalisant les sources de

chaleur, le chauffage à distance permet des économies d'échelle notables par rapport au modèle classique du chauffage individuel par bâtiment. De la même manière qu'il est plus écologique de déplacer 60 Lausannois d'un point A à un point B avec un seul bus qu'avec 60 voitures individuelles, il est en principe plus écologique d'avoir quelques chaufferies centrales à l'échelle d'une Ville qu'une dans chacun des 9000 bâtiments que compte cette Ville. Je le dis en principe, car le chauffage à distance lausannois date de 1934 et il doit impérativement opérer un saut technologique important pour pouvoir rivaliser avec les techniques de production de chaleur les plus efficaces que l'on peut aujourd'hui installer à l'échelle d'un bâtiment ou d'un quartier. Sans quoi ma comparaison préalable devrait être transformée en « comparer à un train à vapeur avec des voitures électriques » et vous conviendrez qu'elle est nettement moins flatteuse.

Justement, le Plan climat ouvre une nouvelle ère pour le chauffage à distance qui doit devenir 100% renouvelable dès 2035 et couvrir 50% des besoins énergétiques dans un premier temps, puis 75% des besoins énergétiques des Lausannois à l'horizon 2050. Et ce rapport-préavis présente les premiers investissements pour arriver à cette extension du chauffage à distance et à la diversification de ces sources d'énergie.

Du point de vue des priorités, pour nous, la diversification des sources d'énergie passe avant l'extension du réseau chauffage à distance. En effet, il ne fait pas sens d'étendre le chauffage à distance, ni même d'imposer le chauffage à distance à de nouveaux quartiers ou bâtiments tant que celui-ci n'est pas neutre en émission de CO₂ et efficace du point de vue énergétique, et cela n'est pas le cas actuellement. Rappelons qu'avec environ 40% de gaz fossiles dans le mix énergétique et des températures d'eau chaude à plus de 170 degrés dans certains quartiers, le chauffage à distance lausannois est encore très loin d'être à la page du point de vue du bilan écologique des technologies utilisées.

Si nous approuvons et nous soutenons dans l'ensemble la feuille de route que présente ce rapport-préavis ce soir, il y a certains points noirs que nous devons absolument mentionner. Premièrement, ça a été rappelé et dit fort bien par M. Vouillamoz, la construction d'une nouvelle centrale à gaz qui va brûler immédiatement et en cas de besoin uniquement, c'est vrai, mais qui va très certainement brûler des gaz fossiles, est une ligne rouge qu'on ne peut accepter. Et pour cette raison, nous vous recommandons de refuser les conclusions 1 et 2 du rapport-préavis présenté ce soir, et d'accepter les autres, je ne m'en cacherais pas.

Pour le reste, la Municipalité fait un peu dans la dépendance de ce sentier, si j'ose m'exprimer ainsi, en conservant une structure énergétique qui est foncièrement la même dans le futur qu'à l'heure actuelle. C'est-à-dire que les 40% de gaz fossiles qu'on a à l'heure actuelle seront remplacés à l'échelon 2050 par 20% de gaz renouvelable et, comme l'a relevé M. Vouillamoz, il y a beaucoup d'incertitudes sur ce gaz dit renouvelable. On a d'une part des carburants solaires qui sont encore aujourd'hui à l'état expérimental et qui consomment énormément d'énergie eux-mêmes pour être produits, et on a d'autre part des biogaz qui ne sont pas tous durables au sens environnemental du terme, donc on ne va pas effectivement consacrer des terres arables pour produire du gaz, c'est ce qui est fait actuellement à certains endroits dans le monde. La disponibilité de ces gaz à l'échelon industriel pour la Suisse, que ce soit à l'étranger ou dans notre pays, est questionnable. Pareil pour les carburants solaires, et d'autre part, il faut aussi relever, le biogaz n'est pas neutre en CO₂. Cette dépendance actuelle aux agents fossiles qu'on va remplacer par des gaz dits renouvelables va générer le même problème de production de CO₂ à l'avenir, sauf qu'on aura fait que repousser le problème et diminuer notre dépendance actuelle de l'ordre de moitié.

Donc à notre sens, cette problématique reste insuffisamment traitée et nous invitons la Municipalité et les Services industriels à continuer leurs efforts. Et leurs efforts doivent porter sur la diminution de la consommation énergétique du réseau, que ce soit la problématique de la température des eaux qui sont actuellement véhiculées par le réseau du chauffage à distance, qui sont bien loin d'être des températures qu'on pourrait qualifier de basses, en comparaison avec d'autres technologies existantes, bien sûr, et la question des pertes énergétiques sur lesquelles, à mon sens sur laquelle nous pouvons encore travailler. En combinant ces deux approches, on pourra certainement se passer de cette nouvelle chaufferie à gaz que la Municipalité nous propose ce soir de mettre en œuvre.

J'aimerais quand même terminer sur une note optimiste. La Municipalité, par le biais du directeur des SIL, a communiqué cette année qu'une nouvelle coopération avec l'EPFL allait être lancée dans

le domaine des services industriels. J'ose espérer que cette coopération permettra à la Municipalité d'envisager l'introduction de nouvelles technologies, qui permettent justement d'abaisser les températures, de mieux stocker, de mieux redistribuer l'énergie pour pouvoir se passer à l'avenir aussi bien des gaz fossiles que des biogaz, qui semblent toujours aujourd'hui une solution à demi satisfaisante si j'ose dire. Voilà, je vous remercie de votre attention et je vous recommande donc d'accepter ce rapport-préavis à l'exception des conclusions 1 et 2.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Le débat est bien lancé. Je crois que cela a été dit aussi par nos deux collègues, plus ou moins en tout cas, le préavis est solide, assez technique. On a eu une double commission pour traiter dudit préavis. Je crois qu'on a eu des présentations détaillées. Vous retrouvez pas mal d'infos dans le rapport. Je ne suis pas sûr ici que tout le monde ait lu les nombreuses pages du préavis. Donc en venant, je réfléchissais un petit peu à comment peut-être lancer ce débat-là, ça ne concerne pas forcément que les personnes qui étaient dans la commission.

D'abord, ça a été dit par notre collègue Vouillamoz, c'est un bon projet, ça permet d'utiliser la température du lac, le développement du froid industriel qui est salué, un CAD à l'échelle de toute la Ville.

Peut-être un élément pour commencer, c'est ce sur quoi il y a un consensus, voire un consensus assez large. Le premier au sein de ce Conseil, c'est la sortie des énergies fossiles, le fait de remplacer les vieux chauffages à mazout et à gaz. Je crois que même le conseiller fédéral actuellement en charge de l'énergie, qui avait un tout autre rôle avant d'entrer en fonction, a dit dans sa conférence de presse qu'il était devenu plus intelligent, plus sensible à ces questions depuis. Donc je crois que dans ce Conseil, ce consensus sur la sortie des énergies fossiles est très large. Le deuxième, j'ai l'impression, c'est sur le développement du CAD, le chauffage à distance. Personne ne le remet en question, avec un soutien large du Conseil communal ; on le voit aussi ce soir avec quelques discussions sur les températures aussi sur lesquelles je reviendrai après. Le troisième c'est sur les économies d'énergie, d'ailleurs on vient de voter aussi une prolongation et un renforcement du programme Equiwatt qui avait suscité peut-être moins de débats, peut-être une partie du débat pouvait aussi se situer à ce moment-là. Le quatrième c'est sur l'assainissement des bâtiments, à quel rythme ; on va aussi en discuter en détail dans ce Conseil. Sur ces quatre points, on a un consensus qui est assez grand et important.

Maintenant, pour venir là où il y a débat, quelles alternatives à ce qui gêne, à ce qui n'est pas forcément facile évidemment de voter, la centrale de Malley – je crois qu'au sein de notre groupe il y a aussi une discussion à ce sujet. Moi j'évoque trois scénarios possibles, en tout cas j'en vois trois, peut-être que d'autres en verraient plus. Le premier, ce serait attendre pour développer le chauffage à distance, entre temps d'accélérer encore plus les économies d'énergie, de mettre encore plus le paquet et, ensuite, de déterminer le chauffage à distance dont nous aurons besoin. On pourrait attendre plusieurs années et puis le déterminer. Le problème c'est qu'on prendrait du retard, c'est-à-dire que la planification actuelle c'est pour dans une dizaine d'années. Je ne suis pas sûr qu'ici, on soit prêt à opter pour cette solution.

Le deuxième, ce serait accélérer l'isolation des bâtiments à fond. On a parlé de ce 1,5% par année qui serait potentiellement trop faible. Ça a aussi été dit, on a une difficulté évidemment à inciter, à pousser, peut-être à forcer les privés à isoler. Actuellement, le cadre légal ne le permet pas. Et je crois que la marge de manœuvre de la Ville de Lausanne est assez faible évidemment sur les privés. On peut discuter du taux d'assainissement sur ses propres bâtiments. Mais, sur les privés, sans juger du cadre légal dans un certain nombre d'années, j'espère que l'ensemble des majorités politiques mettront en place le cadre dont on aura besoin d'ici quelques années, mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

Et puis le dernier, ce serait potentiellement de ne pas construire cette centrale, de prendre le risque, plusieurs jours par année, où on aurait un chauffage à distance qui ne suffirait pas à chauffer toute la Ville. Ce serait l'option. On a eu un certain nombre de discussions en commission avec les personnes des Services industriels. Moi je n'ai pas eu une réponse qui me montrait que le risque était faible. Et puis je crois que je fais partie des gens dans ce Conseil qui sont plutôt en général à pousser la Municipalité, à peut-être moins assumer certaines responsabilités, mais là on vote quand même sur le moyen de chauffer à terme l'immense majorité voire la totalité des logements lausannois.

Et je pense que la question qui se pose à nous c'est aussi quelle est l'alternative technique ? Et puis est-ce qu'on est prêt à prendre le risque de prendre aussi une décision qui fait qu'un certain nombre de jours par année, ce qu'on ne souhaite pas, on n'aurait pas la puissance nécessaire pour chauffer l'ensemble des bâtiments. Et l'autre aspect dont on a assez peu discuté, j'espère que ça viendra aussi après, c'est la nécessité technique de cette centrale pour connecter l'ensemble du réseau entre eux, c'est-à-dire qu'on n'a pas tout le réseau qui est développé, on a une partie du réseau qui se développe au Nord maintenant, on a des projets, un certain nombre de commissaires aussi étaient dans la commission pour développer le chauffage à distance à l'Ouest, on le développe maintenant au Sud et il faut une centrale aussi avec une certaine puissance pour permettre de connecter l'ensemble de ce réseau. Et j'avoue que là dans ce débat, ça m'intéresserait aussi de voir un peu quelles sont les alternatives.

On a eu cette discussion avec notre collègue Dupuis sur les températures plus basses. Les températures sont déjà abaissées, sauf erreur, notre collègue Vouillamoz en a aussi parlé. J'ai l'impression que, du point de vue technique, ça avait l'air difficile d'en faire plus et que ça ne résolvait pas la possibilité de faire sans la centrale de Malley. Donc voilà, en termes de soutien, je fais partie des gens qui, d'une certaine manière, aussi à contrecœur par rapport à ce qu'on peut penser sur le fond, je n'ai pas actuellement un projet, en tout cas une possibilité qui montre qu'on pourrait développer, à terme, un chauffage à distance 100% renouvelable sur toute la ville, sans avoir sur cette solution d'appoint quelques jours par année en cas de température faible pendant plusieurs jours.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Le PLR salue ce préavis et le votera. Ce préavis est très complet, transparent, bien étayé, bien documenté. Bravo aux personnes qui l'ont concocté. Certes, 170 millions, c'est beaucoup, beaucoup d'argent. Mais c'est pour la bonne cause et ça nous donne bonne conscience. J'ai rajouté un petit smiley, un petit sourire, après ça.

Ce qui est également à saluer, c'est le fait qu'il est aussi question d'intégrer la production de froid, de l'air conditionné donc, par les mêmes sources pour les entreprises qui doivent assurer ce type de confort, les hôtels par exemple ou les entreprises, au même titre qu'ils assurent le confort de la chaleur.

Je mettrais une critique ou plutôt relève une lacune. Le Sud-Ouest de la Ville, en gros les avenues des Figuiers, du Mont-d'Or, de Cour et les rues se situant à l'est du cimetière ne seront pas raccordées prochainement, alors que ce quartier est fort peuplé et qu'il y aura trois centrales de production à proximité. Et ça, c'est fort dommage.

D'autre part, un point m'a interpellé, et là je m'exprime en mon nom propre, voire m'a choqué. Si j'ai bien compris, les petits immeubles de moins de dix appartements, par exemple, ne pourront pas être connectés au chauffage à distance, même si les tuyaux passent devant leurs portes, et même si le propriétaire de l'un ou de l'autre, par souci d'écologie, demande à être connecté au chauffage à distance. Et ce pour des questions de rentabilité, semble-t-il. Ceci m'a profondément interpellé. Je donnerai un exemple qui m'est connu. Le propriétaire d'un petit chalet de montagne, résidence secondaire donc, demande à être connecté au chauffage à distance de la station, les tuyaux étant à 20 mètres de distance de son chalet. Demande exaucée. A Lausanne, elle ne serait pas exaucée.

Quoi qu'il en soit, malgré ces bémols peu démocratiques et peu écologiques, mais qui sait, il n'y a pas que les obtus qui ne changent pas d'avis, le PLR soutiendra les conclusions de ce préavis et vous invite, conformément à la formule consacrée à en faire de même.

M. Louis Dana (soc.) : – Je crois qu'il y a déjà énormément de choses qui ont été dites autour de ce rapport. Moi j'aimerais, dans un premier temps, aussi remercier la Municipalité pour le détail du rapport, pour ce sujet complexe dans lequel on a pu entrer à la lecture de ce rapport.

J'aimerais juste venir sur un point, vu qu'on est en fin du début du débat, si j'ose, ce qui cristallise un petit peu le débat ce soir, je me rallie aussi à contrecœur à la position de notre collègue Panchard et pense que, ben voilà, avoir une soupape, alors ce n'est peut-être pas la meilleure des options, mais avoir une soupape pour les jours où il peut faire plus froid, c'est quand même essentiel pour que cette manière de faire soit pérenne. Voilà, je vous remercie, je crois que pour tout le reste je me rallie à ce qui a été dit, par mon collègue Panchard.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Je représente une petite minorité des Verts qui ont quelques réserves sur ce préavis. Le chauffage à distance a le but de remplacer les énergies

fossiles du chauffage et de l'eau chaude dans les bâtiments. Un objectif bien évidemment indispensable pour répondre à l'urgence climatique. Chaque dixième de degré de réchauffement de la température aura des conséquences aggravantes pour la planète et coûteuses pour la société.

La transition énergétique, si elle se veut écologique, et écologique, je précise sa signification, ce terme écologique signifie conserver une planète habitable pour les générations à venir, déjà pour la prochaine génération, pour mes enfants, pour vos enfants, signifie qu'il faut la réaliser en veillant à ne pas dépasser les neuf limites planétaires, dont en particulier la protection de la biodiversité, en plus de la protection contre le changement climatique. Chaque jour, 150 espèces animales et végétales s'éteignent définitivement dans le monde. Donc la crise du climat et celle de la biodiversité représentent actuellement les plus grandes menaces induites par l'homme pour l'habitabilité de notre planète.

Pourquoi je fais cette introduction par rapport au chauffage à distance ? C'est pour attirer l'attention sur la question de la ressource. Par quoi allons-nous remplacer le gaz et le mazout ? Si l'on revient au préavis sur le développement du CAD à l'Ouest et au Sud, on voit à la page 8, et je prie M. Tétaz de projeter le schéma qui est extrait du préavis, pour ceux qui ne l'auraient pas lu, qui concerne l'évolution du mix énergétique global selon la planification actuelle des SIL. On constate, pour remplacer le gaz naturel du chauffage à distance lausannois, le futur mix énergétique prévoit, dès 2023, et là, j'ai mis des proportions par rapport à 2035, le recours aux pompes à chaleur, aux biogaz, au bois et à la géothermie. En 2035, celui-ci se déclinera – c'est un peu un ordre de grandeur que j'ai calculé – par 170 GWh de chaleur produits par les pompes à chaleur, c'est la couleur bleu clair, 170 GWh de biogaz, c'est la couleur jaune, 100 GWh de chaleur, c'est le bois, couleur verte, qui est fourni par EQCAD, qui vient du Biopôle d'Epalinges et de RomandeEnergie, mais qui circulera pour alimenter le CAD. Et enfin, 30 GWh de géothermie, en bleu foncé ; faut-il encore qu'on trouve cette chaleur-là.

Les énergies renouvelables sont indispensables à la transition énergétique, et elles doivent être développées dans ce sens. Elles peuvent servir cette finalité, mais à la condition qu'on en consomme en petites quantités, avec un bilan véritablement neutre en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Dans le cas du CAD lausannois, on constate que l'essentiel de la chaleur en hiver se fera, outre les déchets de Tridel, avec les pompes à chaleur, et donc les fameuses centrales de Vidy et d'Ouchy. Or, les pompes à chaleur, pour fonctionner, nécessitent beaucoup d'électricité, avec un rendement qui n'est pas très élevé en l'occurrence. Concrètement, la décarbonation du chauffage des bâtiments lausannois va créer une augmentation de la consommation d'électricité de 14%. Cela me semble, à proprement parler, énorme. En plus, cette demande en électricité se fait en hiver, à un moment où la demande d'électricité est la plus élevée, où la Suisse est déjà importatrice nette d'électricité et où toute l'Europe est en demande d'électricité. C'est donc de l'électricité extrêmement précieuse, mais c'est aussi en hiver une électricité très polluante que nous consommons.

Pour rappel, l'électricité suisse produit 40 grammes équivalent de CO₂ par kWh et le mix européen produit 100 grammes équivalent CO₂ par kWh et à certaines périodes où la demande est grande et qu'il n'y a pratiquement pas de production éolienne ou photovoltaïque, cela peut monter jusqu'à 600 grammes, équivalent de CO₂ par kWh.

Comme vous avez pu le lire dans la presse en plus, la Suisse souhaite développer sa production indigène d'électricité en augmentant encore sa production hydraulique. C'est faire fi des réalités physiques, le potentiel de l'électricité... (*Remarque de la présidente hors micro.*) Je n'ai pas fini.

La présidente : – C'est le règlement qui veut ça.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – D'accord. J'ai encore deux minutes. Je peux arrêter maintenant. Donc voilà, l'électricité renouvelable en Suisse est rare, elle a un impact très élevé sur la protection des cours d'eau. Un raisonnement semblable peut se faire avec la production de gaz, comme cela a été déjà dit à plusieurs reprises, le gaz, le biogaz, le gaz renouvelable, il n'y en a pas assez en Suisse, il faudra l'importer à un moment où toute l'Europe aura besoin de sa propre consommation en biogaz. Et enfin la question du bois qui va être utilisée, pose la même question de sa disponibilité. D'où va-t-il venir ? En aurons-nous assez dans le Canton de Vaud pour les besoins lausannois, mais pour tous les besoins à Vaudois ? Va-t-on utiliser ce bois au détriment de la biodiversité ? Sous toutes ces questions-là, le préavis n'apporte pas de grande réponse. Finalement, ce réseau du CAD est axé sur une consommation trop élevée de chaleur en raison d'un assainissement trop faible des bâtiments lausannois.

La présidente : – Je rappelle le règlement. La première prise de parole par groupe, c'est huit minutes, et les suivantes, c'est quatre minutes. Si tous les groupes ne jouent pas le jeu de ce règlement qui a été voté par ce Conseil, on ne s'en sort pas et les séances seraient interminables. Je sais que le sujet est important, mais comme beaucoup de sujets, je ne peux pas déroger à cette règle.

Peut-être que, dans les groupes, si la première prise de parole devait durer moins longtemps, arrangez-vous pour que la personne qui parle le plus prenne la parole en premier, et qu'ainsi les prises de parole suivantes soient respectées.

M. Valentin Christe (UDC) : – Evidemment, la dureté de notre règlement fait que Mme Sangra a été malheureusement interrompue au milieu de son exposé. Cela étant, je suppose que rien ne l'empêche de redemander la parole dès à présent et puis d'avoir à nouveau quatre minutes à disposition pour pouvoir le conclure. En tout cas, moi, je serais intéressé d'entendre la suite de ce qu'elle a à nous dire. Je ne peux que l'inviter à procéder de la sorte.

Quoi qu'il en soit, puisqu'on parle de politique énergétique au sens large et que le débat a dévié un peu sur cette question, et que le débat dévie un peu sur cette question, vous me pardonnerez moi aussi de digresser quelque peu. Je ne peux évidemment pas résister au plaisir de vous parler d'une source d'énergie dont vous savez qu'elle m'est chère. Mme Sangra a relevé à très juste titre et un certain nombre d'autres intervenants avant elle, le problème épineux de la production d'électricité en hiver. Je crois qu'on l'a tous vécu à différents degrés d'intensité il y a encore quelques mois. Et elle a aussi relevé la question tout aussi épineuse de la disponibilité des sources d'approvisionnement énergétique. Elle a relevé à très juste titre aussi que, lorsque toute l'Europe cherche à se chauffer au gaz en hiver, eh bien, le prix de cette énergie devient évidemment hors de toute proportion et je crois que ça chacun s'en est bien rendu compte. C'est devenu quasiment une lapalissade que de le dire.

Il se trouve qu'il y a une source d'énergie que vous connaissez aussi bien que moi ou presque, qui est l'énergie nucléaire, bien entendu. Il était question de bilan carbone à l'instant, je rappelle quand même qu'en moyenne le nucléaire émet de 10 à 20 g de CO₂ par kilowattheure, soit bien moins qu'un certain nombre d'autres énergies qu'on nous promet, ou qu'on nous vend ici. Il se trouve qu'il est abondamment disponible en réalité toute l'année, mais particulièrement en hiver, là où son intérêt le plus élevé se manifeste. Il se trouve en plus que cette source d'énergie est stable, puisque sa production n'est pas intermittente, mais qu'elle est pilotable à volonté. Et puis il se trouve aussi qu'on peut accumuler du combustible sur une période de temps suffisante pour se protéger un petit peu des variations du prix du marché. Donc, en réalité, il faut soit une solide dose de mauvaise foi, soit une ignorance crasse des phénomènes physiques auxquels Mme Sangra faisait référence, mais peut-être que là elle pourrait prêcher un peu pour sa paroisse, particulièrement pour sa formation politique, pour se déclarer antinucléaire à l'heure actuelle, et encore plus pour se déclarer antinucléaire et soucieux de l'avenir de la planète à l'heure actuelle.

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne ce préavis, pour revenir à la question qui nous est réellement soumise ce soir, nous sommes, encore une fois, un peu sceptiques, non pas spécialement pour les questions de centrales au gaz, puisqu'on comprend bien qu'il va falloir effectivement des sources de production annexes pour faire face à nos besoins, mais sur le montage financier, puisque je rappelle quand même que les SIL dégagent en moyenne 50 millions de bénéfice chaque année, et qu'ils pourraient peut-être financer leurs investissements de cette manière, plutôt que de s'endetter artificiellement près de la Ville, en lui payant ensuite un taux d'intérêt. Ce qui évidemment contribue, un taux d'intérêt qui est ensuite répercuté sur les clients, et donc revient à renchérir aussi la prestation qui leur est vendue. Enfin, quoi qu'il en soit, notre groupe vacille, si j'ose dire, entre l'abstention et le refus sur l'ensemble des conclusions de ce préavis.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je me permets de prendre la parole maintenant, avant le municipal. C'est plus poli, et ça me permet de répondre à la prise de position initiale des Verts donnée par M. Pachard, et non pas par Mme Sangra, qui exprimait un avis alternatif. J'aimerais revenir sur cette question de cette nouvelle chaudière à gaz en vous recommandant de renverser la perspective.

Vous avez voté, et là j'inclus également les socialistes dans cette prise de parole, vous avez voté l'urgence climatique en 2019. Et aujourd'hui, vous voulez nous faire voter des crédits pour construire une centrale à gaz supplémentaire. Est-ce que vous saisissez le degré de contradiction dans lequel vous êtes pris ? Est-ce que vous pensez que les électeurs ont voté pour vous aux dernières

élections pour que vous reproduisiez exactement les mêmes erreurs que les forces politiques que vous étiez censés replacer ? Posez-vous cette question avant de voter ce crédit ce soir. Est-ce que vous êtes demandé par là même comment vous pensez que les électeurs allaient percevoir la décision que vous vous apprêtez à prendre ce soir ? Ça, c'est sur la forme.

Maintenant sur le fond, M. Panchard, vous avez posé la question de ce que nous, c'est-à-dire M. Vouillamoz et moi, comme membres de cette commission et opposés à la construction de cette centrale, vous nous avez demandé quelle était l'alternative technique valable à la construction de cette centrale. Je suis désolé de vous répondre que c'est une mauvaise question. La seule question dans le contexte d'urgence climatique qui serait légitime de se poser, vous devriez la poser à la Municipalité et vous devriez lui demander de démontrer que cette usine à gaz, passez-moi l'expression, est la seule technologie à disposition actuellement, est le seul moyen pour atteindre l'objectif de transition énergétique. C'est ça la vraie question. Et je suis désolé d'y répondre par moi-même, en tout cas de proposer ma réponse, que la Municipalité n'a pas amené cette preuve.

Je rajouterai à cela qu'en fait les crédits d'études pour cette centrale à gaz, de mémoire, parce que je ne retrouve pas sous Agir, la qualité du moteur de recherche étant ce qu'elle est, mais de mémoire ces crédits-cadre ont été votés en 2015 et ont été défendus par les Verts, par la voix de M. Company, et nous nous retrouvons huit ans plus tard, si la date que j'ai prononcée est juste, vous m'excusez si elle est fautive, à reproduire la même erreur simplement parce qu'un de vos membres avait défendu cette prise de position initiale il y a huit ans. C'était 2015, c'était avant le Plan climat, qui nous commande aujourd'hui de décarboner le réseau de chauffage à distance et je vous prie de ne pas commettre cette erreur qui s'avérerait vraiment grossière ce soir.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Je continuerai où je m'étais arrêtée en rappelant simplement en conclusion que la centrale de Vidy, la centrale d'Ouchy auront besoin de 80 GWh pour fonctionner. Cela veut dire l'équivalent du nouveau barrage de MBR qui va être construit prochainement. Les nouvelles sources d'énergie seront donc nécessaires pour simplement décarboner le chauffage des bâtiments de la Ville de Lausanne et alentours.

J'ai déjà parlé sur la difficulté d'avoir du biogaz. On sait que le biogaz ne pourra pas être produit en Suisse. Il va être difficile de l'importer depuis les pays voisins qui en auront eux-mêmes besoin. On peut s'étonner aussi si ce biogaz, peut-être qu'on pourra acheter à la Norvège comme cela a été dit, finalement, si ce n'est pas la Norvège qui sera après en déficit et qui, pour remplacer le biogaz indigène qu'elle n'aura plus, qu'elle aura vendu, elle-même se retournera vers du gaz naturel, donc des énergies fossiles. Il est important d'avoir une vision globale du cycle de la ressource pour véritablement avoir un bilan positif en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le réseau du CAD mise sur un rythme d'assainissement de 1,5% des bâtiments et une diminution des besoins de 1500 à 1000 GW, ce qui représente une diminution faible en valeur absolue de seulement 30% de la fourniture d'énergie en chauffage, alors que le Plan climat annonçait l'objectif de réduire davantage, à un rythme bien plus élevé de 3,3% d'ici 2050 et d'augmenter l'assainissement des bâtiments. Les prémices sur lesquelles repose le CAD – et ça, c'est une critique importante – sont donc en deçà du rythme et de la qualité des assainissements qui sont prévus par le Plan climat. Dans la réalité, l'assainissement est encore plus mauvais, puisqu'on vit à Lausanne, nous sommes toujours avec un taux d'assainissement de 1% par an, y compris pour les bâtiments de la Ville, sans parler de l'essentiel des immeubles en mains privées pour lesquels nous avons peu de possibilités d'intervenir.

De mon point de vue, le préavis devrait s'inscrire dans la vision de diminuer prioritairement la consommation de ressources, de telle manière que l'on puisse garantir un approvisionnement sur des ressources locales en s'assurant de leur disponibilité durable, respectueuse de la nature et en prenant en compte tous les consommateurs du Canton. Il faudrait donc changer de paradigme : au lieu de viser de décarboner en remplaçant le fossile par de l'énergie renouvelable, ce qui serait un simple transfert du fossile vers les renouvelables et qui va créer une forte augmentation de la consommation des ressources renouvelables, qui ne sont pas disponibles dans les volumes attendus, il faut viser la diminution des besoins, investir drastiquement dans l'isolation, l'assainissement des bâtiments pour n'avoir plus que de petits besoins de chauffage qui, eux, pourront alors être couverts par les énergies renouvelables.

La température de l'eau du CAD qui est trop élevée doit être diminuée pour les besoins de chauffage des bâtiments. Il faudrait l'abaisser drastiquement pour diminuer les pertes dans la

distribution de cette chaleur, pour diminuer l'énergie nécessaire à la production de cette haute chaleur et pour améliorer l'efficacité des pompes à chaleur. Il pourrait aussi être intéressant de découpler le chauffage de l'eau chaude sanitaire du CAD et ils répondent différemment, par exemple par le biais du solaire thermique.

Il n'y a pas assez de ressources renouvelables en Suisse pour couvrir les besoins du parc bâti sans une réduction massive des besoins. Les énergies renouvelables ne sont pas illimitées ni neutres pour la nature. Dans une interview du quotidien vaudois *24 heures*, la présidente du PLR Vaud, Mme Bettschart-Narbel, déclarait que la priorité de son parti est, je cite « de réduire les émissions de CO₂ plus que de défendre la biodiversité ». Quelle aberration ! Dommage d'opposer l'un à l'autre. Le déclin de la biodiversité et la crise climatique sont liés intimement et sont d'égale importance. Jamais nous n'avons eu autant des pressions sur nos ressources naturelles et sur nos écosystèmes. A côté de l'urbanisation galopante et d'une agriculture intensive, la transition énergétique pourrait encore rajouter sa charge sur la nature.

Tout cela est fort paradoxal, car la biodiversité constitue la base même de notre existence, comme l'eau potable, comme l'air, comme le sol. Il nous faut faire le pari d'assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, la protection du climat et de la biodiversité tout ensemble. Pour tous ces motifs, étant toutefois bien conscient de la complexité du dossier et que la Ville de Lausanne ne dispose pas de toutes les clés entre ses mains, personnellement, je m'abstiendrai sur ce préavis, mais rejeterai catégoriquement la centrale à gaz.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je me permets aussi de prendre une deuxième fois la parole, mais en essayant de garder un œil sur la montre.

Juste pour réagir aux arguments de personnes qui défendent la centrale à gaz de Malley, prétextant que ce serait stopper le développement du CAD, ou alors que ce serait empêcher de fournir les ménages lausannois en cas de grand froid. En fait, ce n'est pas à ça que sert et que servira et qui est destiné la centrale à gaz de Malley. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les SIL dans la documentation qu'on a reçue. Donc l'objectif de Malley est, je cite, « le déploiement du CAD ouest et le processus d'abaissement des températures ».

La position que j'ai défendue, ce n'était pas de renoncer à ces objectifs, mais c'était de le faire autrement qu'avec du gaz. On a évoqué le bois, j'en parle un peu en une minute. On peut réserver le biogaz qui va être produit en Suisse et qui va être importé pour remplacer le gaz fossile, où on n'a pas d'alternative, notamment dans l'industrie, ou dans le réseau de gaz, des SIL, parce que SIL ne délivrent pas que du chauffage à distance, ils chauffent pas mal de bâtiments avec du gaz, et encore pour quelques années, on l'a vu dans le graphique tout à l'heure. Donc, la position que j'essaie de défendre, c'est que ça serait quand même irresponsable de financer une nouvelle chaudière à gaz aujourd'hui, qui va quand même brûler du gaz fossile pendant des années. L'objectif c'est d'avoir du biogaz en 35, ce n'est pas en 23 ni en 25.

Une alternative renouvelable locale existe, alors effectivement je suis convaincu par le potentiel du bois. Je suis tout à fait d'accord que les petites chaudières à bois qu'on va critiquer émettent des microparticules et c'est bien juste. Elles sont d'ailleurs prohibées dans le périmètre compact d'agglomération. Mais ce n'est pas du tout le cas des grandes centrales, parce qu'elles sont équipées de filtres très efficaces. Effectivement la planification cantonale recommande de ne pas mettre de petits chauffages à bois en ville, mais elle n'interdit aucunement les grandes centrales. D'ailleurs le CAD de Lausanne est principalement alimenté par Tridel, et je vous assure que Tridel, qui est implanté en pleine ville, consomme des déchets qui sont bien plus polluants que des plaquettes de bois, mais, grâce aux filtres de qualité, les fumées sont nettoyées.

Le site de Malley présente de nombreux avantages. Il est actuellement desservi par une voie ferrée. Donc le site où on veut mettre une chaudière à gaz, on va devoir tirer des conduits de gaz, mais, aujourd'hui, il y a le train qui passe sur le terrain. C'est la même voie ferrée qui alimente Tridel d'ailleurs, par le tunnel souterrain. Quant à l'approvisionnement en bois, qui préoccupe à juste titre Marie-Thérèse Sangra, je rappellerai quand même que c'est une matière première qui est locale, qui est abondante en Suisse.

La Suisse exporte du bois jusqu'en Chine pour faire des panneaux, parce qu'on n'a pas l'industrie chez nous. Il y a un communiqué de presse d'ailleurs de février 23 de l'association Energie Bois qui rappelle qu'une étude conjointe des offices fédéraux de l'environnement et de l'énergie stipule que

le potentiel inutilisé de bois suisse issu de l'aménagement paysager, donc c'est du bois que de toute façon on récolte, sans mettre un pied dans les forêts, c'est uniquement l'aménagement paysager, permettrait de chauffer 100 000 logements en valorisant 400 000 m³ chaque année. D'autres gestionnaires de réseaux de distribution ont d'ailleurs fait ce choix raisonnable. Romande Energie à Ecublens, c'est une chaudière à bois, comme Gruyères Energie à Bulle, OIKEN à Montana, le Groupe E à Vevey, etc. Vous trouverez de nombreux exemples.

Je reste cependant complètement d'accord avec Johann Dupuis, ce n'est pas au Conseil, ce n'est pas à nous de développer ce soir des solutions techniques, mais bien à la Municipalité de le faire. Refuser les conclusions 1 et 2, comme je vous invite à nouveau, ne bloquera en rien le développement du CAD. Cela vise uniquement à conserver une posture politique courageuse et conforme à celle que nous avons défendue ensemble en reconnaissant l'urgence du dérèglement climatique.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Merci mesdames et messieurs les conseillères et conseillers pour ce débat riche, aussi riche qu'ont été les deux séances de commission, et puis passionné et documenté.

Je crois que vous l'avez dit, c'est un plan ambitieux et c'est une part importante du Plan climat qui se joue ce soir. C'est le développement du chauffage à distance, c'est les premiers paquets du milliard à investir pour transformer notre façon de chauffer, pour transformer notre façon de réfléchir l'énergie et puis pour avoir un calendrier ambitieux. Je crois que ça a été dit en commission, ça n'a pas encore été dit ce soir, le calendrier qui vous est présenté, c'est un timing serré, c'est le seul timing qui nous permettra de tenir nos engagements. Nos engagements, c'est 100% renouvelable en 2035. Notre engagement c'est de passer à 75% des besoins de chaleur, donc trois quarts des besoins de chaleur de la Ville en 2050. Et là-dessus, je crois qu'il y a une chose sur laquelle on est quasiment tous d'accord, c'est qu'il y a urgence, il y a urgence d'aller vite, et il y a urgence d'aller juste et d'aller droit au but.

Par ce préavis, nous avons voulu avoir une vision globale, une vision générale qui permettait de voir les enjeux, qui permettait de les délimiter, qui permettait de les poser, et ne pas aller objet par objet, franc par franc ou million par million. C'était pour vous permettre de voir où on va dans les dix prochaines années, de vous permettre de voir comment on construit le réseau. Alors vraisemblablement ce n'est pas assez global pour certains et certaines d'entre vous, puisqu'on n'intègre pas toute la vision énergétique suisse, mais au niveau du chauffage à distance je crois qu'on n'a jamais eu un préavis aussi global, aussi transversal et qui vous permet d'avoir la vision générale du plan qui est décidé par la Municipalité pour ce développement et pour le développement des infrastructures futures.

Je crois que la première question à se poser et qui a été relativement peu relevée ce soir, soit à quoi sert le chauffage à distance ? Il sert à remplacer des chaudières individuelles à gaz et à mazout. C'est vraiment le premier objectif, c'est de se dire plutôt que d'avoir, comme l'a dit M. Dupuis, des chaudières individuelles décentralisées, on essaye de gagner en efficacité et on regroupe au sein d'un seul chauffage, avec de l'eau surchauffée qui permet de lisser les pointes, qui permet de gagner en efficacité et qui permet d'être beaucoup plus efficace. Et le but c'est de continuer à déployer ce chauffage. Je crois que c'est ce qui a été décidé dans le Plan climat qui a été soutenu par ce Conseil communal il y a maintenant quatre ans, sauf erreur, et de le rendre 100% renouvelable en 2035. Il ne faut pas perdre de vue ce point-là.

Si on ne développe pas le chauffage à distance ou si on le développe après cinq ans ou après dix ans, c'est pendant ces cinq ans ou ces dix ans que toutes les chaudières de ces zones, les chaudières individuelles, à gaz ou à mazout vont se renouveler. Et quand on renouvelle une chaudière individuelle à gaz ou à mazout, on la renouvelle pour quinze à vingt ans. Donc on repart pour quinze à vingt ans avec du fossile individuel, chez soi, avant de pouvoir même se raccorder au chauffage à distance. Donc, si on ne peut pas accélérer et si on part, soit comme le propose Mme Sangra sur un assainissement et, une fois qu'on aura assaini, alors on développe le CAD, soit comme le propose M. Dupuis, en passant au 100% renouvelable et, une fois qu'on est 100% renouvelable, on étend le CAD, alors on part sur des chaudières individuelles fossiles qui continuent, en Ville de Lausanne, dans des passoires énergétiques. Je crois que c'est vraiment ça le point et l'alternative que vous proposez en refusant une partie de ce préavis. Parce que ce préavis se tient si vous validez chaque alternative et chaque centrale qui est proposée, et chaque

conclusion qui est proposée. Je reviendrai évidemment sur la centrale de Malley un petit peu après. Mais je crois que c'est important et c'est pour ça que nous avons voulu cette vision globale. C'est un plan qui se tient ensemble. Si vous en faites tomber un pan, alors on stoppe une partie.

Et j'y reviendrai M. Vouillamoz, puisque vous doutez de ces affirmations, mais oui, si nous refusons la chaudière à gaz, par exemple, alors nous stoppons les raccordements pendant cinq à six ans. Ce n'est pas que nous ne pouvons pas les chauffer quand nous avons une température de cinq ou dix degrés à l'extérieur, c'est parce que nous ne pouvons pas assurer que tout le monde aura du chauffage avec des températures faibles et avec des risques qui incombent aux différentes infrastructures des SIL, même hors des SIL, par exemple Tridel.

Je vous donne un simple exemple, il y a quelques semaines Tridel s'est arrêté pendant plusieurs jours. Il n'y avait plus de chaleur qui partait de Tridel. Si nous n'avions pas de centrale à gaz à Pierre-de-Plan, nous aurions eu une très grande partie de la Ville qui ne pouvait pas se chauffer en plein hiver, et qui ne pouvait pas avoir d'eau chaude sanitaire. C'est ça la conséquence du N-1. C'est ça la conséquence de ne pas avoir un système de secours qui ne doit pas fonctionner. Malley, on estime qu'au mieux, elle ne fonctionnera jamais et, a priori, au pire, elle fonctionnera entre dix et trente jours par année. Mais l'objectif c'est d'assurer une sécurité, de pouvoir déployer le réseau et de pouvoir raccorder les gens qui veulent se raccorder au chauffage à distance, parce qu'actuellement on croule sous les demandes.

L'année passée nous avons eu 60% de demandes supplémentaires par rapport à ce que nous prévoyions et ça continue dans cet ordre de grandeur. Donc si nous refusons Malley, nous devons dire « non » pendant cinq à six ans, parce que nous ne voulons pas qu'en bout de fil les gens ne puissent plus se chauffer. Parce que c'est comme ça que ça se fonctionne : s'il n'y a plus assez de chaleur, ce n'est pas tout le monde qui baisse de 1 ou 2 degrés, comme on l'a voulu cet hiver, c'est les gens en bout de réseau qui n'ont aucune chaleur, parce que tous les autres ont pompé toute la chaleur. Parce qu'on diffuse de l'énergie, une fois qu'il n'y a plus d'énergie, alors vous ne la diffusez plus et vous ne pouvez plus la prendre dessus.

Evidemment que ça ne me fait pas plaisir de défendre une centrale à gaz. Ça fait deux ans que je challenge les équipes des SIL, que la Municipalité challenge les équipes des SIL pour voir s'il y a une alternative, pour voir s'il y a une possibilité de faire autrement. Actuellement, il n'y en a pas et je demanderai à monsieur Tétaz de projeter un graphique. Nous avons fait évidemment les simulations sans chaufferie à Malley. On voit que dès 2026, nous n'avons plus de sécurité à -5°C s'il fait -5°C et qu'on a un échangeur, par exemple, l'échangeur de la place Centrale qui tombe, il n'y a plus suffisamment de chaleur au sud et à l'ouest. Et ça veut dire que pour préserver ça, vous dites à CAD-Ouest par exemple, qui veut doubler sa puissance connectée d'ici 2028, « eh bien non, vous arrêtez les raccordements ». Vous dites à vos clients de renouveler leur chaudière à gaz, de renouveler leur chaudière fossile, et puis de continuer avec l'individuel, et peut-être que, dans vingt ans, quand votre chaudière sera de nouveau amortie, alors vous pourrez vous raccorder au chauffage à distance. C'est ça la conséquence.

Et quand vous parlez de responsabilité, c'est aussi cette responsabilité que vous prenez en refusant cette chaudière à gaz. Ça ne me fait pas plaisir, mais c'est cette responsabilité, c'est que vous dites, il faut stopper, et avant que vous veniez avec d'autres projets, alors nous ne raccordons plus personne au chauffage à distance. Parce que nous n'avons plus suffisamment de puissance pour assurer la sécurité. Je ne vous dis pas pour chauffer avec des températures comme on a maintenant, mais pour assurer la sécurité.

On a tous une responsabilité dans cette salle et puis les 600 collaboratrices et collaborateurs des SIL et les 6000 collaborateurs et collaboratrices de la Ville en ont une, c'est d'assurer une sécurité d'approvisionnement à nos citoyens, d'assurer qu'ils puissent avoir de l'électricité, d'assurer qu'ils puissent avoir de la chaleur en hiver. Et je crois que c'est notre responsabilité première.

Par quoi on va remplacer le fossile dans le chauffage à distance ? C'est une question qui a été relevée par plusieurs d'entre vous. Alors oui, on va le remplacer par de l'électricité, oui, on va le remplacer par du bois, oui, on va le remplacer par des pompes à chaleur. Il faut aussi savoir que l'électricité n'est pas valorisée par un ratio de un, mais on gagne en général entre trois et quatre fois l'énergie qu'on met dedans. Et puis oui, nous aurons besoin d'électricité en hiver et je crois que les SIL et la Ville de Lausanne sont en général plutôt en avant pour développer des projets, pour développer des projets qui respectent au mieux la biodiversité. Et je partage les craintes de

Mme Sangra sur cet équilibre compliqué, mais on se doit de développer des énergies renouvelables, respectueuses de l'environnement – et je dis environnement et pas seulement climat, de l'environnement – et, en parallèle, on doit travailler sur les économies d'énergie. Si on fait l'un sans l'autre, on va rater le coche. Pourquoi ? Parce qu'il y a urgence. Encore une fois, on doit travailler en parallèle sur le déploiement des énergies renouvelables, sur le déploiement du réseau de chauffage à distance et sur l'assainissement des bâtiments. Et je peux vous dire que la Municipalité en fait une priorité de cet assainissement. Malheureusement, les marges de manœuvre qui sont en mains de la Ville pour le patrimoine privé ne sont pas extrêmement conséquentes, Mais il y a des forces vives qui travaillent pour de l'incitation. Il y a des montants importants qui sont investis pour les économies d'énergie. Plus de 9 millions cette législature pour des économies d'énergie en Ville de Lausanne. On doit faire le travail des deux côtés en même temps parce que sinon on n'y arrivera juste pas.

Refuser une partie de ce déploiement, refuser une partie de ces discussions, c'est aussi se dire qu'on est d'accord que ça aille plus lentement. Et ça, il faut en prendre la responsabilité. Nous, à la Municipalité, nous voulons tenir les objectifs, tenir les ambitions que nous avons données et que vous nous avez données dans le cadre du Plan climat, c'est-à-dire une neutralité à 2050. Si on freine, on n'y arrivera pas.

Je finirai par quelques éléments un peu plus de détail, notamment sur la baisse des températures. Je crois que vous l'avez vu, on travaille là-dessus, la demande a été entendue et, de toute façon, pour faire venir de l'énergie renouvelable, on a besoin de baisser les températures à 80°C. Vous l'avez dit M. Dupuis, on travaille sur, à priori, le deuxième CAD le plus ancien de Suisse. Cela ne veut pas dire que toutes les conduites sont de 1934, je vous rassure, l'entretien a été fait et continue d'être fait annuellement, mais on travaille sur un modèle qui date de 1934 et on le fait évoluer en fonction. On va abaisser d'abord des réseaux séparés, avec des échangeurs de chaleur et puis, petit à petit, on fait des tests pour abaisser le réseau en entier. Et cette centrale de Malley, en plus d'être une centrale d'appoint et de sécurité, c'est aussi une centrale qui nous permettra d'abaisser la température d'une grande partie du réseau de CAD-Ouest, à peu près la moitié du réseau de CAD-Ouest.

Grâce à cette centrale, on va pouvoir abaisser ce réseau existant. Pourquoi ? Pour pouvoir aussi reprendre de la chaleur d'ECUCAD, de la chaleur produite à base de bois – cela fera plaisir à M. Vouillamoz –, dès 2025. C'est un contrat qui a déjà été signé d'approvisionnement, et on a demandé à Romande Energie en espèce de surdimensionner sa chaudière à bois pour qu'on puisse rapatrier la chaleur. Pour cela, on doit baisser la température de ce réseau. Sans ça, on n'y arrivera pas, on ne peut pas intégrer de la chaleur à 80° sur un réseau à 130°, on doit la baisser.

Et puis, je vous rejoins, on doit baisser à chaque fois qu'on fait de nouveaux réseaux, et maintenant tous nos nouveaux réseaux sont construits, soit déjà en 80°C, soit pour pouvoir baisser ensuite en 80°C. C'est évidemment le travail qu'on s'attèle à faire. Vous l'avez vu dans les projections, l'objectif est de baisser tout le réseau à 80°C, sauf le cœur, qui est encore en discussion, mais dont on estime à l'heure actuelle qu'il sera à 130°C. On espère pouvoir le baisser à 80°C pour trouver des solutions pour les quelques clients qui ont besoin, par exemple, de vapeur pour la stérilisation. Je parle notamment du CHUV, qui a besoin de chaleur, mais c'est possible, peut-être à terme, de trouver une solution individuelle pour ces clients-là.

Finalement, évidemment qu'on travaille sur les pertes, on y travaille chaque année, on a des investissements colossaux pour essayer de limiter la perte et de gagner en efficacité du réseau. Maintenant, on a un des plus grands, si ce n'est le plus grand réseau de chauffage à distance de Suisse. On fait le travail pour essayer de repérer ces pertes, pour agir dessus et pour les réparer chaque année. C'est un travail colossal des équipes, qui ne peut se faire qu'en hiver pour les repérer, puisque c'est le seul moment où il y a une différence de température qui nous permet, avec des drones à vidéo thermiques, de voir les pertes qui arrivent et puis ensuite d'intervenir. Mais évidemment que tous ces critères, encore une fois, sont à travailler en parallèle. Si on ne veut pas s'arrêter, parce qu'on pourrait se dire qu'on s'arrête cinq ans, on répare tout le réseau et puis ensuite on commence à réfléchir, mais je ne crois pas que c'est ce que demande votre Conseil.

Finalement – je terminerai par là –, les alternatives à Malley 3, j'ai demandé de tester, monsieur Vouillamoz, ce que ce serait avec une centrale à bois à cet endroit. Déjà, il est assez peu probable qu'elle soit autorisée par le Canton, puisque la densification du site ne permettra pas forcément une

centrale à bois, si ce n'est avoir une cheminée de 150 mètres de haut, ce que la Commune de Renens refuserait probablement. Mais autrement, en termes de surface au sol, il faut trois fois la surface au sol pour quatre fois moins de puissance. C'est ce que nous projetons à Epalinges. A Epalinges, nous avons prévu une centrale à bois avec Romande Energie et la Commune d'Epalinges. C'est trois fois plus de surface pour quatre fois moins de puissance. Le but de cette centrale à Malley, c'est qu'elle ne tourne pas. C'est qu'elle soit là en appoint de puissance. Donc nous avons besoin d'une forte puissance, nous avons besoin d'une centrale qui est réactive pour pouvoir alimenter le réseau en une demi-heure. Et ça, malheureusement, à l'heure actuelle, il n'y a pas d'autre solution que du gaz et du gaz renouvelable.

Actuellement, nous produisons déjà sur site, à Epura, un peu près 10% du gaz qui est nécessaire au chauffage à distance. Nous allons continuer de travailler sur des projets potentiels dans la région qui sont possibles. Maintenant, vous l'avez dit, probablement que du biogaz suisse ne sera pas en conséquence pour ça. Nous travaillons activement sur des projets en partenariat et des contrats à long terme pour assurer que des centrales à biogaz voient le jour dans les pays voisins. Et puis, non, madame Sangra, ça n'empêche pas d'alimenter les pays avec le biogaz dont ils ont besoin, puisque, notamment le Danemark, cet hiver, a produit plus de biogaz que son besoin en gaz total. Donc on a des possibilités de travailler sur du biogaz. Evidemment que ça va avec une diminution des besoins, et je vous rejoins là-dessus : on n'arrivera pas à ces objectifs si nous n'obtenons pas des objectifs sensés et importants en termes de rénovation énergétique des bâtiments. C'est une priorité et on doit passer par la rénovation énergétique des bâtiments, sinon ce que vous votez ce soir ne suffira pas. Ça, c'est clair.

Si on atteint et on va beaucoup plus loin que les objectifs de rénovation qui sont estimés, tant mieux, ce sont des centrales qu'on n'aura pas à construire dans le cadre de ce préavis. Evidemment qu'on suivra à chaque fois les besoins et que l'on construira les centrales et les pompes à chaleur nécessaires seulement au moment où on en a vraiment besoin. Si on n'en a pas vraiment besoin, alors la Ville s'économisera volontiers ces dépenses. En résumé, je vous encourage à soutenir unanimement ce préavis, à soutenir toutes les conclusions de ce préavis, car c'est le seul moyen que nous ayons une concrétisation de ce plan parce que nous avons voulu vous présenter un plan complet et un plan cohérent pour tout le développement du chauffage à distance.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je ne veux pas éterniser le débat, parce que je sais que tout le monde a très envie de discuter de son interpellation urgente. Mais, quand même, l'intervention de M. Company appelle une ou deux questions supplémentaires.

Premièrement, monsieur Company, j'ai quand même envie de vous demander sur quoi vous vous basez pour affirmer que si vous ne développez pas maintenant à grande vitesse le chauffage à distance, un objectif auquel je pourrais adhérer en soi, mais sur quoi vous vous basez pour affirmer que si aujourd'hui on ne développe pas le chauffage à distance, les personnes qui disposent de chaudières qui fonctionnent avec des agents fossiles la remplaceraient par une autre chaudière consommant des agents fossiles ? Je crois qu'il y a d'autres alternatives, même si vous ne vous en mêlez pas, qui pourraient conduire des privés ou même des collectivités publiques à procéder à des remplacements d'agents énergétiques sans introduire de nouveaux agents fossiles. Vous le savez bien et là je serais curieux d'entendre votre réponse.

En plus sur le fond, avec votre argumentation, en prétextant l'urgence de ne rien changer à un plan déjà ficelé pour atteindre vos objectifs, vous pourriez très bien construire une centrale nucléaire en plein centre de la Ville de Lausanne, selon la même argumentation, que je trouve par ailleurs un petit peu détestable, parce que, bien sûr, que vous nous présentez un plan complet, tel que vous l'avez réfléchi, mais je rappelle que le crédit-cadre pour l'étude de cette centrale à gaz date de 2015, sauf erreur, et que ce n'est pas parce qu'on ne réfléchissait pas dans les mêmes termes en 2015 qu'aujourd'hui que le plan établi alors doit rester inscrit dans le marbre à jamais. Je pense qu'on ne doit pas accepter cette argumentation de dire qu'on discute sur un tout et qu'il n'y aurait pas d'élément qui pourrait se prêter à la discussion.

Enfin j'aimerais encore dire une chose, je pense qu'il est important d'aller vite, et là je vous rejoins, monsieur Company, mais pas à n'importe quel prix. Il n'a jamais été question d'urgence pour faire des choix aujourd'hui que devront payer les générations de demain. C'est la raison pour laquelle, pour revenir au propos de M. Christ, nous refuserons toujours le nucléaire, et c'est pour la même raison que ce soir, on doit refuser de construire des capacités supplémentaires impliquant du gaz.

J'aimerais aussi profiter de cette prise de parole pour demander à madame la présidente le vote nominal, en tout cas sur les conclusions 1 et 2, je ne sais pas si ça se fait. Si ça ne se fait pas, je le demande sur l'entier du préavis.

M. Xavier Company, municipal, Service industriels : – Je répondrai à vos deux questions, monsieur Dupuis, mais je commencerai par relever que je ne suis pas un fan de cette centrale à gaz, je vous rassure, au contraire. Cela fait à peu près dix-huit mois que je suis au SIL, ça fait à peu près dix-huit mois que j'essaie de challenger pour qu'on me démontre, mois après mois, la nécessité de la faire. Elle était censée venir en 2021, elle vient en 2023, parce qu'on a cherché des alternatives et on a testé.

Maintenant, les alternatives qu'on m'a présentées et les raisons qu'on m'a présentées m'ont convaincu. Je note bien qu'elles ne vous ont pas convaincu vous. Par contre, je peux vous assurer que ni moi ni la Municipalité n'avons chômé dans le fait de remettre l'ouvrage sur le métier et de ne pas se dire « ah ben, c'était décidé en 2015, donc on y va comme ça ». Au contraire, ça ne me fait pas plaisir de venir défendre devant vous ce soir ce point-là du préavis. Par contre j'en vois la cohérence, je vois l'utilité, je vois la nécessité d'y passer.

Si nous ne prolongeons pas l'extension du CAD maintenant et puis que les personnes renouvellent leur installation de chauffage, la réponse que je peux vous donner c'est que, partout où c'est possible, nous refusons de raccorder au CAD, parce que nous avons un plan qui vise quels bâtiments sont raccordables au CAD et lesquels mériterait d'autres agents énergétiques, typiquement des pompes à chaleur, des chauffages aux pellets, individuels ou autre. Si on arrive à trouver une source renouvelable ou, encore mieux, du solaire thermique, si on arrive à trouver une source renouvelable qui permet de ne pas raccorder au CAD, alors on le fait. Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas assez de puissance.

On le démontre aujourd'hui, on n'a pas assez de puissance. Et c'est la raison pour laquelle, M. Pernet n'est pas d'accord, mais c'est la raison pour laquelle nous refusons de raccorder les petits bâtiments de moins de 50 kW, c'est parce que, ces bâtiments ont plus de facilité de trouver une source alternative, que ce soit du solaire thermique, que ce soit les pompes à chaleur, que ce soit de la géothermie, que ce soit du bois. Au-delà, on estime qu'a priori, c'est beaucoup plus compliqué pour un bâtiment dans un milieu urbain dense. Effectivement en dehors de Ville c'est différent, mais il n'y a pas le CAD de toute façon. Mais en milieu urbain dense de trouver des solutions alternatives lorsque vous ne pouvez pas faire de champs de sonde, parce qu'on a des bâtiments déjà construits et que vous n'avez pas la possibilité d'avoir du bois parce que les particules fines ne le permettent pas et que, a priori, pour des puissances fortes les pompes à chaleur sont compliquées, sauf à avoir des pompes à chaleur industrielles, alors on n'a pas trop d'autres alternatives à l'heure actuelle, en tout cas pas trop d'autres qui m'ont été présentées. D'où la réflexion de se dire les bâtiments qu'on raccorderait au CAD sont des bâtiments qui repartiraient sur du fossile.

Après c'est purement une réflexion économique. Peut-être que certains propriétaires vertueux se disent qu'ils ont une chaudière que depuis cinq ans et qu'ils la changent, même si elle n'est pas amortie. On sait que la plupart des propriétaires immobiliers vont réfléchir en termes d'amortissement, c'est-à-dire quinze à vingt ans pour ce genre d'infrastructure, et au terme de ces amortissements, alors ils vont réfléchir à nouveau à leur source d'approvisionnement, et en l'occurrence, ils se raccorderont au CAD. Je crois que j'ai répondu à peu près à vos questions. Je ne sais pas si je vous ai convaincu, mais je crois que j'ai répondu en tout cas.

La discussion est close.

La présidente : – Nous sommes en présence d'une demande de vote nominal pour les conclusions 1 et 2. Nous allons aussi voter les conclusions 3 à 11 en bloc. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Une personne s'y oppose, nous allons donc les voter séparément.

La demande d'appel nominal pour les conclusions 1 et 2 étant appuyée par le nombre requis de voix, il y sera procédé.

Mme Eliane Aubert (PLR), rapportrice : – Les conclusions 1 et 2 ont été acceptées par 9 oui, 3 non et 0 abstention. Les conclusions 3 et 4 ont été acceptées par 11 oui, 0 non, 1 abstention. La conclusion 5 a été acceptée par 11 oui, 0 non, 1 abstention. Les conclusions 6 et 7 ont été acceptées par 11 oui, 0 non, 1 abstention. La conclusion 8 a été acceptée par 11 oui, 0 non, 1 abstention. La conclusion 9 a été acceptée à l'unanimité. La conclusion 10 a été acceptée par

11 oui, 0 non, 1 abstention. La conclusion 11 a été acceptée par 11 oui, 0 non, 1 abstention.

A l'appel nominal, le Conseil, par 49 oui, 20 non et 8 abstentions, approuve la conclusion 1 de la commission.

(insérer vote)

A l'appel nominal, le Conseil, par 51 oui, 20 non et 6 abstentions, approuve la conclusion 2 de la commission.

(insérer vote)

Le Conseil, par 69 oui, 1 non et 7 abstentions, **approuve** les conclusions 3 et 4 de la commission.

Le Conseil, par 67 oui, 0 non et 8 abstentions, **approuve** la conclusion 5 de la commission.

Le Conseil, par 66 oui, 0 non et 9 abstentions, **approuve** les conclusions 6 et 7 de la commission.

Le Conseil, par 67 oui, 0 non et 9 abstentions, **approuve** la conclusion 8 de la commission.

Le Conseil, par 67 oui, 3 non et 7 abstentions, **approuve** la conclusion 9 de la commission.

Le Conseil, par 64 oui, 0 non et 10 abstentions, **approuve** la conclusion 10 de la commission.

Le Conseil, par 66 oui, 0 non et 9 abstentions, **approuve** la conclusion 11 de la commission.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 19 h 45.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Karine Beausire Ballif ; Mme Virgine Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Anna Crole Rees ; Mme Özlem Dursun ; M. Oleg Gafner ; Mme Alexandra Gerber ; M. Henri Klunge ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Gaëlle Mieli ; Mme Prisca Morand ; Mme Ariane Morin ; M. Fabrice Moscheni ; M. Andrea Münger ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Maurane Vouga

Membres absents non excusés : Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Manon Zecca

Membres présents	79
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

A 20 h 15, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Olivier Thorens : « Pour un éclairage nocturne épargnant la santé »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Mountazar Jaffar et crts : « Pour mettre fin au croissant doré lausannois »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Questions orales

Question

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Ma question s'adresse au municipal M. Hildbrand. Depuis l'arrivée des gens du voyage sur le parking relais des Près-de-Vidy, on constate une recrudescence d'un certain nombre de nuisances. On peut penser par exemple à la combustion spontanée de véhicules de police lorsqu'ils sont stationnés à proximité de ce campement, des passages sous voie transformés en toilettes publiques ou encore des individus qui se font passer pour du personnel de l'ECA et qui essayent d'arnaquer la population. Il ne peut s'agir là que de coïncidences mystérieuses et vraiment

inexplicables. Rappelons que l'UDC avait demandé devant ce même conseil lors de la séance du 28 mars dernier, l'évacuation immédiate du campement des Près-de-Vidy, demande qui fut alors refusée par la majorité du Conseil communal. La question est alors la suivante : quelles sont les nuisances supplémentaires que la population lausannoise devra encore endurer avant que la Municipalité ne se décide à faire évacuer ce campement ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie Mme Mori pour sa question orale, qui est une question rhétorique. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre de la réponse à l'interpellation urgente que nous allons traiter dans quelques minutes. Nous nous efforçons évidemment de minimiser les nuisances pour le voisinage.

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Natacha Litzistorf. Il s'agit encore de la Gare de Lausanne. Je n'ai pas envoyé ma question préalablement parce que je me suis dit que vous avez largement répondu dans la presse, donc vous étiez prête à une question supplémentaire ce soir.

Nous avons appris que le BD Fil allait s'installer sur cette place provisoire maintenant. Ça sera sûrement beaucoup mieux accepté que la patinoire par les habitants et habitantes de Lausanne. Je serais intéressée à connaître les critères de choix et comment vous choisissez les projets qui sont retenus pour cette place de la Gare et quand est-ce que nous pourrions avoir une planification des projets et une idée des futurs projets qui seront proposés aux citoyennes et citoyens sur cette place.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Concernant les animations qui sont déjà planifiées, il y a celle que vous avez évoquée, BD Fil, et puis il y en a une autre que j'ai omis de dire publiquement, parce qu'elle est déjà aussi organisée, mais elle est sur d'autres sites, c'est la déclinaison et l'exportation, on va dire, sur l'espace sous-gare de la Fête de la Nature. C'est la deuxième grande manifestation qui est déjà planifiée pour l'animation de ces espaces redonnés pour un certain temps – on l'espère le plus court possible – à la population lausannoise.

Pour la programmation de la suite, comme je l'avais évoqué, par rapport à votre question des critères, on a invité d'abord les commerçants à venir présenter des projets pour animer cette place de la Gare, puis aussi les acteurs du sport et de la culture. M. et Mme Tout-le-Monde pouvaient aussi faire des propositions. Ils ont tous répondu présents et on est en train d'examiner la faisabilité, avec des critères de durabilité que nous avons, mais surtout des critères de faisabilité. Et puis également par rapport à des retours qu'on a déjà, évalués de manière scientifique, puisque je vous ai dit aussi, on s'est engagé à cela et on est en train de le faire, de faire une évaluation auprès de la population, de ces usages et de ces aménagements.

Pour le choix, on sera en capacité de venir avec une programmation d'ici la mi-mai. Encore une fois, avec une déclinaison avec ces acteurs que j'ai évoqués, les commerçants, qui sont les commerçants sur le périmètre Pôle Gare. Ça, c'était un des critères, par exemple, on ne va pas demander ou accepter des projets de commerçants qui viennent en dehors du périmètre. C'est vraiment pour venir en soutien aux commerçants du périmètre, qui sont justement impactés par ces travaux et la longueur de ces travaux.

Et puis, les autres acteurs, comme la culture ou le sport, ils ont fait des liens avec des manifestations qu'ils ont déjà. La Fête de la Nature, c'est l'idée de délocaliser sur la place de la Gare une partie d'une manifestation déjà existante d'une certaine ampleur. Je vous donne quelques éléments pour faire un peu de *teasing*, pour bien parler français.

Question

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Ma question s'adresse à Mme Émilie Moeschler. Récemment est apparu le rapport qui publie les chiffres concernant les cas de discrimination raciale qui ont été dénoncés en Suisse au courant de l'année 2022. On constate dans ce rapport une augmentation des cas de discrimination raciale recensés par rapport à l'année 2021.

Le rapport fait également lieu à des endroits où surviennent le plus de cas de discrimination raciale, et figurent parmi ces lieux d'un côté les lieux de formation, mais aussi l'administration. Savoir où surviennent les cas de discrimination raciale est le premier pas pour mettre en place des stratégies pour lutter contre ces discriminations. D'où ma question : comment évoluent les chiffres concernant les cas de discrimination raciale dénoncés à Lausanne et quels sont les chiffres concernant les cas survenus dans les instances de la Ville, qu'ils agissent des lieux de formation ou bien de l'administration communale ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – On peut y répondre comme suit : 57 incidents ont été signalés au Bureau lausannois pour les immigrés en 2022, contre 50 en 2021, cela représente une augmentation de 14%. Cela est dû à une meilleure connaissance de notre permanence Inforacisme au sein du grand public et des institutions lausannoises. En 2022, un focus avait d'ailleurs été fait en termes de communication sur cette permanence, notamment dans le journal communal. Quarante-sept incidents ont été pris en charge par le BLI, en collaboration avec d'autres centres, comme le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme.

Parmi les domaines concernés, on compte le monde du travail à 24%, donc ça représente 10 incidents, les offres du secteur privé, les magasins, les discothèques, les restaurants, etc. ça fait 17%, ça correspond à 7 incidents, le voisinage, 15%, ça représente 6 incidents, et puis comme vous le mentionnez, l'administration fédérale, cantonale ou communale, ça représente 12%. Dans le détail, ça fait cinq incidents, dont un incident uniquement dans l'administration communale, deux incidents qui mêlent plusieurs niveaux d'administration, soit la Ville et le Canton, soit la Ville, le Canton, l'Administration fédérale. Et puis la formation, les écoles, les hautes écoles, etc. est à 2% des cas signalés, ce qui représente un incident. Ces domaines recouvrent la tendance donnée par la Confédération.

Question

Mme Karine Roch (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Mme Germond, mais c'est M. le syndic qui va y répondre. Elle concerne la suppression des supports vélo à la place Grand-Saint-Jean. Alors on a déjà entendu plusieurs fois des remarques du manque de places vélo dans le centre piéton et on nous dit chaque fois qu'il ne faut pas générer du trafic cycliste dans les zones piétonnes. A mon avis, c'est dommage qu'on applique la même logique, et c'est même absurde, une logique voiture pour les usagers du vélo qui font leurs courses en ville et qui font l'effort de prendre leur vélo pour aller en ville. Parce qu'on peut imaginer qu'on commence à faire ses courses à un endroit, on remplit ses sacs, on va prendre un lunch, justement à la place Grand-Saint-Jean et on poursuit vers la Riponne pour le marché. Donc j'aimerais savoir si on peut réinstaller des supports dans les zones piétonnes sur cette place, mais aussi de manière générale dans la ville.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Vous avez en partie donné la réponse dans votre question, à savoir qu'effectivement, la Municipalité, à ce jour en tout cas, a pour politique d'avoir des zones piétonnes qui restent d'abord des zones piétonnes et qui ne soient pas encombrées par trop de mobilier urbain, qui ne soient pas non plus encombrées par des vélos, avec des conflits d'usage qui en découlent, ce qui fait qu'effectivement, nous avons plutôt pour politique de mettre des stationnements vélos à l'entrée et aux abords des zones piétonnes plutôt qu'à l'intérieur des zones piétonnes. C'est la politique qui est poursuivie par la Ville, c'est celle qui va d'ailleurs se poursuivre. En ce sens, nous allons installer tout prochainement de nouvelles places vélo sur la route Bel Air, à la place Pépinet et à la place de la Riponne, pour un total de 130 nouvelles places environ, qui vont être créées pour les vélos, mais qui, toutes, se situeront effectivement en bordure de zone piétonne, considérant que nous souhaitons ne pas avoir de cyclistes qui roulent notamment durant les heures de forte occupation piétonne dans les zones piétonnes.

Question

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Le lundi 24 avril au matin, un membre de Renovate Switzerland s'est fait remarquer en allant accrocher une banderole sur la statue du majeur Davel en marge de la manifestation commémorative qui était donc dédiée à ce patriote vaudois. A ce sujet, le 24 heures relate un étudiant dont son nom et son

prénom ont été mentionnés dans l'article du *24 heures*, que je ne citerai pas. C'est un étudiant de 20 ans à l'EPFL, soutenant cette organisation Renovate Switzerland, qui a perturbé ce lundi matin une cérémonie en l'honneur du Major Davel à la place du Château à Lausanne, dans cette journée du tricentenaire de la mort du patriote vaudois. Ce trouble est décrit sur internet comme étant un étudiant en section sciences, en ingénierie de l'environnement. Il est donc forcément facilement identifiable. Merci, monsieur Tétaz, pour votre affichage. Une image vaut mieux que mille mots. Néanmoins, vous le savez, par son action, ce jeune homme semble avoir contrevenu aux dispositions des articles du Règlement général de police de la Commune de Lausanne, notamment à l'article 26, qui dit « Est interdit tout acte de nature à troubler la tranquillité et l'ordre publics ». A l'article 87, alinéa 2, sont notamment « interdits sur la voie publique et ses abords le fait de grimper sur les arbres, sur les poteaux, sur les réverbères, sur les pylônes, sur les clôtures et sur les monuments ». Ma question est la suivante : cet individu fera-t-il l'objet d'une dénonciation auprès de l'autorité compétente en la matière et, sinon, pour quelle raison n'applique-t-on pas la loi ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité ne donne pas d'informations sur d'éventuelles enquêtes impliquant des tiers.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Merci à vous d'avoir répondu à ma question dichotomique. Néanmoins, le groupe UDC restera attentif à l'évolution de ce type de comportement inacceptable en Ville de Lausanne.

Question

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Ma question est sur un enjeu qui nous est désormais bien familier, à savoir l'impact environnemental du chauffage produit par les Services industriels lausannois. Ma question concerne plus particulièrement l'écoquartier des Plaines-du-Loup, où les contrats d'approvisionnement énergétique conclus entre les SIL et leurs clientèles captives prévoient la fourniture de chaleur sans émission de gaz à effet de serre.

Ayant cependant remarqué qu'un système de chauffage de secours carburant au Mazout est en place depuis plusieurs mois au parc du Loup N° 3, raccordé à un bâtiment habité depuis l'automne passé, le directeur des Services industriels peut-il nous renseigner sur la raison de cette installation fossile dans un quartier métamorphose présumé sans émission de CO₂ ? Plus particulièrement, devons-nous comprendre que le concept de production de chaleur installée par les SIL aux Plaines-du-Loup serait défaillant ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Décidément, après le gaz, le mazout. C'est ma soirée. Je me permettrai de commencer par un tout petit rappel du quartier en question. Les premiers habitants sont arrivés l'année dernière. Les derniers arriveront cette année dans ces pièces urbaines.

Le PA1 en niveau énergétique, vous le savez certainement tout aussi bien que moi, est prévu en îlotage, c'est-à-dire qu'il fonctionne seul, sans raccordement sur, justement, de la sécurité et une chaudière de sécurité, sans raccordement sur le chauffage à distance non plus. Il est en îlotage complet. Il est extrêmement difficile dans des situations comme ça d'avoir un système complètement performant, sans que toutes les chaudières soient en fonction, sans que tous les forages soient en fonction et sans que le réseau complet puisse fonctionner. Une des sources de chaleur qui est attendue dans le PA1, c'est la récupération de chaleur sur les eaux usées, qui compte sur le fait que tous les habitants soient là pour alimenter ces eaux usées, pour les récupérer. En l'espèce, au moment de cet hiver, tous les habitants n'étaient pas là, et donc on avait certains déficits, certains déficits aussi de fonctionnement du système qui n'est pas entièrement en fonction, puisque tous les bâtiments ne sont pas entièrement habités ni fonctionnels à ce stade.

Donc nous avons noté une mauvaise performance au mois de janvier. Une chaudière d'appoint a dû être amenée le 24 janvier pour assurer l'eau chaude sanitaire et le chauffage d'un des plus petits bâtiments d'une pièce urbaine. En temps normal, nous aurions amené une chaudière à pellets portable, sauf qu'au vu de la crise énergétique que nous avons traversée cet hiver, il n'y en avait aucune disponible en urgence au moment du dysfonctionnement. Elle a fonctionné jusqu'au milieu du mois de mars, puis à nouveau en avril pour un deuxième dysfonctionnement, aussi lié à des

problèmes de réseaux qui ne sont pas entièrement installés et donc qui ne sont pas encore entièrement performants.

Du moment que tous les bâtiments seront en fonction et donc que toutes les chaudières et toutes les sondes seront en fonction, il ne devrait plus y avoir de problème sur le réseau. Je finirai juste par rappeler que la puissance de cette chaudière est de 82 kW pour cette pièce urbaine qui compte 1323 kW installés, donc on parle de 6% d'appoint. Et puis en termes de consommation, la consommation a représenté 2,8% de la consommation produite depuis le début de l'été, donc depuis les premières arrivées des habitants. Mais évidemment nous mettons tout en œuvre pour que ça ne se reproduise pas l'hiver prochain. Et d'ailleurs un audit externe sera mené cet été sur les Plaines-du-Loup pour s'assurer que cette problématique ne sera pas à nouveau renouvelée l'hiver prochain.

Question

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Ma question s'adresse à M. Payot. Le 26 avril à midi est une date qui est probablement assez indifférente à la majeure partie d'entre vous et puis, probablement pour une petite minorité ou une grande minorité, je ne sais pas, c'était un moment absolument crucial, puisque le 26 avril à midi, la quasi-totalité des offres d'accueil des enfants pendant les vacances s'ouvraient, toutes en même temps, à l'inscription sur internet. Je rappelle ici si nécessaire qu'à partir de la 3P ou ancienne première primaire, les enfants ont 14 semaines de vacances par année durant lesquelles les structures d'accueil parascolaires ferment. Il y a un petit delta avec le nombre de vacances dont la plupart des travailleurs bénéficient.

Le serveur de la FASL a été inatteignable pendant un certain temps, signe peut-être du succès de ses offres. De nombreuses inscriptions envoyées par e-mail au service vacances de la Ville n'ont pas reçu d'accusé de réception, ni automatisé, ni humain. A juste titre, de nombreux parents s'inquiètent et la question de la dimension de l'offre, du nombre de places par rapport aux besoins se repose avec la terrible perspective de la mise en liste d'attente, une sorte de préparation progressive à l'absence de solution.

J'aimerais savoir quelle proportion des activités est déjà complète, c'est l'objet de ma question, et combien de parents se trouvent aujourd'hui en liste d'attente, donc avec un risque de ne pas savoir quelle sera la prise en charge de leurs enfants pendant certaines semaines, déjà du mois de juillet pour parler du début des vacances scolaires. J'aimerais la réponse à ces deux questions en tenant compte du périmètre complet des offres à Lausanne, soit les offres strictement municipales et celles qui sont proposées par la FASL.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Le 26 avril avait effectivement lieu l'ouverture des inscriptions pour l'accueil durant les vacances d'été de la Ville de Lausanne, selon les modalités usuelles: soit une inscription au guichet du domaine vacances, soit en téléchargeant le formulaire et l'envoyant à la même entité par courrier électronique. La mise en ligne du formulaire a eu une quinzaine de minutes de retard, provoquant l'inquiétude de nombreux parents. Par ailleurs, l'accusé de réception n'a pas été tout de suite automatisé, si bien que les derniers accusés de réception sont arrivés aujourd'hui. De son côté, la FASL a par ailleurs introduit un formulaire d'inscription en ligne pour le camp de Bois-Clos, formulaire qui a connu une panne lors de sa mise en ligne. La FASL nous informe que ce camp est désormais complet; d'autres offres sont toutefois proposées par les différents lieux d'animation de la Fondation. Au Domaine vacances de la Ville de Lausanne, l'attribution des places se terminera le 12 mai, et nous informerons M. Gaillard dans la semaine qui suit des chiffres concernant les inscriptions et les places attribuées.

La Municipalité est sensible à la demande croissante d'accueil vacances de la part des familles, et compte apporter des améliorations sur deux plans. D'une part il est nécessaire d'augmenter l'offre, ce qui se concrétise cette année par le dédoublement du centre aéré, désormais offert à Béthusy et Montolivet. Elle se concrétisera également, dès les vacances d'automne, par un projet pilote d'ouverture d'APEMS durant les vacances. D'autre part, le système d'inscription en ligne devra être simplifié avec une nouvelle solution informatique. Des tests seront organisés durant l'année scolaire avec l'objectif d'une introduction pour les prochaines vacances d'été 2024. Nous espérons ainsi assurer une inscription plus simple, et avec plus de réponses positives aux familles.

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Merci, monsieur le municipal, pour cette réponse. Si j’entends bien, vous m’annoncez une communication écrite autour du 12 mai. J’accepte volontiers cette façon de faire. J’aimerais simplement préciser ici qu’une simple recherche permet de voir que sur certaines semaines, évidemment les plus courues, au tout début et à la fin des vacances scolaires, il n’y a pratiquement plus de disponibilités, en tout cas selon le système en ligne. Il y a sans doute quelques places encore au creux de l’été lorsque les garderies sont également fermées, mais j’aimerais alors dans votre réponse qu’on ne parle pas de capacité abstraitement comme ça, sur tout l’été, mais qu’on se concentre ou qu’on découpe par semaine, parce qu’on sait que c’est les deux premières et les deux dernières semaines des vacances qui posent le plus de problèmes. Quant à la forme de cette correspondance, il me semble qu’un courrier à tout le Conseil communal serait adéquat.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – En ce qui concerne la spécification, naturellement, il vaut la peine de distinguer par semaine, mais aussi par type d’offres, puisqu’on peut considérer que des solutions peuvent être proposées naturellement par des centres aérés, mais aussi par des activités de camps, notamment par des camps à la montagne dans lesquels, selon les informations, des disponibilités restaient au moment où les centres aérés affichaient déjà complet. Les informations seront naturellement transmises dans ce sens.

Question

Mme Charlotte De La Baume (V’L) : – Ma question s’adresse probablement également à M. Payot. J’ai remarqué la semaine dernière que la très populaire installation de balançoires à la place de la Louve avait été complètement retirée. Je trouve très dommage au vu de la haute fréquentation de ce lieu par les familles, qui plus est alors que les jours commencent enfin à se rallonger, rendant de plus en plus favorables les jeux à l’extérieur pour les familles habitant le centre-ville. Au vu de la quasi-absence d’aires de jeu dans les quartiers de l’hypercentre, notamment Cité, Riponne, Palud, Louve, place de l’Europe. Ma question est la suivante : quelle est la raison de ce retrait ? Est-ce qu’une installation alternative est prévue à la place de la Louve pour les mois de printemps-été 2023 ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je réponds en effet en lieu et place de Mme Germond qui est absente ce soir. Ces balançoires de la Louve ont fait l’objet d’un petit historique. A la base, c’étaient les balançoires des SIL dans le cadre de Lausanne Lumière, qui était juste là pendant le festival Lausanne Lumière. Suite à différentes interventions, tant des services de Mme Germond que du Conseil communal, elles ont été pérennisées sur une partie du printemps. Et puis il y a eu une installation supplémentaire qui n’était pas l’installation de base, donc on change les balançoires en cours de mois de janvier pour avoir des balançoires pérennes et plus seulement les balançoires illuminées des SIL. Le fait est qu’ensuite, à partir d’une certaine date, cette année c’était fin avril, d’autres années c’est en tout cas le début juin, il est nécessaire d’avoir cette place pour des expositions ou pour des événements. Et donc nous devons la libérer, en l’occurrence pour la Fête de la musique au mois de juin, en tout cas chaque année, avec l’installation que ça demande. Cette année il y avait une manifestation prévue le premier week-end de mai, donc le week-end qui vient, qui a été annulée à la dernière minute, mais pour laquelle l’installation a été enlevée pour que la place puisse être utilisée par une exposition temporaire, ce qui peut arriver. Mais on sait que de toute façon, on la fait durer, les services de Mme Germond la font durer le plus longtemps possible, mais il y a un moment dans l’année où on doit la libérer pour les manifestations et pour les événements sur le lieu.

Question

Mme Sarah Neumann (soc.) : – Ma question s’adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Samedi après-midi, les nombreuses personnes qui passaient par la place de l’Europe ont eu le privilège d’entendre un orateur qui était très investi de sa mission divine. Pendant au moins quarante-cinq minutes, probablement plus, car il avait déjà l’air bien engagé quand je suis passée la première fois, il exprimait à tout vent, et avec un système d’amplification particulièrement pénible sa foi en Jésus-Christ, qui, je cite, « plus que l’alcool, la drogue et les femmes lui avaient permis de trouver enfin sa voie ».

Bon, si la qualité de l’amplification aurait rendu tout aussi pénible à mes oreilles un texte littéraire, voire même la lecture de l’intégrale de Jean Jaurès, je m’interroge quand même sur l’adéquation

d'une telle mise à disposition de l'espace public et de l'espace sonore, surtout, pour des déclamations religieuses, d'autant plus au regard des conditions exigeantes qu'on pose aux artistes de rue et sur lesquelles nous aurons bientôt l'occasion de nous pencher en commission.

Alors en partant du principe que n'importe quel organisme ou individu inspiré ne peut pas s'installer en pleine rue pour proclamer sa foi au micro et nous inviter à la rejoindre, est-ce que vous pouvez, monsieur le municipal, nous indiquer si la Municipalité autorise le prosélytisme religieux dans les rues et, si oui, sous quelles conditions ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité rappelle que les rassemblements et actions visant la diffusion d'opinions, d'informations ou à but religieux sont au bénéfice de garanties constitutionnelles relatives à ces libertés publiques. De ce fait, la marge de manœuvre dont dispose l'autorité communale est extrêmement réduite puisque le contrôle a priori de ce type d'activités ou de telles actions de prosélytisme est et selon les cas extrêmement limités, en particulier s'il s'agit de distribution de tracts sur le domaine public, lorsqu'aucune installation n'est nécessaire au distributeur.

Ainsi, ce type d'activité visant la diffusion d'idées ou à but religieux dans l'espace public, sans infrastructure ou sans animation particulière, ne peut être soumis à autorisation préalable. Cela a notamment été confirmé par l'arrêt du 7 mars 2019 de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal concernant précisément un cas lausannois.

Par contre, lorsqu'une association à but idéal ou religieuse souhaite disposer d'un stand d'information, organiser un rassemblement ou une animation, une demande d'autorisation de manifestation doit être soumise au Bureau des manifestations et des marchés du Service de l'économie. En effet, cette utilisation des domaines publics constitue un usage accru. Dans ce cadre, la mise en place de conditions d'organisation et de contrôle par les autorités communales se justifie. Les dates, horaires, sonorisations, emplacements précis sont notamment définis et des informations quant au contenu des messages diffusés peuvent être demandées avant toute délivrance d'une autorisation. Cela permet notamment d'anticiper, dans une certaine mesure, certains risques de prosélytisme trop dirigés, mais ne peut constituer un motif de refus d'octroi d'une autorisation. De fait, tant que le message diffusé ne vise pas à promouvoir un comportement illicite ou à heurter la sensibilité de la population, ou qu'il n'existe pas de risque avéré de trouble à l'ordre public, il n'est pas possible pour la Ville de Lausanne d'imposer règles plus strictes quant à l'usage du domaine public pour ce type d'activité.

Dans le contexte précis de votre question orale, conformément à ce qui précède, une autorisation avait été délivrée à une église évangélique permettant la disposition de bibles, de flyers et interpréter des chants avec une guitare l'après-midi du samedi 29 avril. Il y avait une limitation aussi horaire. Un contrôle a été effectué sur place par les autorités communales. A cette occasion, les responsables ont été rendus attentifs que leur activité avait fait l'objet d'un certain nombre de plaintes. En conséquence, il leur a été demandé de se mettre en conformité et de diminuer considérablement leur niveau sonore. Evidemment, nous serons plus attentifs lors d'une prochaine demande des mêmes personnes.

Question

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Mme Natacha Litzistorf. Les CFF ont annoncé en mars dernier le nouveau calendrier intentionnel des travaux de la Gare de Lausanne. Ils annoncent notamment la reprise des travaux du sous-sol de la place de la Gare pour avril 2024.

L'aménagement provisoire de la place en attendant la reprise des travaux est à saluer pour la part belle qu'il fait aux piétonnes et aux piétons, qui peuvent s'approprier désormais cet espace qui était dédié à la mobilité motorisée. Cependant, la mobilité à pied aux extrémités est et extrémité ouest de la place de la Gare est plus compliqué avec les aménagements actuels et oblige à faire de longs détours pour passer du côté nord au côté sud de la place.

L'aménagement provisoire de la place est, on peut bien le penser, très complexe en raison de la nature dense et multimodale du trafic qui la traverse, mais il est important, en accord avec la politique de la mobilité de la Ville, qu'une priorité soit donnée aux piétons. Je pose dès lors la question suivante. La Municipalité estime-t-elle possible d'aménager des traversées piétonnes entre

le nord et le sud des parties est et ouest de la place de la Gare de manière à rendre les trajets plus directs, et ceci jusqu'au début des travaux de la place, mais également au-delà du début des travaux ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Peut-être, bien faire la distinction dans les deux parties de la question qui sont sur deux espaces, un à l'Est et un à l'Ouest.

À l'Est, vous l'avez peut-être constaté, avec les aménagements provisoires, on a déjà réadapté et rapproché, on va dire cela comme ça, le passage pour piétons qui maintenant va – on ne va pas dire le nom, même si on a très envie parce qu'on les aime beaucoup – du restaurant italien jusque face au Sud au café italien également. Cela est déjà en place. Pour la partie Ouest, c'est là où le bât blesse effectivement. Peut-être de rappeler un peu les raisons pour lesquelles plutôt, nous avons procédé de cette manière-là pendant cette période de chantier. C'est comme on a dû aussi déplacer les, vous l'avez vu, et on le regrette également, mais on ne peut pas tellement faire autrement, les arrêts de bus, il y a une question de gestion des flux. C'est la raison en cascade qui a principalement aussi redéplacé le passage pour piétons.

Il n'en demeure pas moins que suite à l'intervention, je pense, de Mme Maillard, de ces articles de 24 heures, de votre intervention aujourd'hui, de la nôtre, on voit que les CFF sont sensibles et on les en remercie, à cette problématique des flux, y compris dans les espaces publics. Très sérieusement c'est eux qui sont, pendant la période des travaux, en charge de gérer les aspects de mobilité sur l'ensemble du périmètre et eux, comme nous, toutes et tous, dans vos interventions et relayées notamment au niveau des médias, nous sommes rendus compte qu'il y a des améliorations à faire assez substantielles sur cette partie ouest. C'est ce que les CFF nous proposent maintenant, c'est de revisiter justement ce positionnement.

Il ne leur demeure pas moins qu'il faudra tenir compte de différents paramètres, notamment sur des dégagements qui permettent de garantir aussi la sécurité, sur ne pas entraver la vitesse commerciale des bus. Il y a pas mal de paramètres à regarder, mais il serait peut-être envisageable de redéplacer le passage pour piétons en face de l'autre aussi fameux restaurant tessinois. Et ça, ça nous rapprocherait un tout petit peu plus d'une situation moins pénible qu'actuellement. Voilà, donc c'est des discussions qui vont être reprises tout prochainement, puisqu'on entre dans une nouvelle phase de planification et maintenant, nous également, avec ces retards, on replanifie aussi les choses. Bref, l'idée est reprise, et on les en remercie, par les CFF améliorer la situation sur ces passages piétons.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je m'excuse tout d'abord de n'avoir pas posé cette question à l'avance. Je remplace quelqu'un dans mon groupe pour cette activité ce soir. Ma question s'adresse à Mme Émilie Moeschler. Elle concerne un thème qui a été dévoilé par la presse par le biais d'un grand quotidien vaudois le 24 mars dernier, qui alertait sur les conditions de travail des gestionnaires de dossiers RI. C'est 80 personnes environ, dont une grande majorité de femmes, qui gèrent plus de 4 500 dossiers ouverts, donc ça c'est les statistiques du mois d'avril, et qui manifestement se plaignent de leurs conditions de travail.

Par ailleurs, je vous lis un petit témoignage qui a été rapporté dans ce même journal « nous sommes aussi confrontés à des situations humaines difficiles, sans aucun soutien psychologique. Les burn-out et arrêts maladie sont nombreux et dans ce cas les dossiers sont répartis chez les autres, qui sont déjà débordés ». Leurs revendications sont simples, donc c'est passer de 90 à 70 dossiers par personne afin, de stopper la surcharge, reconnaître que la fonction n'est pas seulement administrative, mais aussi sociale et actualiser leur cahier des charges.

On sait bien sûr que des contraintes cantonales s'appliquent dans la matière, mais je crois que ce soir il vaut la peine de demander à la Municipalité quelle suite elle compte donner à ces revendications qui semblent, à première lecture, bien légitimes.

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Effectivement, je n'ai pas reçu cette question à l'avance. Il s'agit d'un sujet sensible, qui concerne la situation du personnel

des GPRI, qui sont les gestionnaires de prestations RI du Service social de la Ville de Lausanne. Donc cela demande toute l'attention. Donc malgré le manque de délicatesse de poser une question aussi sensible sans l'envoyer à l'avance, je vais répondre.

Effectivement, il y a eu cette communication par voie de presse, qui a été organisée en collaboration avec le syndicat Sud, qui ne nous a pas informés des revendications. D'ailleurs dans l'intervalle, comme c'est le cas, quand les syndicats représentent le personnel en tant qu'employeur, on trouve normal de s'adresser à un syndicat pour demander les revendications si on ne les reçoit pas ou pour demander à une organisation de ne pas court-circuiter le travail qui a été fait par le syndicat avec ses membres. Donc nous avons adressé un courrier au syndicat Sud pour lequel nous n'avons toujours pas reçu de réponse sur les revendications qui étaient construites, donc elles nous sont venues par voie de presse.

Ceci étant dit, en ce qui concerne la situation des GPRI, elle est effectivement connue au sein du Service social. D'ailleurs, il y a une année, un processus a été convenu avec le syndicat pour clarifier la charge de travail, faire état de la situation, notamment avec le nombre de dossiers, mais aussi voir à quel moment les GPRI font un travail et à quel moment c'est les assistants sociaux, assistantes sociales qui doivent faire ce travail. Les travaux, d'après les informations que j'ai, avancent bien et l'objectif est d'arriver à des pistes d'amélioration de la situation.

Il faut savoir que c'est des fonctions comme les assistants sociaux qui sont financées par le Canton, avec un calcul en lien avec le nombre de dossiers de l'aide sociale. Comme vous savez, l'aide sociale stagne, voire baisse, donc les finances ne suivent pas. En tout cas, nous prenons très au sérieux ces cris d'alarme qui ont été relayés par voie de presse, et la hiérarchie du SSL y prête une grande attention, et moi aussi.

Question

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Ma question était destinée à Mme Germond, qui n'est pas là; elle sera donc destinée à M. le syndic. Quoi que tous les municipaux pourraient y répondre, à mon avis.

On avait eu quelques interrogations lors du traitement du budget en décembre sur l'intention ou non des municipaux de renoncer à leur indexation automatique, qui avait été budgétisée, comme le voulait la technique budgétaire, pour 2023. On se rappelle que la Municipalité avait renoncé à une première indexation de ses salaires à l'été, elle en avait fait d'ailleurs un petit cheval de promotion médiatique, et puis, à la fin de l'année, pour la deuxième indexation, celle de 2023, nous avons posé ces questions à Mme Germond, sur l'intention politique de la Municipalité de renoncer à cette indexation. Mme Germond n'avait pas répondu, elle avait dit qu'elle n'était pas en mesure de répondre.

Suite à ça, j'avais déposé le 8 décembre 2022 une question écrite demandant simplement la Municipalité va-t-elle renoncer à l'indexation de son traitement pour 2023 ? Je n'ai jamais reçu de réponse à cette question écrite, même si le délai réglementaire est d'un mois, et je me permets donc de changer la concordance des temps de cette question, mais de la poser néanmoins, maintenant que nous arrivons au milieu de l'année 2023, la Municipalité a-t-elle renoncé à l'indexation de son traitement pour 2023 ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais répondre en l'absence de Mme Germond pour vous dire que les salaires de la Municipalité ont été indexés au 1^{er} janvier conformément au Règlement sur la Municipalité que vous avez vous-même voté, comme nous avons eu l'occasion de le dire lorsque nous avons débattu de cette question-là, je crois, au mois de novembre ou décembre. Ce règlement est de compétence du Conseil communal, vous pouvez en décider autrement.

Il n'y a pas eu de renonciation de la part de la Municipalité. Les salaires municipaux ont été augmentés, comme d'ailleurs l'ensemble des salaires de la fonction publique, du plus bas des salaires au cadre supérieur. L'indexation a été garantie, elle a donc été aussi pour la Municipalité, en cohérence avec cette décision. Voilà ce que je peux vous répondre s'agissant de l'indexation. La question se posait différemment s'agissant d'une indexation en cours d'année, qui est effectivement une disposition très particulière et très spécifique du Règlement sur le personnel communal.

Développement des BHNS PP8, PP6b, PP11 - Place du Tunnel Demande de crédits d'études

Préavis N° 2023/02 du 12 janvier 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Romane Benvenuti (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Johan Pain (EàG) : – Ensemble à gauche salue la qualité de ce préavis qui place les questions de mobilité via les transports publics, et précisément les bus à haut niveau de service, à l'intérieur des enjeux de la ville de demain. Faire appel à des spécialistes de l'environnement est également à saluer. En effet, les mentions des aspects environnementaux et du Plan climat, ainsi que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont primordiales.

Un point qui pourrait être davantage présent dans ce préavis est la volonté d'intégrer les actrices et acteurs des quartiers concernés par cette planification. En effet, les personnes qui connaissent le quartier et les besoins de la population sont à prendre en compte. Les associations, les écoles, les animateurs, animatrices, habitants, etc. L'ampleur du crédit d'études nous laisse espérer que cette prise en compte sera faite par les chercheuses et chercheurs mandatés. Nous saluons la valorisation des études déjà existantes concernant la place du Tunnel, bien que la requalification du tronçon Aloys-Fauquez - Borde - Tunnel se fera attendre, car il sera le dernier à être lancé, pas avant 2028, voire 2030, selon des retards potentiels. Pour Aloys-Fauquez, ainsi que Saint-François, les cofinancements fédéraux et cantonaux ont été obtenus. En ce qui concerne la Borde, la Municipalité doit encore les requérir.

Il est essentiel pour Ensemble à Gauche qu'une vraie place et une vraie réflexion soit dédiée à la mobilité douce. Cela implique la sécurité et le confort des piétons, comme la sécurité et l'efficacité pour les cyclistes et une réduction de l'asphalte dédié aux transports individuels motorisés. Il faut éviter de reproduire ce qui a été fait à La Sallaz où les routes, pistes cyclables et espaces piétons ont été mélangés mélimélo. Cette place est catastrophique autant en termes de recouvrement bétonné, alors que le quartier méritait un vrai parc sur au moins la moitié de la place, la piste cyclable qui passe au milieu de la place de jeu, où il n'est donc pas possible aux enfants de vadrouiller sereinement, les bus à l'extrémité qui ont davantage de place que nécessaire, bref à ne pas oublier que les projets montés dans les deux ans à venir verront le jour dans cinq, huit, dix ans et qu'une vision des enjeux de demain est salutaire.

Comme le dit la Municipalité, ce préavis a un objectif très ambitieux et les enjeux sont multiples. Corridor écologique, gain d'efficacité et de temps pour les transports publics, vie sociale façonnée par l'espace public. Espérons qu'elle saura se donner les moyens d'y répondre et qu'elle prenne courageusement les décisions qu'il faut prendre face à la catastrophe écologique, dont la vitale réduction des gaz à effet de serre émis par le seul secteur des transports. Nous espérons que la réalisation permettra également de requalifier des quartiers d'habitation actuellement peu dotés en espaces de rencontres, trajets piétons agréables, végétation, etc. Ensemble à gauche soutient donc ce rapport-préavis.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Le groupe PLR se prononce en faveur de ce préavis très important pour le développement de notre Ville. Certes, le montant conséquent requis par cette étude laisse entrevoir un coût total final du projet BHNS considérable, qui d'ailleurs n'était pas évoqué dans ce préavis, ce qui n'est pas idéal en matière de communication.

Cela étant, ce projet s'inscrit dans les plans de développement de Lausanne, plus précisément la stratégie de développement des axes forts des transports publics et contribuera à favoriser le transfert modal, tant il est vrai que c'est uniquement par l'amélioration de l'offre que l'on parvient à convaincre les voyageurs locaux et pendulaires. Notons encore que l'installation de ces lignes BHNS sont parfaitement en ligne avec la vision PLR d'un réseau de transport public performant.

De plus un des aspects connexes de ce projet d'envergure consiste en la requalification, entendez par là le réaménagement complet de l'espace public de façade à façade des axes concernés. Je pense en particulier à l'avenue de la Borde que je connais bien, dont on ne peut que saluer l'amélioration promise du cadre de vie. Je relève encore que ce préavis intègre les projets déjà proposés pour la requalification de la place du Tunnel ce qui me semble logique.

Un dernier mot quant au choix technique des BHNS. Ce sont pour mémoire donc des véhicules sur pneus et non pas sur rail. Certains y voient un tramway du pauvre en comparaison avec plusieurs Villes françaises qui multiplient les trams. Nous y voyons pour notre part un moyen pragmatique, proportionné, adapté à la topographie et surtout efficace, et probablement aussi plus rapide à mettre en œuvre, même si le calendrier est long. A cet égard, notre groupe sera attentif tout au long du développement du projet à ce que cette efficacité soit clairement privilégiée. Une de mes collègues précisera encore ce point important.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Après la position de groupe brillamment exposée par mon collègue Marmy, je me permets de prendre la parole, mais rassurez-vous, quatre minutes devraient suffire.

Que sont les BHNS. Il peut être utile de le rappeler ici. Selon Wikipédia, un bus à haut niveau de service, BHNS, est un système de transport dont l'objectif est d'améliorer la capacité et la régularité de service par rapport à des lignes de bus conventionnelles. Wikipédia n'est certes ni la Bible ni la Constitution, mais a l'utilité de la concision. Or ce préavis fourre-tout ressemble plus à une requalification générale des espaces, espaces qui devraient, au risque de me répéter, être dédiés dans un tel préavis du moins, en premier lieu aux transports publics.

Avec les multiples, trop multiples, objectifs fixés par la Municipalité dans le cahier des charges des futurs mandataires, ce préavis perd de vue son objectif principal. Plusieurs passages nous donnent à penser que l'objectif principal n'est d'ailleurs même plus les transports publics. En page 3 du rapport-préavis, concernant le contexte et les objectifs, la Municipalité dit, je cite, « sur des sites parfois délaissés, il s'agira pour ces projets d'ouvrir le champ des possibles au-delà de l'unique question des flux de mobilité ». Ou encore, en page 5 et 6, on parle de l'avenue de Rumine et du Léman, je cite à nouveau « dès lors, le réaménagement de la route doit prendre en compte les mobilités actives comme intrants clés et les promouvoir en assurant la continuité des aménagements cyclables et des cheminements piétons, tout en intégrant les enjeux liés au BHNS ». Ah ! Ouf ! Les BHNS font partie quand même des objectifs.

Ajouter des nouvelles parquelles, les fameux espaces rencontre, soit disant plébisciter à Benjamin Constant, mais certainement pas par Benjamin Constant lui-même, grand libéral de mon éternel, ou permettre aux vélos d'emprunter des lignes de bus en cas de manque de place, ne va définitivement pas améliorer le cheminement des bus. Bref, je suis, et avec moi une partie du groupe PLR, vraiment inquiète que ces études ne se concentrent pas sur l'essentiel. L'objectif est clair : des transports publics plus efficaces et accessibles. Nous sommes d'avis que c'est le seul moyen pour qu'un réel transfert modal s'opère et qu'il y ait donc un gain effectif pour le climat. Nous pourrions ouvrir au champ des possibles ultérieurement.

Inutile de rappeler à votre humble assemblée que nous n'avons pas les moyens d'investir dans des aménagements certes fort sympathiques, mais gadgets, se retrouver dans la situation de Paudex, qui a finalement rejeté le projet dans son ensemble ne peut pas être une option. Pour mémoire, le projet final ne proposait qu'un gain de trois minutes en termes de temps pour un coût de 10 millions. Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions représenter, et donc soumettre au vote le vœu présenté en commission par votre servitrice. Vœu que je vous lis ici et que M. Tétaz aura l'amabilité de vous projeter. Si vous ne deviez pas accepter ce vœu, personnellement je m'abstiendrai au vote final du présent préavis.

Vœu Coralie Dumoulin

Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité indique de façon claire aux futurs mandataires de prioriser, dans le cadre des études demandées, le gain en efficacité des transports publics et leur accessibilité par les piétons et personnes à mobilité réduite.

La présidente : – Je rappelle les règles sur ce sujet. Je lis l'article, 69 du Règlement du Conseil : « En tout temps, chaque membre du Conseil peut, sous forme écrite et signée, adresser un vœu ou poser une question à la Municipalité au sujet d'un objet de son administration. Le texte est transmis

à la Municipalité par la présidente ou le président du Conseil. La Municipalité répond par écrit dans un délai d'un mois par la même voie. Elle n'a pas à répondre aux questions qui interviennent à l'article 62, alinéa 3. Les vœux, les questions et les réponses sont communiqués par écrit aux membres du Conseil. Elles ne donnent pas lieu à discussion, vote ou résolution ». Il n'y aura donc pas de vote sur le vœu, mais il sera entendu.

M. Louis Dana (soc.) : – Je vais être beaucoup plus bref que Mme Dumoulin parce que ce soir en tout cas le Parti socialiste soutient les transports publics, tous les transports publics, à des prix qui, on l'espère, seront le plus bas possible.

Les BHNS, vous parlez, monsieur Marmy d'un, je ne me rappelle plus exactement le terme que vous avez utilisé, je crois le tramway du pauvre. Moi je ne pense justement pas, c'est un moyen de transport qui est complémentaire par rapport au tram, qui a, certes, pris du retard, parce qu'il y a eu des oppositions, parce que voilà, c'est des projets qui sont compliqués, qui mobilisent plusieurs communes, mais c'est des projets qui sont toujours très importants de faire aboutir, et ces BHNS aussi qui ont pris un petit peu de retard, aussi à cause de communes. Là, je ne suis pas du tout d'accord avec vous, madame Dumoulin, je ne suis pas d'accord avec la Commune de Paudex. Oui, peut-être qu'ils auraient gagné 3 minutes de temps pour 10 ou 12 millions d'investissement, mais ça fait partie d'un tout, et les BHNS, c'était un projet qui allait d'est en ouest, et c'est un tout qu'il faut appréhender dans son tout, justement.

Donc, le vœu que vous proposez, à titre personnel, je n'ai pas pu en discuter avec les membres de mon groupe, je vais le refuser. Et pour ce cas du m3, on peut encore dire un petit mot des BHNS par rapport au m3. Les BHNS c'est un vrai projet du PALM sur lequel on a peut-être plus de levier que sur le m3, avec des entités qui traînent un peu parfois les pieds, comme on a pu le voir lors des retards de la Gare, dont on a abondamment parlé au sein de ce Conseil. Voilà, donc nous on soutient les BHNS et on votera ce préavis.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les Verts lausannois vont également soutenir ce préavis, qui est important pour la suite de la mise en œuvre des bus à haut niveau de service, car ces projets permettront à terme de faciliter la progression et la régularité des bus, et ainsi d'améliorer l'attractivité des transports publics, et ainsi d'encourager au report modal.

Nous soutenons également ce préavis justement parce qu'il ne prend pas uniquement en considération des questions de transports publics, mais il intègre bien l'ensemble des enjeux actuels et de nos politiques publiques, en s'appuyant notamment sur le Plan directeur communal, sur le Plan climat, sur aussi la stratégie des espaces publics, tous ces documents que nous avons votés ces dernières années, sur l'objectif canopée aussi ou encore en intégrant les problématiques importantes et trop peu souvent prises en considération de désimperméabilisation des sols et d'intégration dans le réseau écologique urbain, ou encore comme l'a dit M. Pain, aussi la question de la participation citoyenne. Ainsi les projets de BHNS dont les crédits d'études nous sont soumis ce soir s'accompagneront d'importantes requalifications des espaces publics traversés pour en faire des rues qui seront plus agréables, des rues qui seront mieux appropriables, qui seront plus arborées, qui seront mieux adaptées au changement climatique et aussi qui seront, en fin de compte, plus attractives commercialement. Bref, c'est un pas vers la ville que nous souhaitons pour demain.

Contrairement à Mme Dumoulin et à son vœu, nous saluons vraiment justement que désormais la Municipalité, dans des projets de transports publics, intègre l'ensemble de ces préoccupations et présente des projets qui sont cohérents, qui sont indissociables, et nous vous invitons aussi à refuser le vœu de Mme Dumoulin.

Un petit bémol quand même concernant ce préavis. Sur les tronçons PP6B et PP8, il faut quand même se rappeler qu'ils figuraient déjà dans le PALM, donc dans le Plan d'agglomération Lausanne-Morges, en priorité A en 2007 et 2012 respectivement pour ces deux tronçons. C'est donc seulement seize ans et onze ans plus tard qu'on vote ce soir des crédits d'études. D'études ! et la mise en service est aujourd'hui projetée pour 2029, si tout va bien, soit vingt-deux ans entre l'inscription en priorité dans le projet d'agglomération et la mise en service. Vingt-deux ans pour réaliser des projets de bus !

M. Marmy mentionnait effectivement qu'en principe des projets de bus devraient être plus rapides à mettre en œuvre que des projets de tram. Je le pense aussi, mais malheureusement la pratique

montre ici que ce n'est pas le cas et on a eu des fois tendance à critiquer les offices fédéraux ou le Canton pour du retard sur la Gare de Lausanne ou sur les projets de métro ou de tram. En l'occurrence, on doit aussi faire une part d'autocritique, puisque ces projets de bus à haut niveau de service sont essentiellement du ressort de la Commune et on a aussi un problème dans la gestion du calendrier de nos projets. C'est important et c'est aussi malheureux notamment pour le projet de la Borde qui, lui, n'est même pas encore priorisé pour les cofinancements fédéraux où c'est un quartier aussi qui a vraiment fortement besoin de ce projet pour requalifier ces espaces publics. Bref, cela étant dit, nous vous encourageons donc à soutenir ce préavis.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je serai relativement bref. Il est vrai que la question des flux de circulation et de l'efficacité des transports publics dans l'agglomération, en particulier sur l'axe est-ouest, est un enjeu important. Le groupe UDC y est évidemment sensible.

Mais, malheureusement, nous avons bien compris que la mise en place de ces BHNS, et plus particulièrement le préavis qui nous est soumis ce soir et à, n'en pas douter, les nombreux qui le suivront, vont servir de cheval de Troie à la Municipalité pour "requalifier", comme elle aime bien le dire, l'espace public, c'est-à-dire pour travailler à sa paralysie encore plus complètement achevée, en y dépensant un certain nombre de millions d'argent public, que nous n'avons évidemment pas pour procéder à des aménagements superflus. Alors là où M. Beaud voit la vertu de ce préavis, nous y voyons un vice rédhibitoire.

En ce qui concerne la désimperméabilisation des sols, nous nous contenterons de rappeler qu'un sol désimperméabilisé, comme vous dites, mais compacté au rouleau compresseur, n'offre pratiquement aucune plus-value en termes d'absorption de l'eau, ni d'ailleurs en matière de biodiversité ou de réseau écologique. Je crois que l'exemple des Prés-du-Marché est assez parlant à cet égard. C'est une simple bande de terre qui, lorsqu'il pleut, sature les grilles d'égout et salit les chaussures. Bref, ceci pour vous dire que notre groupe est très sceptique face à ce préavis. Il va dans sa majorité le refuser ou s'abstenir.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – En préambule, j'aimerais dire que je suis hyper déçue que Mme Germond ne soit pas là ce soir. J'espère que le message lui sera transmis. Je crois comprendre que c'est vous, monsieur le syndic, qui la remplace pour ce sujet. J'espère que vous pourrez répondre à mes interrogations.

Je me permets de faire un certain nombre de remarques supplémentaires en complément des propos de mes collègues PLR Olivier Marmy et Coralie Dumoulin. Alors dans un premier temps et au risque de répéter ce qui a déjà été dit plusieurs fois, l'arrivée des BHNS à Lausanne est une chance bien sûr, mais aussi une avancée non négligeable pour la Ville, pour ses habitants ainsi que pour ses visiteurs, avancée qui correspond pleinement à la vision du PLR Lausanne, qui souhaite continuer à développer une politique des transports multimodale – ça faisait longtemps que le concept de multimodalité n'avait pas été abordé dans ce plénum ; je me suis dit que c'était bien de vous le rappeler.

En revanche, j'aimerais quand même faire un certain nombre de critiques sur le préavis qui nous est présenté ce soir. Mme Germond n'étant pas là, monsieur le syndic, le préavis que vous nous présentez, il me pose fondamentalement un problème en termes de séquençage. Si on prend l'axe Tunnel - Borde - Aloys-Fauquez, je ne comprends pas pourquoi le calendrier intentionnel des travaux prévoit de commencer plus ou moins en même temps le chantier de la route Aloys-Fauquez et celui de la place du Tunnel, alors que le chantier de la rue de la Borde, lui, commencerait deux ans plus tard. Ça veut dire que pendant deux ans, vous avez un chantier en haut, un chantier en bas, puis un espèce de trou au milieu où il ne se passe rien. Et puis quand le chantier du haut et le chantier du bas est terminé, on attaque le milieu. Alors honnêtement pour moi, ça fait absolument aucun sens, mais vous aurez peut-être une autre explication à me donner que celle relative à l'obtention des crédits qui tardent pour la rue de la Borde.

Et puis, pendant qu'on creuse et qu'on bloque tout sur cet axe nord, axe nord qui est quand même un axe primordial pour se rendre au centre-ville, eh bien, on nous propose en même temps de commencer le chantier sur l'axe Saint-François - Pully. Donc ça veut dire que les Lausannois vont subir un chantier au nord, un chantier à l'est, puis un chantier au centre avec d'ici là, je l'espère, l'arrivée du tram, et un chantier vraisemblablement aussi à la Gare. Donc pour moi ça fait quand même beaucoup de chantiers en même temps. Si on ne prépare pas bien les choses, on risque de créer, encore une fois, un immense chaos dans toute la ville. Alors, je regrette à titre personnel

qu'on ne nous ait pas présenté un projet qui soit mieux coordonné avec un séquençement des travaux plus adéquat.

Enfin, j'attire votre attention, chers et chers collègues, sur le fait que ce préavis dont nous discutons ce soir inclut au passage une nouvelle fois pratiquement un demi-million pour essayer de rendre la place du Tunnel attractive. Et puis finalement, pour terminer, j'aimerais insister sur l'importance pour la Municipalité de se coordonner avec les communes avoisinantes concernées par le projet, faute de quoi ça risque de faire un immense flop. Les BHNS sont plus rapides, plus confortables, plus grands que les bus ordinaires s'ils peuvent circuler sur une voie qui leur est réservée. Si les aménagements prévus pour les BHNS doivent s'arrêter à nos frontières, ce ne sont plus des BHNS, ce sont juste des bus. Quand on sait que les communes de Paudex et Lutry ont refusé les projets, on peut se demander si c'est vraiment le développement des axes forts des transports publics qui est recherché par la Ville, ou si ce n'est pas tout simplement, encore une fois, un réaménagement complet de l'espace public à la sauce lausannoise dont seule Mme Germond ou vous, monsieur le syndic avez la recette.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais essayer de vous apporter quelques éléments sur ce préavis ce soir, même si, effectivement, peut-être quelques éléments de détail manqueront. D'abord pour remercier beaucoup d'intervenants ce soir pour leur soutien à ce projet, et puis rassurer aussi le PLR, parce que je pense qu'il y a quelques mésententes sur ce projet. De ce point de vue là, il y a visiblement aussi au PLR des propos divergents entre ce que M. Marmy a dit et ce qui a pu être dit ensuite par Mme Dumoulin.

Il me semblait pourtant que ce point rallie assez largement, que ce qui parfois crée des tensions en termes de mobilité, c'est des entraves qu'on peut mettre à la circulation individuelle motorisée, qui ne s'accompagnent pas de réaménagements en termes d'espaces publics qui soient qualitatifs pour la population. On change le système de feu, on change les présélections, bref tous ces éléments-là génèrent souvent beaucoup de critiques, et c'est pour ça qu'on a ici un préavis qui, de ce point de vue, apporte pas mal de cohérence.

L'objectif principal du développement des BHNS est d'avoir un réseau structurant fort de transports publics. De ce point de vue là, c'est effectivement, cela a été dit par beaucoup d'entre vous et je crois que ce n'est pas contesté ici dans ce conseil, ça va être une amélioration considérable de l'offre en transports publics. Nous aurons à côté des métros, à côté du tram, à côté du réseau de chemin de fer qui se développe également, nous aurons une offre forte, structurante de bus qui peuvent assurer des vitesses commerciales importantes, des dessertes importantes, une régularité importante, des qualités de confort qui sont aussi meilleures. Ces choses feront l'objet de dépenses plus tard, mais qui ne sont pas des dépenses qui relèvent du Conseil communal. De ce point de vue là, il n'y a pas de lézard, on n'est pas en train de vous enfileur un préavis de requalification de l'espace public pour ne rien faire en termes de développement du réseau des bus à haut niveau de service. Simplement l'acquisition du matériel, le développement du réseau, les dépenses relatives sont des décisions qui seront prises soit par le Grand Conseil, par le Conseil d'Etat, soit par les tl, qui sont les exploitants du réseau. Chacun est dans ses compétences.

La compétence qui relève des communes, c'est celle d'aménager l'espace public de manière à ce qu'on puisse accueillir ce réseau structurant de bus à haut niveau de service. Et là, il me semble que c'est fondamental et que ce serait une grave erreur de ne pas le faire, que de profiter de l'opportunité qui nous est offerte avec ce développement de réseau, qui va impliquer des réaménagements de chaussées, des travaux, de faire un travail de requalification qui soit profitable pour la population, avec une démarche de consultation qui permet d'associer l'ensemble des milieux que M. Pain a cité tout à l'heure. Je pense que c'est effectivement un progrès important. Et on doit avoir le souci, quand on peut le faire, quand on a les moyens de le faire, quand on peut anticiper, un réseau structurant de transport public, comme on l'a fait d'ailleurs à l'époque pour le m2 avec la coulée verte, qui est un extrêmement bon exemple de réaménagement public qui a été provoqué par le développement du métro, qui n'était pas en tant que tel nécessaire. Mais ce qu'on a pu faire en termes de requalification et ce qui va aussi au-delà simplement de l'offre de transports publics qui s'améliore, la mobilité qui est facilitée, c'est ça qui va permettre effectivement d'améliorer la qualité de vie en ville, parce qu'on profite du développement d'une infrastructure publique forte, ici les BHNS, pour effectivement se donner les moyens de bien réaménager l'espace public.

Voilà ce que je voulais dire. Je n'ai pas d'objection avec le vœu qui a été formulé, qui par ailleurs ne sera pas soumis au vote ; la procédure a changé depuis le nouveau règlement, donc la Municipalité y répondra. Les BHNS ont bien sûr comme mission première de renforcer le réseau de transports public, et nous avons comme mission, en cohérence et dans le souci de développer la qualité de vie dans cette ville, de prendre des mesures en termes d'aménagement qui fait que ce développement soit effectivement aussi un progrès en termes de requalification des espaces publics.

Peut-être quelques éléments sur le planning prévisionnel. Alors là je serais un peu, comme vous l'avez d'ailleurs anticipé dans vos questions, peut-être partiellement convaincant, mais peut-être quand même pour vous donner un élément de réponse par rapport à la place du Tunnel. La place du Tunnel est un chantier qui, si vous vous rappelez un peu le concours d'idées d'urbanisme qui avait été lancé en 2019, et qui fait l'objet d'un concours maintenant de réalisation, qui va être lancé ces prochains jours et qui va déterminer un lauréat qui, ensuite, va effectivement réaliser le projet de réaménagement. Il y a une restructuration du réseau routier qui est prévu à la place du Tunnel, mais l'essentiel du chantier va porter sur des espaces non routiers, c'est-à-dire que ça va être les réaménagements des espaces publics des places. On n'est pas dans le même type de chantier en termes d'impact, notamment d'impact sur le trafic que celui qui sera celui des BHNS. De ce point de vue, c'est quand même deux choses différentes.

D'une part le réseau BHNS qui fait l'objet d'une partie de ce préavis est effectivement une partie distincte, mais qui est bien dans le même préavis, mais qui, en tant que tel, est quand même distincte, qui sont les crédits d'études pour pouvoir conduire le concours pour la place du Tunnel et avoir aussi les premières phases d'études qui vont suivre. De ce point de vue, j'aimerais en tout cas vous rassurer, ces deux chantiers distincts, mais c'est vrai aussi, vous l'avez dit, qu'effectivement la ville est dans une période importante de mutation, de développement fort des axes de transports publics, avec des conséquences importantes en termes d'impact pour la population, sachant quand même qu'un réseau BHNS est moins impactant qu'un réseau de tram. Le chantier le plus impactant en termes de mobilité, de par sa durée, de par ses impacts aussi en termes de restructuration, notamment tout le réseau souterrain de la Ville de Lausanne, c'est bien évidemment le chantier du tram. On le voit aujourd'hui dans l'Ouest lausannois, c'est un chantier long, et on parle de trois ans de chantier pour un tram, pour chacun des axes sur lesquels on travaille. A partir du moment où on ouvre, il faut trois ans pour terminer, avec des impacts qui sont quand même relativement importants en termes de mobilité individuelle. Ça devrait aller plus vite et être un peu plus simple pour les BHNS et pour les requalifications de surfaces qui seront réalisées.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – C'est vrai qu'en l'absence de Mme Germond je profite de donner un élément complémentaire de réponse à Mme Saugy, parce que j'avais posé la même question en commission sur le séquençage un petit peu particulier entre Aloys-Fauquez et la Borde, qui peut effectivement nous paraître pas très logique. Suite à cette discussion en commission, on nous avait donné justement les éléments détaillés par rapport au cofinancement fédéral. Le problème c'est que le tronçon PP6 Aloys-Fauquez était en priorité A dans le PALM 2007, donc il a obtenu les cofinancements fédéraux et cantonaux. Par contre, le tronçon PP11, Lausanne Borde était en priorité B dans le PALM 2016. Du coup, il n'a pas encore les cofinancements fédéraux qu'il va encore falloir aller chercher. Ces éléments liés au Plan d'agglomération Lausanne-Morges expliquent ce séquençage un peu malheureux et qui fait que, malheureusement, le tronçon de la Borde sera réalisé en dernier.

La discussion est close.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts), rapportrice remplaçante : – La commission a adopté ce rapport-préavis par 10 oui et 2 non, sans abstention.

Le Conseil, par 65 oui, 5 non et 5 abstentions, approuve les conclusions 1 à 5 de la commission.

(insérer délibéré)

Musiques actuelles – Les Jumeaux – Demande de crédit d'investissement – Demande de subvention d'investissement

Préavis N° 2023/10 du 9 février 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Eliane Aubert (PLR) : – Ce rapport-préavis prévoit l'ouverture d'un club de jazz de 300 places, de 28 locaux de répétition pour les musiciens professionnels et des bureaux pour l'industrie musicale lausannoise.

Ce projet est un partenariat public-privé intéressant, puisque la Ville de Lausanne loue les locaux à la société Mobimo à un prix préférentiel de 165 francs par mètre carré, charges comprises, sur un contrat de bail à loyer pendant quinze ans. Il est agréable de constater dans ce rapport-préavis que pour le club de jazz, c'est l'association des Jumeaux qui assurera le financement des aménagements spécifiques pour une somme de 800 000 francs à 1 million.

Ce rapport-préavis est très intéressant. Il correspond à un besoin identifié au niveau du terrain et il sera porté par des professionnels des institutions culturelles de la région. Il ne fait pas concurrence au club de jazz Chorus qui, lui, est limité au niveau du bruit, et qui continuera à programmer du vrai jazz. Le PLR soutient ce rapport-préavis. Le seul bémol qu'émet le PLR est la question suivante : est-ce que ce club sera autonome dans sa gestion financière ou est-ce qu'à terme, il devra être subventionné par la Ville de Lausanne ?

M. Samson Yemane (soc.) : – Je ne veux pas faire une introduction assez longue, mais on peut lire dans ce préavis que c'est vraiment un projet en tout cas qui est assez ambitieux, qui est très positif. On a un club de jazz qui tend vraiment à valoriser la culture musicale dans notre ville. On peut clairement dire que ce club ne peut être que bénéfique pour notre ville, à la fois sur le plan local, pourquoi pas, sur le plan national, y compris aussi sur le plan international. Bref, je ne veux pas parler plus. Notre groupe vous invite vraiment à soutenir ce préavis.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Sur le fond, ce projet nous séduit par plusieurs aspects. Donc, comme l'a rappelé Mme Aubert, ce rapport semble répondre à un réel besoin pour la scène culturelle jazz et des musiques actuelles, qui souffrent actuellement d'un manque de scènes afin de se représenter. C'est ce qui est en tout cas relaté par l'étude qui avait été mandatée par la Ville de Lausanne sur la situation sur la musique. Ce projet s'inscrit également dans la nécessité de subventionner divers types d'offres culturelles à Lausanne. Les subventions musicales actuelles s'adressant encore aujourd'hui majoritairement à la musique classique. Donc ça va dans le bon sens sur cet aspect-là.

Il nous reste cependant quelques remarques supplémentaires à ajouter. Tout d'abord, le fait que le projet de club de jazz n'est maintenant que d'une partie seulement du terrain, à savoir des programmeurs et non d'artistes, s'ajoutant à la nécessité qui a été mise en avant durant la commission par la Municipalité et ses représentants que le club fasse des recettes importantes. On est en droit de se demander quelles garanties peut nous donner la Ville sur la proportion d'artistes plus confidentiels et/ou émergents qui figureront à la programmation du club. On ose ainsi espérer que le milieu plus large sera peut-être davantage consulté à l'avenir et que certaines garanties seront posées, notamment concernant l'égalité de traitement entre les artistes, la distribution de cachets suffisants. On ne peut qu'encourager plus généralement une prise en considération des demandes des artistes qui s'y produiront.

Il convient également de mentionner que le nombre de locaux disponibles à la location ne sera pas de 28, mais de 13, puisque 15 locaux sont déjà occupés sous l'égide de Mobimo. On peut alors se demander dans quelles circonstances ces locaux ont été accordés et sous quels critères de sélection clairs les futurs occupants des locaux de répétition seront sous-loués.

J'appuierai enfin les vœux déposés en commission par ma collègue Ariane Morin concernant la mise à disposition de quatre locaux pour des locations de courte durée, ainsi que sur le souhait que la Municipalité encourage l'association des Jumeaux à veiller à la parité homme-femme dans sa programmation et à verser à tous les artistes se produisant dans le club un cachet correspondant au minimum des tarifs de l'USDAM avec déduction des cotisations AVS. Ce vœu correspond aux exigences de l'article 7 de la directive relative à l'octroi et au suivi des subventions accordées par la Ville de Lausanne, qui exige que les institutions subventionnées pour plus de 100 000 francs respectent l'égalité homme-femme et garantissent des conditions de travail minimales, notamment concernant les assurances sociales.

Il s'agira donc de s'assurer que la Municipalité fasse effectivement une convention de subventionnement avec l'association des Jumeaux. On encourage à ce titre la Municipalité à se référer aux tarifs de l'USDAM les plus récents, à savoir ceux de septembre 2022, qui prévoient un cachet minimum de 215 francs par musicien pour chaque concert.

M. Elouan Indermühle (UDC) : – Eh bien, on va continuer sur une bonne lancée avec le groupe UDC. Le groupe UDC est conscient et prend acte du désir de la Municipalité d'augmenter la scène culturelle musicale, mais il juge ce préavis disproportionné et il vaudrait mieux le faire devenir un petit peu plus réaliste.

Dans les bonnes choses, la première partie concernant les locaux de répétition, nous prenons acte de la demande vis-à-vis de ces espaces de répétition à court terme, mais nous pensons qu'il faut trouver une solution indépendante du projet des bâtiments jumeaux. Maintenant, pour le gros du projet, à savoir l'ouverture du nouveau club de jazz, qui n'est plus tellement un club de jazz pour nous, il est considéré comme un saut dans l'inconnu. Comme écrit dans le rapport-préavis, il n'est pas sûr que le projet soit viable et donc attractif. Il est aussi écrit une volonté de faire venir de grands noms du jazz et de personnes de musique actuelle, mais le problème c'est qu'avec notre taxe sur le divertissement, le groupe UDC remettrait un petit peu en cause la viabilité de cette perspective. Nous sommes donc sceptiques quant à l'attractivité d'un tel projet, à moins qu'il y ait une distinction entre deux cultures, l'une populaire qui devrait être taxée et l'autre un petit peu plus bourgeois bohème qui serait aidée par les pouvoirs publics.

Finalement, il est noté aussi que la Municipalité propose un allègement de loyer à son futur partenaire, alors que celui-ci, de base, était prêt à payer le loyer. Pour le groupe UDC, c'est un choix incompréhensible et totalement irréflecti. Pour ces raisons, le groupe UDC votera non au préavis et on vous invite à faire de même.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Il est fort positif que la Municipalité prenne des initiatives pour demander des crédits d'investissement pour la culture, c'est tout à fait à saluer.

Ce qu'on peut quand même déplorer dans ce projet, c'est que tout ce bon argent pour la culture va en l'occurrence là majoritairement à des locaux et à des agences immobilières. Surtout que c'est quand même des grosses sommes, alors qu'il est dit parallèlement aux créateurs qu'il n'y a plus d'argent et qu'il n'y en aura pas plus pour eux, et donc pas plus de salaire pour les artistes, qui tirent la langue. Bien sûr, les artistes, pas les salaires. Je rappelle quand même que suivant la conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles de l'été passé, le secteur culturel est le troisième secteur le plus précaire en Suisse.

On a encore une question, c'est qu'en est-il des locataires actuels de ces locaux dévolus aux répétitions ? C'est-à-dire que ces locataires actuels seront-ils résiliés ? Devront-ils redéposer une demande en appel d'offres pour relouer ? Pour toutes ces raisons-là, en tout cas personnellement, je demande clairement l'abstention.

M. Grégoire Junod, syndic : – Merci pour vos interventions, aussi pour le soutien de la commission, le soutien beaucoup entre vous aussi ce soir à ce préavis qui est effectivement important et qui a pour qualité, je le dis souvent, mais je pense que dans la culture, c'est fondamental, au contraire d'autres politiques publiques où les choses se décident d'en haut, dans la culture on doit réussir à accompagner des projets qui partent d'en bas et, si possible, essayer de les faire entrer en cohérence, évidemment avec une offre qu'on souhaite développer, de manière à ce qu'ils répondent bien à un besoin.

C'est précisément ce que nous pouvons faire aujourd'hui avec ce projet, qui est un projet né d'en bas, qui est né d'une volonté de la scène de développer une offre complémentaire à celle de Chorus

et qui porte en elle beaucoup de germes d'un projet de grande qualité, parce qu'on va pouvoir à la fois avoir un espace musical nouveau, qui va évidemment répondre à une demande du public, qui va offrir un espace à des artistes locaux et internationaux pour se programmer. C'est difficile de vous répondre à ce stade sur ce que sera l'équilibre de la programmation. Il va évidemment dépendre de ce que le club en fera et de sa gestion. Donc c'est difficile pour moi de vous répondre à ce stade, mais nous aurons un espace pour y donner de la musique, un club de musique actuelle de jazz, et puis nous aurons également des studios de musique, une trentaine de studios qui vont être créés au Flon, et puis des locaux pour l'industrie musicale. C'est dire si nous répondons aujourd'hui à beaucoup des besoins qui étaient effectivement pointés comme manquants à Lausanne et nous allons franchir un saut qualitatif extrêmement important, qui va très bien positionner Lausanne dans le domaine des musiques actuelles, avec une augmentation de l'offre importante en termes de locaux de répétition, en termes de salles également, et de locaux pour l'industrie musicale, ce qui est un élément extrêmement important.

Ça a parfois été évoqué dans ce Conseil notamment par le PLR, mais le souci que nous ouvrons aussi une porte pour la culture commerciale, que nous soyons prêts aussi à accorder des crédits à l'industrie créative, et c'est précisément aujourd'hui aussi ce que nous faisons avec ce préavis. De ce point de vue là, le modèle est effectivement intéressant.

Du point de vue du montage financier, sans entrer dans les détails, il nous permet effectivement avec un système de sous-location partielle de pouvoir porter un projet extrêmement ambitieux pour des coûts qui seront réduits. Alors est-ce qu'un jour on devra augmenter les subventions au club au-delà d'une subvention au loyer ? On verra, ça n'a pas été formulé aujourd'hui par l'association. Ce n'est pas exclu du tout que ce soit le cas à l'avenir. Mais, encore une fois, on verra. Je pense que ce n'est pas la responsabilité des pouvoirs publics que de devancer des subventions qui ne sont pas demandées. En tout cas aujourd'hui le projet est porté par une équipe qui a l'intention de faire vivre le club avec comme garantie de ne pas avoir de loyer à payer, mais considère qu'effectivement l'exploitation devra permettre de répondre aux besoins et d'assurer l'équilibre financier.

Pour ce qui est des locaux de musiciens, donc c'est 28 locaux de studios de musique qui vont être créés. Ça a été évoqué tout à l'heure, il y en a une quinzaine aujourd'hui qui sont déjà occupés au flanc. Et il va sans dire que l'ensemble des artistes qui aujourd'hui sont dans ces locaux ont la garantie de pouvoir en réoccuper ; de ce point de vue là, je vous rassure. Tous sont prioritaires pour les quinze studios de musique pour cinq ans. Voilà, tous vont pouvoir bénéficier d'un travail de cinq ans. Ensuite, les choses seront remises à plat, ce qui n'exclut pas que ça puisse continuer, mais ils seront remis en concurrence, mais pour les cinq prochaines années on leur garantit un bail à tous. C'est normal, on fait évoluer une offre, mais il s'agit bien évidemment aussi de la garantir à celles et ceux qui aujourd'hui en bénéficient.

Pour ces différentes raisons je vous invite à approuver ce préavis, qui est effectivement un préavis qui va permettre à Lausanne, qui s'est positionnée maintenant depuis quelques années déjà dans le domaine des musiques actuelles avec une offre importante à la fois de clubs subventionnés, de salles de concert, mais aussi avec une offre extrêmement foisonnante de clubs privés qui font aussi la fierté de Lausanne, les nuits lausannoises. Et avec ce projet-là, on fournit un complément extrêmement important pour avoir une offre qui permette effectivement de franchir une étape importante à la fois pour le public, mais aussi pour les créateurs, pour la scène musicale, pour les labels, en termes de soutien dans cette ville. C'est pourquoi je vous invite à soutenir ce préavis.

La discussion est close.

M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur remplaçant : – Comme déjà dit par Mme Benvenuti, deux vœux ont été émis à l'intention de la Municipalité.

Les conclusions du préavis ont été admises par 8 oui, 1 non et 2 abstentions.

Vœu 1

La Commission souhaite que 4 des 28 locaux de répétition au moins soient accessibles pour des locations de courte durée.

Vœu 2

La Commission souhaite que la Municipalité encourage l'Association des Jumeaux, dans le contrat de prêt :

- à veiller à la parité H/F dans sa programmation
- à verser à tous les artistes se produisant dans le club un cachet correspondant au minimum des tarifs de l'USDAM avec déduction des cotisations AVS.

Le Conseil, par 55 oui, 6 non et 12 abstentions, approuve les conclusions 1 à 6 de la commission.

(insérer délibéré)

Harmonisation des règles concernant les compétences de la Ville pour préavis sur des modifications de statuts de fondations

Préavis N° 2023/09 du 9 février 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La présidente : – A titre d'information, cet objet avait été adopté à l'unanimité en commission.

Mme Anouck Saugy (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Comme vous pouvez le voir en lisant le rapport, les conclusions du préavis ont été acceptées à l'unanimité, y compris par tous les membres PLR. Il ne s'agit donc pas pour moi de remettre en cause ce vote.

Par contre, nous sommes plusieurs à avoir des doutes post-commission, doutes que je souhaiterais exprimer par mon intervention. Tout d'abord, l'empressement de la démarche nous étonne. Tout à coup, il était urgent de procéder aux changements légaux par une première tentative de passage par la COFIN, puis en commission via un préavis séparé et, finalement, devant ce conseil en demandant le traitement prioritaire. Ça fait beaucoup d'urgence.

Ensuite, la modification des derniers statuts par l'ajout de la phrase « standard juridique » concerne quatre fondations, dont deux qui ont eu des problèmes de gouvernance récemment. Lors des discussions en commission, nous avons d'ailleurs appris que trois des quatre fondations ont déjà prévu de changer leurs statuts, alors que ces changements n'étaient pas indiqués dans les nouveaux statuts soumis à la commission. Après questionnement insistant, il s'est avéré que les changements soumis à l'autorité de surveillance des fondations concernaient les modifications au niveau du comité de direction et du conseil de fondation, organes principaux garantissant une bonne gouvernance.

On peut déplorer ici le manque de transparence de la part de la Municipalité, alors même que l'on demande à ce Conseil de renoncer volontairement à une compétence qui, certes, apparemment n'était pas une vraie compétence, avant même que la nouvelle directive relative à l'octroi et au suivi des subventions de la Ville de Lausanne, qui prévoira justement la consultation préalable des changements par la COFIN, n'est pas encore sous toit. Là, moins d'empressement pour cette directive.

Finalement, la Municipalité nous a fait croire qu'elle n'était pas plus compétente que notre Conseil avec son préavis pour ce qui était de valider les changements statutaires. Je ne sais pas bien de qui on se moque en disant cela. En effet, la Municipalité, en la personne de M. le syndic, étant représentée au comité de direction des quatre fondations concernées, en tant que vice-président pour être exacte, je ne peux pas imaginer que la Municipalité ne soit pas impliquée, voire même à l'origine des demandes de changement statutaire. En résumé, soyez sûr, M. le syndic, que nous

serons, par le biais de nos commissaires à la COFIN, attentif aux changements statutaires présentés, on l'espère, en consultation préalable, même si le droit supérieur ne prévoit pas de droit d'intervention à notre niveau de compétence.

M. Grégoire Junod, syndic : – Bon ça fait beaucoup pour des interrogations post-commission comme vous dites, pour un préavis adopté à l'unanimité des membres PLR de la commission, pour reprendre vos termes.

On ne vous a rien caché du tout, je pense qu'il faut juste resituer un petit peu ce débat. Ce qui a animé ce projet de modification, d'abord cet automne effectivement avec une tentative dont j'ai compris qu'elle était modérément appréciée, de passer ces modifications avec le budget, qui avait pour unique but, mais ça vous l'avez, je crois, bien compris, de gagner un petit peu de temps en termes de procédure pour un objet relativement bénin, enfin relativement peu important. Je comprends en même temps que vous ayez souhaité que les questions soient discutées séparément. C'est vrai que ce n'est pas un objet de nature financière. De ce point de vue là, il n'avait effectivement pas beaucoup de choses à faire avec le budget.

Ce qui a motivé ces modifications, c'est bien évidemment le fait qu'il y a des fondations qui souhaitent modifier leur statut. Sinon on ne serait pas venu devant le Conseil communal. C'est ces modifications de statut et le fait que nous avons aujourd'hui une disposition dans ces statuts qui ne sont plus acceptés par l'autorité de contrôle des fondations, qui ont justifié effectivement le fait que nous sollicitons du Conseil communal de reprendre une formulation qu'on a longuement négociée avec l'autorité de surveillance, qui a fait l'objet de plusieurs allers-retours s'agissant de changements de statut de fondations qui ont récemment modifié les statuts, pour que nous puissions quand même conserver quelques prérogatives de contrôle sur la nomination des membres sur les modifications de statuts.

Il faut savoir que ce qui a motivé ces dispositions à l'origine, et ça, quand bien même l'objet est un peu technique, mais c'est utile de le comprendre, parce que c'est un élément important, nous n'avons pas la compétence aujourd'hui, donc une commune, de créer une fondation de droit public. Cette compétence est réservée au Grand Conseil, ce qui signifie que des fondations de droit public ne peuvent être créées dans le Canton de Vaud que si elles sont cantonales. C'est le cas de Plateforme 10 par exemple, qui bénéficie de statuts qui ont été votés par le Grand Conseil.

Ça va peut-être évoluer avec la révision de la Loi sur les communes. Nous avons soumis la demande au Conseil d'Etat que nous puissions avoir une évolution dans ce domaine-là, et qu'on puisse peut-être créer un jour aussi des fondations publiques de droit communal. Ce serait extrêmement intéressant, notamment pour des fondations comme les fondations culturelles, mais il y en a quelques autres dans le domaine social. Le domaine de la culture est intéressant de ce point de vue là, parce que nous sommes très largement les premiers subventionneurs, donc il y aurait une utilité aussi à ce qu'on puisse avoir des outils de contrôle public plus importants et plus resserrés, et aussi un contrôle du Conseil communal sur les statuts de ces fondations. Alors on verra bien si ça évolue. Moi j'y suis favorable, parce que je pense qu'on a tout intérêt pour des fondations qui sont largement soutenues par la Ville, dont la Ville est le premier subventionneur, à ce qu'il y ait un contrôle plus fort du Conseil Communal. Bon, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité, à l'origine, quand ces fondations ont été créées, à une époque où l'autorité de surveillance des fondations était moins regardante sur ces questions, c'est la raison pour laquelle il y a eu des clauses qui ont été prévues dans les statuts, qui prévoient soit que la nomination des membres, la modification des statuts est soumise à la Municipalité, voire même dans certains cas au Conseil communal de Lausanne, et dans quelques cas aussi au Grand Conseil. Toutes ces dispositions sont aujourd'hui caduques, selon le principe qui veut que les fondations étant des fondations de droit privé, on ne peut pas avoir des clauses aussi contraignantes pour réguler leurs activités. Voilà, c'est la raison pour laquelle on vous soumet ces modifications. On n'a strictement rien à cacher.

Il y a effectivement plusieurs fondations parmi lesquelles les grandes fondations culturelles qui songent à réviser leurs statuts, plusieurs, effectivement, comme je l'ai évoqué en commission, dans le but de fusionner l'organe qui consiste à être l'organe de comité de direction et l'organe de conseil de fondation, de la manière à avoir un conseil de fondation qui puisse se réunir plus fréquemment, avec plus de compétences, qu'il ne soit pas simplement une chambre d'enregistrement. Pour ma part, je pense que c'est une bonne réforme qui va être conduite et qui est souhaitée par plusieurs

fondations, qu'elle permettra d'améliorer la gouvernance, d'améliorer aussi le rôle et les responsabilités des membres du Conseil de fondation, notamment en termes de contrôle, et il ne s'agit pas de cacher la directive dont l'article modifié a déjà été rédigé, qui figure dans le préavis. Sitôt que vous l'aurez adopté, on modifiera la directive et on va vous soumettre les modifications de statut qui sont prévues par ces différentes fondations. On va vous les soumettre conformément à la procédure qui est ici proposée. Vous pourrez vous prononcer à titre consultatif, comme la Municipalité d'ailleurs pourra se prononcer aussi à titre consultatif. Voilà la voie qu'on va suivre et on l'appliquera dès le moment où le Conseil communal aura adopté ce rapport-préavis.

Je note au passage sans doute que si nous avions procédé autrement, vous nous auriez reproché de mettre en vigueur une directive municipale avant même d'avoir pu faire valider la procédure par le Conseil communal. Donc je ne sais pas très bien à la fin ce que vous nous reprochez. On propose un nouveau mode de faire et on attend simplement que vous ayez approuvé ce mode de faire pour le mettre en place. Mais dès le moment où vous l'aurez approuvé, nous le mettrons en place et, effectivement, le but, et c'est pour ça que nous avons souhaité demander l'urgence sur ces modifications, serait que les fondations en question puissent modifier leurs statuts à l'horizon des séances de conseil de fondation du mois de juin. Si ce n'est pas possible, ça se fera plus tard, ce n'est pas la fin du monde. C'est en souhaitant cet agenda qu'on vous a soumis effectivement une modification en urgence dont je rappelle que, malgré les doutes post-commission, le PLR avait effectivement approuvé à l'unanimité en commission.

La discussion est close.

Mme Anouck Saugy (PLR), rapportrice : – A l'unanimité, donc la commission a décidé de voter les quatre conclusions ensemble. Donc les conclusions 1 à 4 ont été approuvées à l'unanimité.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 9 abstentions, approuve les conclusions 1 à 4 de la commission.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts « Pérennisation de l'ECS : une piqûre de rappel s'impose »

Interpellation urgente de M. Valentin Christe (UDC) et consorts « Ouverture d'un local d'injection à la Riponne : le Conseil communal est mis sur la touche »

Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts « Pérennisation de l'ECS : une piqûre de rappel s'impose »

Développement

(insérer doc)

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je m'excuse que nous abordions ce gros sujet qui est un sujet important à une heure aussi tardive. Mais je vous remercie néanmoins d'avoir accordé l'urgence à mon interpellation et à celle de mon collègue Valentin, parce que le sujet dont nous allons parler est important. Je dois dire qu'à titre personnel, je regrette que nous devions l'aborder via une interpellation urgente.

Madame la municipale, il y a sept ans, votre prédécesseur a présenté à ce plénum un projet pilote visant à ouvrir, pour une durée de trois ans, un espace de consommation sécurisé au Vallon. Ce préavis comportait 22 pages, sans compter les quatre annexes. Les travaux de commission ont duré plus de sept mois. Des visites de la fondation ABS, de l'espace Quai 9 à Genève, des foyers Rive du Rhône à Sion ont notamment été organisées, ainsi que l'audition de personnes du terrain – Mère Sophia, Fleur de Pavée –, des commerçants et des riverains, des professions du monde de la santé, des policiers. Le projet pilote a été longuement débattu, débat nourri et argumenté. La décision prise par le Conseil communal de l'époque, sujette à référendum.

Au début de ce mois, madame la municipale, vous annonciez par voie de communiqué de presse, non seulement la pérennisation du projet pilote voté à l'époque au Vallon, mais également la mise

en place d'un nouveau projet pilote au nord de la place de la Riponne, le tout financé par le budget de fonctionnement qui a été voté par ce conseil en 2022 pour l'année 2023. Face à une telle position madame la municipale, je dois vous avouer qu'on a un peu la fâcheuse impression que vous nous faites un 49.3 à la sauce lausannoise, la motion de censure en moins.

Ce soir mes questions sont nombreuses, mais elles sont importantes, compte tenu notamment du manque d'information et de pouvoir décisionnel dont nous disposons sur ce sujet. Et ce autant plus que les quelques informations qui nous ont été communiquées, soit notamment un rapport fait par un tiers, Unisanté en l'occurrence, tendent à démontrer que les objectifs du projet pilote qui se déploie au Vallon depuis 2018, ne sont à ce jour pas atteints, puisque ce rapport fait état de 44 consommations en moyenne vs les 100 consommations qui faisaient partie des objectifs du projet pilote.

Madame la municipale, le Conseil communal en 2017 n'a pas donné un blanc-seing à la Municipalité. Non, au contraire, un long travail parlementaire a permis de donner lieu à un consensus autour d'un projet pilote pour un espace de consommation. Un lien de confiance sur les questions liées à la politique de la drogue s'était créé et avait permis ce consensus. Aujourd'hui, je regrette de vous dire que ce lien de confiance est rompu. Si Mme la présidente me l'autorise, je vais passer aux questions.

L'augmentation des dépenses, respectivement de la subvention cantonale liée à la pérennisation de l'ECS et à la création de la nouvelle antenne figurent-elles au budget 2023 ? Cas échéant, ces éléments figurent-ils dans les renseignements complémentaires ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – En effet, je tiens à nous excuser pour le temps pris pour la discussion préalable avant. Nous nous sommes demandé si on reportait la discussion de ce soir, auquel cas le Règlement du Conseil communal indique que la Municipalité doit répondre par écrit dans les quinze jours et, ensuite, faire une discussion. Pour ma part, je souhaitais pouvoir vous répondre oralement, vu qu'apparemment, comme vous l'avez compris, il y a des attentes et des besoins de clarification rapides que je souhaite pouvoir vous donner ce soir, malgré l'heure avancée. Ma foi, c'est le jeu de l'ordre du jour.

Je remercie l'interpellatrice pour cette interpellation et les comparaisons qui lui appartiennent avec la politique française. Néanmoins, voilà les informations que je souhaite vous donner. Effectivement, en 2016, votre Conseil adoptait le préavis 2016/41 permettant l'ouverture d'un espace de consommation sécurisée à Lausanne, pièce majeure qui manquait au dispositif lausannois et plus globalement vaudois. Lausanne rattrapait son retard par rapport aux autres grandes villes suisses qui disposaient de telles structures. Berne en 86, Bâle en 89, Zurich en 92, Soleure en 93, Schaffhouse en 94, Bienne en 2001, Genève en 2001, Lucerne en 2008. Ce projet s'inscrit dans la politique fédérale dite des quatre piliers : prévention, traitement de la réduction des risques et répression. Il répond également à la stratégie cantonale présentée en septembre 2021 et qui se déploiera entre 2022 et 2026. Elle vise à agir sur deux plans, la prévention et la réduction des risques, mais aussi le renforcement du volet répressif.

Le projet pilote communal a débuté au Vallon, le 1^{er} octobre 2018. Sa gestion a été confiée à la fondation ABS, déjà en charge du Passage et de la Terrasse, deux prestations également situées au Vallon qui permettaient de développer des synergies auprès du public concerné. La durée du projet pilote de trois ans a été prolongée en raison des mesures liées au Covid-19, qui en ont bouleversé le fonctionnement jusqu'en 2022. Ce projet pilote a fait l'objet d'une étude scientifique menée par Unisanté après un rapport intermédiaire rendu public en mai 2020. Le rapport final a été remis en décembre 2021. Il conclut à la pertinence de l'ECS et formule des recommandations que nous voulons aujourd'hui mettre en œuvre.

Les aspects positifs du dispositif de réduction des risques qu'on connaît jusqu'ici. Une structure comme l'ECS offre des conditions de consommation qui satisfont des critères d'hygiène et de sécurité, encadrée par des professionnels pouvant offrir une aide, transmettre des messages de réduction des risques et intervenir en cas de besoin. Point 1, la fréquentation augmente. Il y avait 60 personnes différentes par jour, puis 40 à 50 durant le Covid. Aujourd'hui, en moyenne, nous avons 100 consommations par jour, cela peut même être dépassé. Il y a eu 23 000 actes en douze

mois de consommation en 2022 contre 36 000 en trente-et-un mois entre 2018 et 2021. Donc on voit bien, pour répondre aussi aux préoccupations, que les objectifs fixés dans la phase pilote sont atteints depuis l'année passée. Réduction risque sanitaire et bonne pratique chez les usagers et les usagères. L'hygiène, l'échange de matériel : plus de 120 000 seringues récupérées et aussi les questions de sécurité, la fréquentation des prestations d'ABS, le Passage pour les repas, mais aussi pour les petits jobs participe aussi à la réduction de la consommation et à donner un cadre. Donc ça, c'est tous les points positifs relevés par le rapport d'Unisanté.

Par rapport à la perception du quartier, on évalue plutôt un ECS discret, avec pas de report du deal dans le quartier, une structure jugée pertinente. Par contre, il y a deux points, deux aspects très importants auxquels l'ECS du Vallon ne répond pas, c'est pour les consommatrices et les consommateurs les plus désinsérés, qui veulent consommer rapidement. La distance entre les lieux où se trouvent les personnes et l'ECS est un frein. Cela les éloigne de leur lieu de socialisation, d'achat, mais aussi de consommation. L'autre aspect négatif, c'est pour les habitants et habitantes du secteur Riponne-Tunnel. Ça n'a pas péjoré la vie du quartier, mais ça n'a apporté aucune amélioration, il faut le dire, et on comprend leur raz le bol, des riverains, des personnes qui nous font part de leur lassitude par rapport à la situation notamment de consommation dans l'espace public.

Durant l'été 2022, nous avons constaté une forte augmentation de la fréquentation de l'ECS du Vallon, et une péjoration de la situation dans certaines zones sensibles de l'espace public, notamment à proximité d'une école. Il devenait donc urgent de trouver des solutions adaptées à la situation en mobilisant l'ensemble des actrices et acteurs de terrain avec le soutien du Canton. Cette situation a fait réunir le réseau d'addictions dans une réunion très rapide entre experts du domaine, et des solutions ont dû être trouvées rapidement en lien avec les recommandations du rapport final. Le financement a été confirmé lors de l'adoption du budget par le Grand Conseil fin 2022. C'est sur la base des conclusions et recommandations du rapport final que nous avons élaboré de nouvelles mesures pragmatiques pour une période pilote de deux ans. Il s'agit aujourd'hui de réduire efficacement la consommation de produits stupéfiants dans l'espace public, d'améliorer l'état de santé des consommatrices et consommateurs, de diminuer le nombre de déchets et de limiter les nuisances pour le voisinage afin d'améliorer la cohabitation entre les différentes populations des secteurs Riponne-Tunnels et Vallon. En effet, là, la situation n'évolue pas.

Les personnes les plus désinsérées et donc les plus fragilisées aussi, restent et consomment sur place ou dans les WC. Nous n'avons pas d'amélioration pour ces usagères et usagers. Pas d'amélioration pour le voisinage : présence de dealers, déchets dans l'espace public. Nous sommes conscients de la situation et de la lassitude du voisinage des commerçants.

Il y a quatre mesures que la Municipalité a décidé de mettre en œuvre et présenter aujourd'hui. La première c'est la pérennisation de l'espace de consommation sécurisé au Vallon qui est géré par la fondation ABS, l'ouverture d'une antenne à la Riponne, qui est gérée également par la fondation ABS, la création d'une équipe de rue engagée par la Ville de Lausanne, et puis le renforcement des programmes de petits jobs, qui impliquent les consommatrices et consommateurs qui responsabilisent et réduisent les actes de délinquance, parce qu'ils gagnent de l'argent, si on veut, légalement par ces petits jobs.

Pour ce nouveau projet pilote, nous conservons les bonnes pratiques mises en place, c'est-à-dire l'évaluation de ces mesures pour connaître leur pertinence et les adapter, l'implication du voisinage et des commerçants dans le processus. C'est un point important pour la réussite de ces projets, pour pouvoir recueillir la perception du voisinage sur l'évolution, d'avoir un lieu de discussion pour changer et adapter les mesures. Au Vallon, nous avons pu compter sur les habitants et habitantes, l'association et la maison de quartier. Un groupe de suivi continue de se réunir avec la fondation ABS et les partenaires comme Système D.

Pour répondre à votre question, l'antenne de l'ECS représente un montant supplémentaire de 386 642 francs. Le coût total pour les deux ECS, donc pour l'ECS au Vallon et son antenne, se monte à 1,414 million de francs. Le financement a été rendu possible par l'adoption en décembre 2022 du budget cantonal, qui en crée une subvention de 40% de la fondation ABS pour l'ECS du Vallon. Nous ne pouvions pas communiquer cela avant la décision du Grand Conseil, ni l'intégrer dans le budget 2023. Par ailleurs, il financera, donc le Canton, 183 000 francs l'antenne de la Riponne pour la prestation échange de matériel de consommation. Ces financements s'inscrivent

pour le Canton dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre la consommation et le trafic de drogue.

Enfin, et là je le souligne que vous ne soyez pas surpris prochainement, 100 000 francs prévus pour un événement sportif international qui n'aura pas lieu, vous le savez les World Relays, qui n'a finalement pas eu lieu. Ce montant de 100 000 francs a été affecté à l'équipe de rue de la Ville. Cela fera l'objet d'un crédit complémentaire avec compensation prochainement.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je vous pose juste une question complémentaire, madame Moeschler, parce que je n'ai pas très bien compris votre réponse à ma première question : 386 000 francs pour l'antenne à la Riponne en plus financés par la Ville ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – C'est juste. Alors si vous voulez le principe c'est que l'ECS au Vallon était financé uniquement par la Ville de Lausanne. Depuis la décision en décembre du Grand Conseil, dans le budget cantonal, on a le 40% qui est pris dans le financement, le 40% de l'ECS qui est financé par le Canton. Donc si on veut, dans le budget de fonctionnement, le 40% de l'ECS qui était dès lors pris en charge par le Canton, c'est de l'argent qu'on avait au budget. Parce que tant que le Grand Conseil n'a pas voté son budget, on ne peut pas être rassuré que c'est de l'argent qu'on va recevoir du Canton. Donc à ce moment-là, c'est du disponible qu'on a, et finalement c'est une subvention à ABS pour l'antenne, vu qu'on subventionne un partenaire pour gérer un espace de consommation au Vallon et une antenne complémentaire.

Effectivement, ces 386 642 francs, mais qui sont dans ce coût global de 1,414 million de francs, qui sont les 40% pris en charge par le Canton et l'argent de la Ville qui était déjà attribué dans la même nature comptable, si on veut, que ce qui a été voté par le Conseil communal. Donc il n'y a pas de changement de nature comptable, c'est une subvention qui va ABS, simplement elle va gérer en plus une antenne dans un projet pilote que son ECS au Vallon.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Mais l'augmentation de la subvention cantonale a-t-elle été budgétée ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Non, elle n'a pas été budgétée, parce que la décision était au mois de décembre. Au budget, on a le coût global de l'ECS au Vallon, sans la subvention cantonale. C'est pour ça qu'on n'a pas pu vous le dire avant. On ne mentionne jamais dans le processus budgétaire de l'argent que peut-être on va recevoir par une décision cantonale. On le budgète une fois qu'on a la décision qui est actée du Canton.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Comment la Municipalité explique-t-elle le fait que le projet pilote de l'ECS ait fait l'objet d'un préavis 2016/41 permettant la mise en œuvre du projet pendant trois ans, mais que sa pérennisation ne fasse pas l'objet d'un nouveau rapport-préavis ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Suite à la crise du Covid, le projet pilote a été prolongé. Cela fait que nous avons reçu le rapport final d'Unisanté en début de l'année 2022. Dès ce moment-là, nous avons travaillé à des solutions pragmatiques pour répondre à leurs recommandations et trouver un financement pour ces mesures. La prise en charge par le Canton de 40% de l'ECS du Vallon a été validée par le vote du Grand Conseil en décembre 2022.

Dans le même temps, la situation de consommation de drogue dans l'espace public est connue et problématique. Nous avons voulu mettre en place rapidement des mesures complémentaires en mode pilote pour faire face à cette situation. A noter que le préavis 2016/41 ne prévoyait pas, en cas de pérennisation, que la Municipalité présente un nouveau préavis au Conseil communal.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – La Municipalité a-t-elle effectué un bilan du projet pilote de l'ECS du Vallon ? Si oui, quelles sont les conclusions de ce bilan, notamment en termes de fréquentation et de suivi des personnes concernées ? Et je précise juste que ma question est la Municipalité a-t-elle effectué par elle-même un bilan du projet pilote et non pas demandé à un tiers d'effectuer un bilan ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Bon alors si je ne me trompe pas c'est bien ce Conseil qui avait demandé qu'une évaluation externe soit faite. Ça a été le cas et Unisanté l'a fait. Donc c'est aussi sur cette base que l'évaluation s'est faite par Unisanté. Elle est d'ailleurs disponible en ligne avec le communiqué de presse qu'on a diffusé le 5 avril. Vous le trouvez aussi sur le site de la Ville de Lausanne.

Bien sûr que les services de la Ville ont aussi procédé à cette évaluation. Il y a aussi des rencontres régulières avec les partenaires des dispositifs addiction et réduction des risques, où on a pu échanger et aussi challenger les conclusions du rapport pour voir quels étaient les avis des spécialistes de terrain. Et je peux vous dire que les confirmations étaient identiques. L'ECS au Vallon a toute son utilité dans la politique de réduction des risques. Par contre, on n'arrive pas à atteindre les personnes les plus désocialisées qui ont des consommations très spontanées. C'est pour ça qu'une des recommandations est de se rapprocher des lieux de consommation, mais aussi de mettre sur pied une équipe sociale en rue, engagée par la Ville de Lausanne, avec une meilleure coordination avec la police aussi pour le volet répressif. Donc c'est une évaluation qu'on a pu nous-mêmes faire et c'est sur cette base qu'on vient avec ces mesures.

Dans le rapport d'Unisanté, la moyenne de fréquentation est, depuis le début de l'année de 130 personnes différentes par jour accueillies au Vallon, pour une moyenne de 107,5 épisodes de consommation par jour à l'ECS. Le dimanche fait baisser la moyenne globale, vu qu'il y a 80 épisodes de consommation le dimanche en moyenne. Les pics sont de 135 consommations sur une journée. Dans le rapport, il a été recommandé la mise en place d'une équipe de rue qui permettra de renforcer le lien, encourager davantage à ne pas consommer dans l'espace public et de fréquenter l'ECS. Cette équipe sera également à l'écoute du voisinage.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Des mesures complémentaires s'agissant de l'ECS du Vallon sont-elles envisagées de manière à permettre d'atteindre les objectifs fixés par le rapport-préavis 2016/41 ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Les mesures proposées aujourd'hui sur la base des recommandations d'Unisanté sont complémentaires à l'ECS du Vallon. Elles ont pour but de répondre aux objectifs fixés par la Municipalité, à savoir réduire efficacement la consommation de stupéfiants dans l'espace public, d'améliorer l'état de santé des consommatrices est consommateurs, diminuer le nombre de déchets et limiter les nuisances pour le voisinage afin d'améliorer la cohabitation entre les différentes populations dans les secteurs Riponne-Tunnel et Vallon. Pour cela, elle agit sur deux volets, social et sanitaire : offrir un accompagnement spécialisé pour permettre aux personnes toxicodépendantes, en particulier les plus désinsérées, et puis sur le volet sécuritaire, vu que nous avons travaillé avec mon collègue, M. Hildebrandt et ses services, pour prévenir et réduire les conséquences de la consommation dans l'espace public. Nous nous inspirons des exemples, notamment Bernois ou Zurichois en la matière.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Si vous le permettez, je vous poserai peut-être les questions 5 et 6 d'un coup. Un budget de fonctionnement de l'espace de consommation et de sa nouvelle antenne a-t-il été établi ? Cas échéant, pourquoi celui-ci n'a pas fait l'objet d'une communication au Conseil communal ? En particulier, comment sont répartis les moyens financiers, personnels et subventions entre l'espace du Vallon et la nouvelle antenne de la Riponne ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La fondation ABS gère déjà l'ECS du Vallon et va gérer l'antenne. Elle a prévu un budget de fonctionnement, en étroite collaboration avec nous. La prise en charge de 40% du budget de l'ECS du Vallon par le Canton a permis de le réattribuer au projet d'antenne. Le financement est complété par un montant de 183 000 francs financé par le Canton dans le cadre d'échanges de matériel. La mise en place de l'antenne nécessitera l'engagement seulement d'un EPT supplémentaire. L'horaire de fermeture de l'ECS Vallon étant avancé.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – La Municipalité entend-elle mettre un groupe de suivi/groupe d'accompagnement du projet en place ? Cas échéant, de qui sera-t-il composé ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Un comité de pilotage et un groupe d'accompagnement d'experts et expertes sont prévus. Le groupe d'accompagnement réunira tous les partenaires de terrain impliqués dans les mesures complémentaires autour de l'ECS Riponne.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Quelles sont les mesures d'enquête en monde du projet de pilote de la Riponne qui seront mises en place, en particulier à quelle fréquence d'utilisation ce nouvel espace sera réévalué et, cas échéants, ajustés.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Le comité de pilotage est un groupe d'experts et d'expertes qui accompagnent le projet. Il sera réajusté en fonction des besoins

et des constats du COPIL, donc ce comité de pilotage et de ce groupe. Une demande de financement d'évaluation a été soumise à la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions, la CPSLA. L'évaluation sur l'impact des mesures complémentaires sera menée par Unisanté sur deux ans. Par ailleurs, des groupes de discussion sont prévus avec l'ensemble des parties, les habitants/habitanes des secteurs concernés, les commerces, les restaurateurs/restauratrices, les commerces du marché, etc. Le but est d'être en dialogue, de récolter leur avis, leur sentiment, de trouver des solutions pendant toute cette phase pilote d'ouverture de l'antenne à la Riponne.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – La Municipalité envisage-t-elle la création d'autres espaces de consommation dans un horizon de un à cinq ans ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Il n'existe pas de projection sur cinq ans concernant cette question. Il faut rappeler que l'antenne ouvrira pour une période pilote de deux ans et qu'elle fera l'objet d'une évaluation.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Quels sont les objectifs attendus en termes de salubrité et d'occupation de l'espace public ? En particulier, qu'est-il prévu s'agissant des WC publics et des rassemblements de consommateurs dans l'espace public ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Durant les horaires d'ouverture de l'ECS Riponne, donc de 15h à 21h, aucune consommation dans l'espace public et notamment dans les WC publics ne sera tolérée.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – S'agissant de la nouvelle antenne à la Riponne, quel processus de consultation des commerçants, restaurateurs, maraîchers, garderies, usagers de la place du parking ont-ils été mis en place ? Cas échéant, le résultat de ces consultations sera-t-il rendu public ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Les commerçants et commerçantes, les associations de quartier et le voisinage ont été invités et informés lors de la séance publique du 5 avril ou par contact direct. Le dispositif addiction de la Ville collabore et discute très régulièrement avec toutes ces actrices et acteurs de la Riponne. Une évaluation sur la forme de groupe de discussion avec le voisinage est prévue.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Des mesures compensatoires à l'égard des commerçants et restaurateurs de la place de la Riponne sont-elles envisagées ? Cas échéant, une éventuelle perte de chiffre d'affaires sera-t-elle indemnisée ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – L'installation de l'antenne ECS à la Riponne et d'une équipe de rue ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie autour des quartiers Riponne-Tunnel. Pour l'instant, des mesures compensatoires ne sont pas prévues. Il n'y en avait d'ailleurs pas eu pour le Vallon.

Interpellation urgente de M. Valentin Christe (UDC) et consorts « Ouverture d'un local d'injection à la Riponne : le Conseil communal est mis sur la touche »

Développement

(insérer doc)

M. Valentin Christe (UDC) : – Je crois que le contexte vous est connu, c'est celui de l'annonce fracassante, le lendemain même de notre dernière séance du Conseil communal d'avant les vacances scolaires, de la création à la Riponne d'une succursale du local d'injection du Vallon, un projet apparemment, on vient de l'entendre, financé par le budget de fonctionnement, qui ne sera donc, on l'a compris aussi, pas soumis à l'approbation de notre assemblée. Il me semble pourtant que ce sujet soulève un certain nombre de questions importantes.

Peut-être qu'il est utile de se plonger un tout petit peu en arrière et de se souvenir que le 15 mai 2007 précisément, le Conseil communal de Lausanne avait accepté en substance la création d'un local d'injection et d'un bistrot social. Il acceptait aussi à l'époque, spontanément, de soumettre sa décision au référendum, à l'unanimité moins une abstention, ça vaut la peine de le noter, et puis finalement c'est le corps électoral lausannois qui avait sonné le glas de ce projet à 54,6% de non.

Fast forward, si j'ose dire, dix ans en avant, le 30 mai 2017, le Conseil communal acceptait donc un préavis intitulé « Politique communale en matière de drogue » et autorisait la création du local du Vallon et la majorité de ce Conseil communal avait alors refusé la demande de référendum spontané formulé par des élus de la minorité au motif, je schématise un tout petit peu et j'espère qu'on ne m'en tiendra pas rigueur, que dès lors que cette majorité de gauche ayant fait campagne, notamment lors des élections communales 2016 avec la promesse de réaliser ce local d'injection, elle ne s'estimait pas tenue nécessairement de convoquer le référendum spontané. Elle faisait également valoir, toujours en substance, qu'entre le premier projet de local d'injection et le second était intervenue l'acceptation dans les urnes fédérales de la politique dite des quatre piliers, – c'était en 2008.

Aujourd'hui la Municipalité annonce l'ouverture à la Riponne de ce qu'on ne peut pas vraiment appeler autrement qu'une succursale de ce projet. On en est réduit, comme ça a été dit, à débattre de cette question par voie d'interpellation urgente, puisque, précisément, nous n'avons pas été saisis d'une quelconque manière et nous sommes donc obligés, en quelque sorte, de nous-mêmes saisir la Municipalité. C'est un peu gênant tout de même que la Municipalité ait choisi de se passer de notre avis et puis qu'en plus elle l'ait annoncé à la veille des vacances scolaires. Tant qu'à faire elle aurait pu, histoire de pousser le bouchon suffisamment loin, l'annoncer à la veille des vacances d'été. Je crois qu'on aurait voulu écarter notre assemblée de ce débat, qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

Le problème fondamental dans cette affaire, mesdames et messieurs, c'est qu'en choisissant sciemment de contourner le Conseil communal, la Municipalité prive du même coup le corps électoral lausannois de son droit au référendum. Alors je ne vais pas vous faire un laïus sur l'attachement supposé de la majorité à la démocratie participative, aux consultations, aux démarches plus ou moins participantes, etc. Mais je crois qu'il y a quand même une question de cohérence qui se pose. Et je ne parle même pas ici du référendum spontané, c'est-à-dire celui que le Conseil communal choisirait de sa propre initiative de convoquer, c'est-à-dire sans que d'éventuels opposants n'aient à faire l'effort, et il n'est pas négligeable de récolter des signatures. Je parle ici du référendum ordinaire qui aujourd'hui est impossible. Et donc ce passage en force, qui est maladroit, qui est inélégant, ne peut que laisser songeur.

Je ne résiste pas au plaisir de vous citer un extrait de la brochure publiée par la Municipalité sur la démarche participative qui concerne précisément le secteur de la Riponne et du Tunnel, brochure qui ne date pas d'il y a quinze ans en arrière puisqu'elle date de juin 2019, et qui dit la chose suivante : « La Municipalité a souhaité que le réaménagement du secteur Riponne-Tunnel soit élaboré dans un cadre ouvert au public, impliquant fortement la population et en particulier les acteurs du périmètre concerné. Ainsi, une démarche participative a été lancée en amont de l'organisation du présent concours et se poursuivra durant et après celui-ci ». Alors je crois que, forts de cette information et à la lecture de ce qu'on constate aujourd'hui et des réponses qu'on vient d'entendre, on a bien compris que l'avis de la population est souhaité en ce qui concerne le périmètre Riponne-Tunnel, sauf sur une partie bien définie de ce périmètre.

Et puis je crois que les modalités de fonctionnement de ce futur local font aussi l'objet de beaucoup de questions, encore une fois faute pour le Conseil communal d'avoir pu en prendre connaissance de manière détaillée dans un préavis, d'avoir mené les travaux qui s'imposaient en commission et d'avoir pu se faire son propre avis éclairé. C'est la raison pour laquelle j'ai un certain nombre de questions que je souhaite poser.

Question 1, on y a déjà reçu une réponse assez ample, mais je vais enfin quand même la mentionner pour la bonne bouche. La Municipalité annonce vouloir consacrer environ 1,8 million de francs à ce projet via le budget de fonctionnement. Ces moyens ont-ils été expressément prévus par le budget de fonctionnement et, si oui, sous quelle rubrique ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Alors, je vais aussi y répondre, même si je l'ai déjà dit plusieurs fois pour la bonne forme. L'antenne de l'ECS représente un montant supplémentaire de 386 642 francs. Le coût total pour les deux ECS, donc Vallon et l'antenne en projet pilote à la Riponne, se monte à 1 414 million de francs. Le financement a été rendu possible par l'adoption en décembre 2022 du budget cantonal, qui en crée une subvention de

40% de la fondation ABS pour l'ECS du Vallon. Par ailleurs, le Canton financera 183 000 francs l'antenne de la Riponne pour la prestation et l'échange de matériel de consommation. Ces finances s'inscrivent pour le Canton dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre la consommation et le trafic de drogue. Enfin, 100 000 francs prévus, ça je vous l'ai déjà dit, qui étaient prévus pour les World Relays vont être réaffectés à l'équipe de rue de la Ville et fera l'objet d'un crédit complémentaire avec compensation.

M. Valentin Christe (UDC) : – L'ouverture d'une telle structure, donc cette antenne, sur l'une des places les plus fréquentées de la ville est un développement politique majeur. Pourquoi la Municipalité a-t-elle choisi de ne pas consulter le Conseil communal par un préavis en bonne et due forme et partant, comment justifie-t-elle le fait de priver la population lausannoise de son droit de référendum ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Nous avons constaté une forte augmentation de la fréquentation de l'ECS du Vallon et une péjoration de la situation dans certaines zones sensibles de l'espace public. Il devenait donc important et urgent de trouver des solutions adaptées à la situation en mobilisant l'ensemble des actrices et acteurs du terrain avec le soutien du Canton. Le financement a été confirmé lors de l'adoption du budget du Grand Conseil en décembre 2022. Nous avons voulu mettre en place rapidement ces mesures complémentaires.

M. Valentin Christe (UDC) : – Quelle est la population ciblée par ce nouveau local : nombre, origine, raisons expliquant qu'elle ne souhaite pas se rendre au Vallon ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La population ciblée est celle consommatrice de drogues dures et en situation de dépendance. Les ECS fournissent des prestations majoritairement à des personnes suisses et avec un permis de séjour. Pour le fait de ne pas se rendre au Vallon, il y a plusieurs raisons. La principale est l'urgence de consommer de certaines personnes, leur état les empêche de se rendre au Vallon pour consommer et ils et elles choisissent de le faire sur place, donc dans les WC publics, les parkings, etc. Une solution est de renforcer la proximité notamment avec l'équipe sociale de rue de la Ville qui va être créée prochainement.

M. Valentin Christe (UDC) : – Est-il prévu de mettre en place un système d'analyse des substances que consommeront les utilisateurs du local ? Je relève quand même à cet égard qu'il a été question tout à l'heure de consommation sécurisée.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Quelques journées de *drug checking* ont déjà été réalisées avec la fondation ABS et Addiction Suisse à l'ECS du Vallon. Cela peut faire partie des prestations et pourrait être discuté au sein du comité de pilotage accompagnant les mesures. Le but étant de favoriser une pratique de *safer use*, donc de consommation saine.

M. Valentin Christe (UDC) : – On l'a entendu à l'instant, la Municipalité indique avoir l'intention de ne plus tolérer, il faut s'accrocher, la consommation de stupéfiants dans l'espace public ou dans les WC de la Riponne, lesquels sont, il faut être naïf pour ne pas l'admettre, un local d'injection officieux à l'heure actuelle. Par quels moyens concrets va-t-elle joindre le geste à la parole ? Quelles seront les réponses municipales concrètes, encore une fois, si la consommation de stupéfiants devait malgré tout se poursuivre dans les lieux précités, par exemple, et en particulier hors des heures d'ouverture de cette antenne ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Je remercie l'interpellateur pour ces précisions parce que, justement, parce que les WC sont un espace de consommation non sécurisé actuellement que nous voulons créer ce pilote à la Riponne et ouvrir un espace de consommation sécurisé. Durant les heures d'ouverture de l'ECS Riponne aucune consommation dans l'espace public, et notamment dans les WC publics ne sera tolérée.

Par ailleurs l'équipe de rue de la Ville va travailler en étroite collaboration avec la police municipale pour définir un protocole d'intervention, comme ça se fait dans d'autres villes comme à Berne ou à Zurich, où, dans un premier temps, il y a l'équipe sociale qui intervient, qui va expliquer les règles, qui dit que ce n'est pas possible, jusqu'à un point où la police municipale intervient pour que ça ne se reproduise plus. En dehors des heures d'ouverture, les agents des agents prendront en compte les particularités de chaque situation afin d'apporter de meilleures réponses aux problématiques auxquelles ils seront confrontés.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je ne peux m’empêcher de sentir un certain sentiment d’impunité qui ne manquera pas de se manifester en dehors de ces heures d’ouverture. Et puis question numéro 6, quelle est la cohérence de ce projet avec les démarches tendant à réaménager le secteur de la Riponne et du Tunnel, auquel j’ai fait référence dans mon introduction ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – L’objectif de la Municipalité est de rendre cette place à toutes les personnes qui la fréquentent. L’ouverture de l’antenne de l’ECS est un projet pilote de deux ans et il n’a pas d’effet direct sur le projet de réaménagement de la place de la Riponne.

Discussion

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Merci, madame la municipale, pour ces réponses à mes questions. Brièvement, réaction. Donc j’entends, vous nous dites que vos services ont évalué la situation et sont parvenus à la conclusion que les mesures que vous avez annoncées sont les bonnes, qu’un budget de fonctionnement est établi par ABS en étroite collaboration avec vos services, qu’un groupe de suivi qui sera composé des partenaires du projet – on ne sait pas lesquels – évaluera l’efficacité du nouvel espace et cas échéant ajustera, quelle efficacité, quels sont les objectifs. Fixer qui, quand, comment, selon quels objectifs, on ne sait pas grand-chose de plus après vos réponses à nos questions que ce qu’on ne savait pas déjà avant.

Et puis vous nous dites aussi que vous voulez entamer un dialogue avec les commerçants. Comment vous avez entamé ce dialogue ? Si j’ai bien entendu vos réponses, vous les avez convoqués à une séance d’information le soir de l’annonce de la Ville, le 4 avril, pour les mettre devant le fait accompli. Alors je crois qu’en termes de processus participatif, et quand on voit aussi ce que votre collègue de parti et d’exécutif fait pour des bancs et des zones de rencontre à peu près dans chaque quartier de la ville, on s’étonne quelque peu que, quand il s’agit d’implanter un espace de consommation dans une zone aussi mixte que le nord de la Riponne, qui est une zone qui contient des commerces, des restaurants, des boîtes de nuit, une garderie, qui sont des commerçants et restaurateurs qui ont aussi des attentes, et chacune des attentes très particulières. Ce n’est pas la même chose d’exploiter une garderie ouverte la semaine en journée que d’exploiter un bar ou une boîte de nuit ouverte le soir. Et je crois qu’à cet égard, le processus de consultation n’est absolument pas satisfaisant. A cela s’ajoute que vous nous annoncez qu’aucune mesure compensatoire n’est envisagée par la Municipalité pour ces commerçants et ces restaurateurs. Je me demande comment vous entendez les rassurer par vos propos ce soir.

Sur ce que vous avez indiqué s’agissant de la situation sur la place de la Riponne en lien avec les toilettes et les rassemblements de personnes toxicodépendantes, pas de consommation tolérée pendant les heures d’ouverture. On ne comprend pas très bien si, après les heures d’ouverture, ce sera toléré ou pas. Ce qu’on aimerait aussi savoir c’est comment vous allez vous donner les moyens qu’il n’y ait plus de consommation sur l’espace public pendant les heures d’ouverture. Et ça, je crois, madame la municipale que vous n’avez pas non plus répondu à cette question.

Quoi qu’il en soit, le débat va se poursuivre. Je vais profiter d’avoir la parole pour déposer une première résolution du PLR que M. Tétaz a la gentillesse de projeter. Vous avez compris, madame la Municipale, ce qu’on veut maintenant, c’est un peu plus que des déclarations qu’on doit solliciter par des dépôts d’interpellations urgentes. On veut des bilans, on veut des objectifs, à l’instar de ce qui avait été fait il y a sept ans pour le premier projet pilote. Et je crois qu’il n’y a pas de raison, ou du moins vous n’avez pas donné d’explication suffisamment convaincante, qui permet d’estimer que ce projet pilote de nouvel espace à la Riponne ne mérite pas le traitement démocratique qui avait été accordé à celui du Vallon.

Résolution Mathilde Maillard

Le Conseil communal demande que la Municipalité établisse, à intervalle régulier, un bilan du projet-pilote d’ECS à la Riponne, notamment en termes d’atteinte des objectifs de fréquentation et de suivi des personnes concernées et l’intégration dans le périmètre concerné, le premier bilan intermédiaire devant intervenir trois mois après l’ouverture de la nouvelle antenne de l’ECS.

M. Valentin Christe (UDC) : – Tout d’abord merci à Mme la municipale pour ses réponses – je crois avoir oublié de la remercier tout à l’heure, donc c’est fait – qui nous ont pour partie éclairés sur la

technique qui a été utilisée et puis pour partie qui ont, j'ai envie de dire, laissé encore plus de questions ouvertes qu'on en avait avant ce débat, ce qui n'est pas franchement bon signe.

Je ne peux me départir du sentiment que cette décision a été prise en catimini et sans consulter le Conseil communal. Je remarque que tout à l'heure, lorsqu'on discutait des modifications du statut des fondations, c'était la dernière urgence municipale, M. le syndic craignait qu'on reproche à la Municipalité d'agir avant d'obtenir l'approbation du Conseil communal. Eh bien, dans le cas qui nous concerne, ce qui est reproché à la Municipalité c'est d'agir ou d'avoir agi sans jamais avoir requis, ni évidemment obtenu, cette approbation.

Alors, je me suis plongé un petit peu dans le débat qui a eu lieu au Conseil communal en 2007, lorsqu'il était question, comme ça a été dit, de la première mouture de ce local d'injection qui, finalement, n'a jamais vu le jour. Et je ne résiste pas non plus au plaisir de vous citer quelques-uns des illustres intervenants de ce débat de l'époque. C'était donc le 15 mai 2007. Nous avons notamment un orateur qui nous dit la chose suivante, je cite « parce qu'il renvoie à des valeurs éthiques et à des valeurs morales ce problème, et en particulier la question de l'ouverture d'un local de consommation, suscite un besoin de discussion et un désir important de débat démocratique. On le constate dans les rangs de l'opposition, mais aussi beaucoup plus largement au sein de la population. Nous sommes d'avis, et je m'exprime ici au nom du Parti socialiste des Verts et de A gauche toute !, qu'il faut répondre favorablement à cette demande de débat et de discussion. C'est pourquoi nous souhaitons, en application des articles 88 et 115 de notre règlement, que la question puisse être soumise au peuple par voie de référendum. Cela nous paraît également la meilleure solution pour que nous puissions avoir, dans les semaines qui viennent, un débat serein sur cette question qui le mérite ». Cet orateur, mesdames et messieurs, ses fonctions ont changé entre temps, mais c'est aujourd'hui notre syndic.

Nous avons aussi M. Yves Ferrari des Verts qui nous disait la chose suivante : « Certes, nous sommes les représentants du peuple, nous sommes délégués pour prendre un certain nombre de décisions, mais certaines d'entre elles méritent que le peuple soit écouté et que nous tenions compte de son avis. Je ne reviens pas sur l'ensemble des arguments de M. Grégoire Junod et, au nom des Verts, je vous propose de soutenir ce référendum spontané ». Et puis, enfin, M. Jean-Michel Dolivo, qu'on ne présente plus, qui nous disait la chose suivante : « Eh bien, vous constaterez, et tous les habitants et la population lausannoise constateront aussi, que les Roses, les Verts et A gauche toute ! ne passeront pas en force. Nous sommes très soucieux de l'opinion de la majorité de la population sur une question aussi importante et qui divise la société, et c'est normal vu les problèmes posés par la dépendance à la drogue. Nous soutenons donc la proposition de référendum spontané ».

Alors, je ne sais pas à quel point ces déclarations ont vieilli ou pas. Je pense que, nonobstant les scores qu'il y a pu avoir au sein de ce Conseil communal lors des votes sur ces préavis, en particulier le vote de la dernière fois où, il faut bien le dire, l'opposition était peu organisée, chacun doit battre sa coulpe lorsqu'il est nécessaire, on ne peut pas franchement dire que la question de la drogue ne soit toujours pas clivante dans notre société. Il n'y a qu'à voir l'intensité du débat public dans notre ville par rapport à cette problématique.

Le problème qu'on a aujourd'hui, c'est que la méthode qui est employée par la Municipalité s'apparente, il faut bien le dire, à ce qu'on pourrait qualifier d'un triple coup de force. C'est un coup de force tout d'abord contre la population lausannoise qui a été privée, et ça a été dit, de son droit de référendum, mise devant le fait accompli sans aucun moyen de s'opposer. C'est un coup de force ensuite contre les riverains et les commerçants du secteur du Tunne et de la Riponne, qui sont eux aussi passés par pertes et profits, et c'est même pire parce qu'on leur fait croire qu'on tient compte de leur avis dans le cadre d'une démarche participative en matière de réaménagement de la place et puis, tout d'un coup, les voilà placés devant le fait accompli. Et puis c'est un coup de force enfin contre ce Conseil communal, qui est privé de son rôle d'organe délibérant, qui est humilié par un passage en force. Le moins qu'on puisse dire c'est que la manœuvre est grossière. C'est d'autant plus étonnant que, contrairement à ceux dans d'autres pays qui doivent recourir à certains articles constitutionnels pour faire passer leur projet contesté, eh bien notre Municipalité dispose, aux dernières nouvelles, d'une confortable majorité au sein de ce plénum. Donc moi je ne m'explique pas cette manière de procéder.

Les objectifs qui tiennent à cœur de l'UDC n'ont pas changé, c'est l'ordre public et la sécurité de la population, c'est la salubrité de l'espace public et notamment la fin de l'abandon anarchique de matériel servant à la consommation de stupéfiants, et puis c'est aussi bien sûr la dignité des toxicomanes. Ça, ce sont des éléments qui n'ont pas changé.

Et puis comme preuve du fait que ces interpellations n'ont pas particulièrement été coordonnées, je vais moi aussi vous soumettre une résolution, que M. Tétaz peut peut-être afficher et qui vous semblera étrangement familière avec celle qui a été affichée par erreur il y a quelques instants. Il me paraît évident, mesdames et messieurs, que, et on l'a bien compris ce soir, le débat qu'on est en train d'avoir, et pour l'instant nous n'avons pas été beaucoup à débattre, c'est dire, ou à nous exprimer en tout cas, à soulever beaucoup de questions et à laisser beaucoup de points d'interrogation en suspens. Et il me paraît clair qu'un préavis est indispensable pour que l'on comprenne dans quel contexte, avec quels moyens et avec quels objectifs cette infrastructure va ouvrir et dans quelles circonstances cela va s'inscrire. Et moi, il me paraît indispensable qu'on puisse avoir un débat en bonne et due forme et puis que les droits démocratiques de la population soient respectés, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas privée de son droit de référendum, encore une fois, par un passage en force. Donc je vous remercie. Je vous invite évidemment à soutenir cette résolution. Il va de soi que le groupe UDC soutiendra celle qui nous a été soumise tout à l'heure par Mme Maillard.

Résolution Valentin Christe

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité sollicite l'approbation du Conseil communal par voie de préavis avant l'ouverture du local de consommation de stupéfiants de la Riponne ou de toute autre infrastructure comparable.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'avoue être extrêmement étonnée des explications qui ont été fournies par la Municipalité pour justifier l'ouverture d'un second espace de consommation ce soir en Ville de Lausanne. On nous explique tout d'abord, et cela a été dit, que les commerçants et les habitants ont été impliqués dans ce choix stratégique de la Ville de Lausanne, et qui, selon ce qui nous a été communiqué, répond à une réelle nécessité. Or, quand on reprend les dates et qu'on les confronte aux dates du communiqué de presse, qui sont d'ailleurs fausses sur le site internet de la Ville, on nous explique que le communiqué de presse aurait été adressé il y a trois ans, mais c'est bien en 2023, 4 avril 2023, que ce communiqué de presse est sorti. C'est à la même date finalement que les commerçants et habitants du quartier ont été également informés de l'ouverture de cet espace de consommation. Seule finalement petite consolation par rapport en tout cas à nous, c'est qu'on est informé en même temps que tous les autres. Ce qui est assez regrettable compte tenu de l'importance du sujet pour Lausanne et de l'importance que ce sujet a depuis de nombreuses années. Cela a été rappelé ce soir. Ce sujet est extrêmement brûlant, est extrêmement clivant, est extrêmement compliqué, a fait l'objet d'un référendum spontané sur lequel la gauche s'est cassé les dents, il faut quand même le rappeler de manière, pour la gauche, non prévisible, pour la droite, de manière finalement étonnante, mais aussi assez rassurante.

Et aujourd'hui, au fond, les choses ont évolué, on peut l'entendre, on peut aussi comprendre qu'il y a des études qui ont été faites, il y a un espace de consommation qui a été ouvert, finalement, sous un angle de projet pilote. Et puis aujourd'hui on doit pouvoir se baser sur un bilan, un bilan qui n'est pas absolument pas rendu ce soir, qui n'est pas transparent. Au contraire, on se retrouve, encore une fois, devant la politique du fait accompli.

S'agissant donc du mode opératoire de la Municipalité, c'est regrettable, il s'inscrit en violation complète des droits démocratiques, je l'ai déjà dit, alors que la Municipalité avait la possibilité et surtout le devoir de pouvoir soumettre un rapport-préavis à ce Conseil communal pour qu'un débat puisse avoir lieu. Eh bien non ! On nous met devant la politique du fait accompli en attendant une interpellation urgente pour essayer de justifier que cette ouverture du second espace de consommation est tout à fait dans les cordes finalement, parce qu'on va pouvoir utiliser un subventionnement non utilisé pour un événement sportif pour justifier cette ouverture d'un nouvel espace de consommation. Pourtant, la réaffectation de ce montant, et vous le savez très bien, va devoir être validée par la Commission des finances. Il était donc, au moment de l'annonce, tout à fait possible d'anticiper et de déposer un rapport-préavis. La décision de proposer l'ouverture d'un second espace de consommation ne s'est pas faite du jour au lendemain. Il y a une réflexion qui s'est faite, je l'espère d'ailleurs, au sein de la Municipalité sur cette problématique et donc, la

moins des choses et le moins des respects pour le corps délibérant aurait été de lui soumettre ce projet.

Alors au fond qu'est-ce qui retient la Municipalité de procéder par un rapport préavis ? On peut se poser la question parce que, ce soir, ce qu'on sent dans les réponses municipales, c'est un certain malaise, une certaine peut-être fragilité finalement dans la proposition qui est faite. Si la Municipalité est complètement certaine du bien-fondé de sa proposition, comme elle l'était d'ailleurs en 2007, elle ne devrait pas craindre de pouvoir déposer ce soir un rapport-préavis au sein de ce Conseil communal pour qu'on puisse débattre sereinement de cette question pour que, finalement, toutes les craintes, toutes les inquiétudes, mais aussi toutes les réponses aux questions que nous on pourrait avoir en tant que conseiller communal puissent être données. Et c'est la raison pour laquelle le groupe PLR demande et déposera une seconde résolution ce soir, qui vise à obtenir, et ça va dans le sens de la résolution UDC de Valentin Christe, d'obtenir un rapport-préavis avant toute ouverture d'un nouvel espace de consommation et pérennisation du site actuel.

Je tiens à insister sur la nécessité pour que ce projet d'espace de consommation puisse faire du sens pour Lausanne qu'il ait une certaine légitimité. Et aujourd'hui, cette légitimité, elle ne peut pas exister avec l'argument qui nous est servi ce soir de dire qu'on prolonge le projet pilote en réalité, parce qu'il y a eu le Covid, c'était compliqué. L'espace de consommation n'a pas fermé ses portes pendant la période du Covid. Il y a peut-être eu du retard, alors, sur l'analyse de cet espace de consommation, mais enfin, l'espace a continué à être fréquenté. Mais pour que cet espace puisse avoir une certaine légitimité, pour que la légitimité d'un second espace de consommation puisse exister au sein de la population, la moins des choses est que nous puissions avoir ce débat au sein du Conseil communal, que les commerçants, que les habitants du quartier aient aussi la possibilité d'exprimer, que ce soit leur crainte, leur soutien, ou tout simplement poser des questions à la Municipalité sans se retrouver confrontés au fait accompli. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR déposera la résolution suivante qui est déjà affichée à l'écran.

Résolution Marlène Bérard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui soumette un rapport-préavis sur la pérennisation de l'espace de consommation au Vallon ainsi que l'ouverture d'un nouvel espace de consommation test en Ville de Lausanne et ceci avant l'ouverture de celui envisagé à la place de la Riponne.

M. Louis Dana (soc.) : – Voilà, ça fait cinquante-trois minutes qu'on entend parler d'un seul côté. Je pense qu'il est bon un peu de passer de l'autre côté.

La solution qui est proposée, elle est proposée suite à un rapport d'Unisanté sérieux, carré, qui présente des chiffres. Ce n'est pas du tout quelque chose de nébuleux, comme vous semblez le dire, monsieur Christe. C'est quelque chose qui est public, ce sont des chiffres qui sont publics. Et puis, c'est un bilan transparent. Ben oui, il y avait peut-être un besoin de célérité, à part ça, dans l'ouverture de cet espace de consommation sécurisée, qui n'est pas une succursale, monsieur Christe, on ne fait pas du commerce quand on parle de drogue. On parle de réduction des risques. Je crois que c'est important de le rappeler ici.

Donc on rappelle encore une fois que c'est un projet pilote, et je me réjouis de discuter de la première résolution de Mme Maillard, parce qu'elle a un certain intérêt. Peut-être que le groupe socialiste pourra la soutenir, moyennant quelques virgules ou un chiffre qui devra être changé. On en rediscutera tout à l'heure.

Pour ce qui est de la discussion sur l'espace de consommation sécurisée qui a ouvert au Vallon, monsieur Christe, vous le savez, cet espace de consommation sécurisée aurait pu faire l'objet d'un référendum. Vous auriez pu, comme élu, peut-être comme militant, à l'époque c'était peut-être plus compliqué, il fallait faire les récoltes de signatures soi-même et on ne pouvait pas forcément payer des récolteurs, mais vous auriez pu faire un référendum sur cet espace. Les choses avaient également changé, le ton avait changé, votre ton avait changé, monsieur Christe, pas vous directement, celui de votre parti, et aussi de votre parti, madame Maillard. On rappellera, et moi aussi j'ai fait un petit peu d'archéologie journalistique, on rappellera en 2006 et en 2007 le ton assez abominable qu'avait pris cette campagne contre l'espace de consommation sécurisée. Le parti de Mme Maillard définissant Lausanne comme Lausanne *dope city*, et votre parti, monsieur Christe, qui définissait la politique qui allait être mise en place par cet espace de consommation sécurisée

comme une atteinte à la santé de nos enfants. Loin de moi l'idée de critiquer la décision démocratique qui a été prise par les Lausannoises et les Lausannois. Je critique juste votre manière de faire et votre usage des droits démocratiques tels que vous les avez exprimés par le biais de ces affiches, qui ont fait prendre énormément de retard, mais j'y reviendrai, à la politique de la lutte contre la drogue dans notre ville.

Vous le savez, monsieur Christe, vous le savez même mieux que personne, au Vallon, les choses se passent plutôt bien avec les riverains, avec les commerçants, avec la population qui y habite. La police n'a pas connaissance de graves débordements dans ce quartier, et je pense qu'on peut s'en féliciter.

Pour ce qui est de la Riponne et pour revenir au projet qui nous occupe aujourd'hui. C'est quoi la place de la Riponne aujourd'hui ? Alors évidemment qu'il y a une prise importante de stupéfiants sur cette place, mais moi, la Riponne, je trouve que c'est un endroit assez extraordinaire. C'est un endroit où il y a des cafés, des restaurants, une crèche qui fonctionne parfaitement bien, et puis oui, c'est un endroit d'inclusivité. On ne veut pas mettre ces personnes, on ne veut pas mettre la toxicomanie sous le tapis, on veut qu'elle fasse partie de la cité, on veut qu'elle fasse partie de la ville. Et en ce sens, j'ai été un petit peu surpris par les propos, peut-être avez-vous été mal repris, monsieur Dupuis, mais le fait d'ouvrir cet espace de consommation sécurisé à la Riponne, ce n'est pas vouloir cacher la population toxicomane, c'est justement vouloir réduire les risques, qui est la concrétisation d'un des piliers de la politique de la drogue dans notre pays.

Enfin, madame Maillard, je regarde un municipal qui est en train de regarder son téléphone portable. Alors peut-être il est atteint d'un syndrome de Stockholm avancé, mais il était là pour présenter ce projet, madame Maillard. Ce n'est pas juste un projet du service social, c'est un projet qui a un volet sécuritaire, l'espace de consommation sécurisée. Et dans la séance d'information, il y avait deux municipaux avec leurs casquettes respectives : une municipale qui parlait plus de social, de réduction des risques et de population toxicomane, et le responsable de la police, qui était là pour dire ce qu'allait faire le Corps de police dans la situation telle qu'elle se ferait jour lorsque cet espace serait ouvert. Je pense qu'il est important aussi que vous puissiez dire que c'est un projet commun d'une Municipalité, mais d'un municipal PLR et d'une municipale socialiste.

La toxicomanie c'est d'abord un problème de santé publique, mais, effectivement, et la présence de M. Hildbrand lors de cette séance d'information, peut-être même voudra-t-il dire un mot ce soir, qui sait, mais la présence de M. Hildbrand lors de cette séance d'information était un élément capital de ce que veut faire la Ville pour le futur de la place de la Riponne. Il va de soi qu'on ne traite pas des toxicomanes comme de simples délinquants, je pense que le Corps de police de Lausanne en est parfaitement conscient. Je vous invite d'ailleurs, monsieur Christe ou madame Maillard, à faire une fois un tour à pied avec des policiers qui s'occupent justement de la toxicomanie et qui ont un regard tout autre que le regard sécuritaire que vous, vos partis, disons, peuvent présenter sur certaines thématiques liées à la prise de drogue. Lorsqu'il s'agira de dialoguer, peut-être parfois d'avoir recours à des mesures d'éloignement d'une population toxicomane qui refuserait d'aller dans le local de consommation sécurisée, l'antenne, pas la succursale de consommation sécurisée de la Riponne, la police fera très certainement preuve d'humanité.

J'aimerais encore appuyer le fait, Mme Moeschler l'a dit, on a été une des dernières villes en Suisse à pouvoir bénéficier d'un espace de consommation sécurisée. Eh bien, je suis désolé de vous le dire, monsieur le représentant de l'UDC, madame la représentante du PLR, si on a pris autant de retard dans cette ville, c'est aussi parce qu'il y a eu un référendum. Et je pense que c'est important de le dire, et je répète ce que j'ai dit avant, s'il n'y a pas eu de référendum lors de l'ouverture de l'espace de consommation sécurisé du Vallon, c'est parce que vos partis ont aussi changé un peu d'opinion par rapport à ces espaces de consommation sécurisée, qui sont essentiels à la politique des quatre piliers en Suisse.

Sur les résolutions, et après je m'arrête madame la présidente, sur la première résolution du PLR, je suis plutôt d'accord sur le fond, mais trois mois c'est une durée ridicule, qu'est-ce qu'on fait en trois mois, madame Maillard ? Moi je vote votre résolution à titre personnel et j'espère que mon groupe en fera de même, si vous changez votre chiffre et que vous mettez dix-huit mois. C'est ce que je vous propose comme compromis. En trois mois, on ne fait rien. On va prendre des photos pour les montrer après au Conseil communal. Je vous propose ça, dix-huit mois ; on peut peut-être négocier encore quelque chose après, mais voilà, c'est ma proposition.

Sur les résolutions sœurs jumelles Christophe et Bérard, à titre personnel, et encore une fois sans avoir pu discuter avec mon groupe, j'irai contre, parce que justement je pense qu'en la matière, il a fallu faire preuve de célérité, de célérité en matière sociale et de célérité en matière sécuritaire. C'est les raisons pour lesquelles, à titre personnel, mais je pense que mon groupe fera pareil, je refuserai ces deux résolutions.

Mme Léonie Kovaliv (EàG) : – Pour rappel, les espaces de consommation sécurisée sont importants, car ils permettent entre autres de réduire les risques de transmission de maladies de type VIH, hépatite, liées à l'échange de matériel non stérile, mais également à obtenir des données précieuses d'observation sur les modes de consommation actuels et en constante évolution, permettant ainsi d'adapter les méthodes de réduction des risques liés à la consommation. Ce ne sont pas des lieux de surveillance, mais bien des lieux d'aide.

Actuellement à Lausanne, il existe le local de consommation du Vallon, dont on a parlé longuement ce soir, et le Distribus, camionnette distribuant du matériel et des conseils pour réduire les risques. Tous deux sont des antennes de la fondation ABS. Alors pourquoi ouvrir une nouvelle antenne à la Riponne ? Comme l'a dit Mme Moeschler, géographiquement, la Riponne est une place en contact direct avec le marché de la drogue et une personne consommatrice, après avoir obtenu sa substance et étant en état de sevrage, va généralement consommer le plus rapidement possible. La place de la Riponne est donc déjà un endroit de consommation. En effet, certaines personnes consommatrices ne se déplacent pas jusqu'à l'antenne du Vallon et nombreuses aussi sont celles qui ne peuvent attendre l'arrivée du Distribus dont les horaires ont, par ailleurs, été réduits il y a quelques années et qui n'est pas présent le dimanche soir.

L'ouverture d'une nouvelle antenne à la Riponne permettra de soutenir cette partie de la population consommatrice de substances, de réduire les risques liés à la consommation dans l'espace public, et également d'amoindrir les possibles dérangements liés à celle-ci : matériel usagé par terre, lieu de consommation non approprié. La mise à disposition des locaux adéquats pour la consommation de drogue, loin d'augmenter ces dérangements, permettra de les réduire à la place de la Riponne ainsi qu'aux alentours. Cette ouverture profitera de fait à de nombreux lieux ou acteurs tels que la police de proximité, le parking de la Riponne, les toilettes publiques, les commerces et bars environnants ou encore la halte-jeu de la Grenette.

Le Quai 9, au quartier des Grottes, à Genève, est un bon exemple des bénéfices de la communication entre la pluralité des acteurs et actrices liés à la problématique de la consommation de drogue dans l'espace public. Les locaux de consommation permettent donc de proposer du matériel stérile et adéquat et de diminuer la consommation dans l'espace public en mettant à disposition des espaces à l'abri du froid et de la pluie, sans pour autant attirer plus de personnes à consommer. De plus, ces structures permettent une collaboration avec le voisinage en créant des espaces de communication entre la population avoisinante, les services sociaux, les acteurs, les actrices de l'espace public et les consommateurs-trices.

Pour conclure, les personnes victimes d'addiction existent et ne cesseront pas d'exister. Il est important de les considérer comme des êtres humains, des Lausannois et des Lausannoises qui subissent des regards stigmatisants quotidiennement et qui sont hautement vulnérables d'un point de vue social et médical. Les pointer du doigt comme le font les interpellateurs et les interpellatrices ce soir, sans aucune considération pour les difficultés qui les frappent, contribuent à déshumaniser ces personnes et nous éloignent de toutes solutions à la fois pragmatiques et humaines.

Cela dit, le renforcement en parallèle des mesures d'aide au retour à l'emploi, notamment par le biais de Macadam Services de Mère Sophia, qui offre aux personnes dépendantes des travaux de ménage urbain ou des déménagements débarras, est également à saluer. Proposer des espaces de consommation sécurisée permet la réduction des risques liés à la santé physique – la transmission de maladies ou encore les overdoses –, et également liés à la santé mentale, l'isolement social notamment. Et donc, sur le long terme, une réduction des coûts de prise en charge sociosanitaire.

L'ouverture des locaux de consommation ne fera pas disparaître la consommation de substances illicites, mais ceux-ci proposeront aux usagers et aux usagères de consommer à moindre risque dans un espace non discriminant à la Riponne et permettra aussi à la population lausannoise d'en avoir une meilleure compréhension. Du reste, nous sommes, à l'inverse des interpellateurs et des interpellatrices, pour le moins réticents quant à l'annonce de durcir la répression de la consommation non sécurisée dans le périmètre de la Riponne.

Encore une fois, la répression ne saurait être une solution, ni pour les consommateurs, les consommatrices, ni pour la population. Et il est regrettable que la bonne mesure que constitue l'ouverture de l'espace de consommation sécurisée soit contrebalancée par l'annonce d'une mesure répressive. Cette réserve mise à part, j'invite donc les membres de cet hémicycle à soutenir la décision de la Municipalité quant à l'ouverture de cet espace et ainsi accorder le respect qui se doit à ces personnes en tant que citoyens et citoyennes de Lausanne qui ont également des droits. Par ailleurs, je vous invite à refuser les résolutions qui nous sont proposées ce soir.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – J'aimerais, tout comme mon préopinant et ma préopinante, prendre la parole pour appuyer la démarche de la Municipalité, qui est vraiment à saluer dans ce projet. Je pense qu'on peut qu'être satisfait et satisfaite que la Municipalité ait été proactive sur ce sujet et qu'elle ait pris en considération ce qui est ressorti de ce rapport Unisanté pour l'intégrer dans sa politique d'action sur la drogue à Lausanne.

Et puis je pense que c'est aussi essentiel de rappeler, mais comme ça a déjà été fait, que l'espace de consommation au Vallon a quand même réussi une bonne partie de ses objectifs. Les personnes qui ont été consommer au Vallon sont tant de personnes qui n'ont pas été consommer dans la rue. J'accentuerai plus sur l'aspect sanitaire pour leur propre consommation pour qu'elle se fasse dans les meilleures conditions possible.

Il y a juste un aspect qui moi me fait un peu plus souçi, c'est sur les déclarations de la Municipalité sur le fait qu'aucune consommation ne sera tolérée. Il y a un flou par rapport à ça. J'ose espérer qu'il y aura quand même une certaine souplesse qui sera accordée. Quand on sait que dans l'étude d'Unisanté, il y avait déjà des horaires qui étaient jugés insuffisants ou inadaptés au rythme de consommation des usagers et usagères, alors qu'ils ouvraient sept heures trente par jour. Au Vallon, c'est ouvert entre 11 h et 19 h 30 ; ici ce sera ouvert six heures, entre 15 h 30 et 20 h 30, six jours sur sept. Donc j'appuierai sur cette nécessité quand même de plus opérer à une coordination entre les différents usagers de la place, plutôt qu'à une répression un peu sans sentiment humain derrière.

J'aurais juste une question complémentaire parce que je n'ai pas forcément très bien saisi. On nous parle de quatre intervenants sociosanitaires qui seront présents sur place pour un peu faire cet accompagnement. Mais Mme Moeschler nous a parlé avant d'une équipe de rue qui sera aussi présente. Juste clarifier qui sont ces quatre personnes, puis quel rôle leur sera accordé plus précisément, parce que, notamment dans l'étude Unisanté, on ressort en fait le besoin d'aller au contact, un contact social auprès des gens qui sont en situation toxicodépendante sur cette place et que l'ouverture d'un lieu comme celui-ci ne suffit pas, mais que c'est hyper important de prendre aussi des mesures d'accompagnement pour les socialiser à ça.

Et puis sur les différentes résolutions qui nous sont proposées, je rejoindrai mon collègue Louis Dana. On refusera les résolutions Christe et Bérard, qui sont pour nous un frein à l'ouverture d'un lieu et ce que nous souhaitons. Sur la résolution Maillard, il peut y avoir une certaine négociation, je pense que certains la refuseront par principe, mais je suis d'avis qu'évidemment que ce délai de trois mois est très court et qu'on peut n'en faire que peu de choses avec.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'aimerais tout d'abord rassurer Mme Kovaliv, la seule personne pointée du doigt ce soir, et à raison, c'est Mme Moeschler pour sa pratique de la politique à Lausanne.

Et puis j'aimerais aussi corriger peut-être une lecture un peu erronée de l'histoire qui a été faite par M. Dana. En 2016, nos partis avaient évolué parce que nous avons construit un compromis avec la Ville, un compromis fragile qui nous a tous coûté, je pense, un compromis que j'ai soutenu et que je soutiens à vrai dire toujours. Néanmoins, ce compromis se basait sur une certaine relation de confiance, au moins sur une compréhension partagée de l'importance du sujet d'un point de vue politique entre la Municipalité et le Conseil communal, ce qui n'est manifestement pas le cas. Et vraiment, je suis tombé de ma chaise quand j'ai lu ce communiqué maladroit, cavalier, hors propos de Mme Moeschler, annonçant un changement complet de la politique qui avait été votée. Les considérations budgétaires un peu hasardeuses qui nous ont été données pour nous expliquer pourquoi en fait elle n'avait pas le droit de nous en parler avant me semblent complètement fausses, à vrai dire. Je pense qu'il y a mille façons d'informer y compris la Commission des finances, y compris les commissaires aux finances qui surveillent la direction de Mme Moeschler. Il y a beaucoup de façons d'informer de ce qui se passe, même si on n'est pas tout à fait sûr qu'il y le vote

cantonal qui permet finalement de réallouer une partie de la subvention vers un autre projet. Ça reste pour le moins un défaut de sensibilité politique, un défaut de vista qui entache en fait une politique qui mérite mieux, qui mérite d'avoir un soutien construit de la population lausannoise et des forces politiques. À vrai dire, la démarche est d'un point de vue politique, je ne dis pas pour les toxicomanes et pas pour les personnes qui bénéficient d'une façon ou d'une autre de cette politique, mais d'un point de vue politique c'est extrêmement brutal. Et ça montre à quel point la Municipalité s'estime déliée de toute responsabilité en réalité démocratique pour agir comme elle le veut, au mépris de ce qui a été dit, de ce qui a été fait les années précédentes. Je le réitère, nous avons le droit à un débat en commission sur ce sujet, nous avons le droit à un débat en plénum.

Il y a beaucoup de questions en fait assez précises qui ont été posées notamment par Mme Benvenuti, qui sont la preuve qu'il y a des questions qui s'expriment sur les modalités de ce second ECS. Et puis ça, bien sûr, si vous aviez eu le courage d'une commission, si vous aviez eu le courage de venir nous en parler, eh bien elles auraient pu avoir des réponses et on aurait pu construire quelque chose là-dessus. Donc pour le moins c'est maladroit. Probablement que c'est un peu plus de maladroit, je pense que c'est une faute politique ce que vous avez fait. Mais enfin !

Il y a deux points sur lesquels j'aimerais revenir. Un point qui me questionne, un point qui m'énerve. Le point qui me questionne, c'est le financement des travaux quand même, parce que je comprends bien que la réaffectation de la subvention cantonale ne va pas permettre de transformer la salle P001, qui est celle où se trouvera l'espace de consommation. Qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce que ça veut dire qu'on passe dans les budgets d'entretien tout simplement du bâtiment de la Riponne, ou est-ce que ça veut dire qu'il y aurait d'autres financements qui doivent venir et qui ne seraient pas encore assurés ? Parce que je doute. Enfin, je pense que ça doit quand même dépasser 100 000 francs d'installer une salle de consommation et que donc d'une façon ou d'une autre, s'il y a un investissement là-dedans, il devrait nous venir.

Et puis, ce qui m'énerve un peu, qui est un énervement assez général dans la politique de la gauche, mais qui est assez montré ici, c'est le réflexe un peu maladroit de se cacher derrière la science. On ne fait plus de politique, on fait de la science. Et là on a une étude absolument catégorique qui nous dit que tout ce qui est fait est scientifique, il y a des chiffres très précis. Moi je l'ai lu, et j'ai lu notamment les recommandations de cette étude, qui disent que la piste d'une salle de consommation mérite d'être examinée, c'est une démarche alternative, mais qu'il faudrait une démarche participative avec les usagers, qui n'a pas été faite, mettant l'accent sur la consultation de ces derniers, sur l'intégration de leur point de vue, dès le début de la réflexion, c'est pas que ça a été fait, pour être en mesure de mener à bien une telle démarche qui répond à des critères et des outils spécifiques, conviendrait de s'adjoindre le soutien de professionnels formés à cette démarche. La démarche n'a pas été faite, il n'y a pas de soutien des professionnels. L'étude d'Unisanté ne dit pas qu'il faut ouvrir cette salle de consommation de plus.

Et puis on peut continuer, les réflexions en amont et le déploiement d'une nouvelle prestation devraient être menés en concertation d'entente avec l'ensemble des parties prenantes. Il n'y a pas eu de concertation, au contraire, afin de s'assurer de leur adhésion au projet. La réflexion sur une alternative, je le lis, l'étude d'Unisanté, « ne peut faire abstraction d'un travail sur les risques de déplacement de certains utilisateurs, par ailleurs de tels changements au sein du public cible pourraient faire naître de nouveaux faux espoirs, etc. » Et puis on lit aussi « comme l'ECS a été dimensionné pour accueillir un nombre de consommations plus importantes, une piste consisterait à libérer une partie de ces ressources pour les affecter à une offre alternative ». Ce que propose en réalité Unisanté, c'est un redimensionnement à la baisse du site du Vallon pour l'ouverture d'une autre salle. Ce n'est naturellement pas ce qui a été fait. Je ne sais pas si votre solution est la bonne, mais elle n'est pas appuyée par l'étude d'Unisanté. Vous avancez sans base scientifique, sans consensus politique. On verra si ce que vous proposez est bien, mais d'un point de vue strictement politique, votre bilan est déjà mauvais.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – La récente décision de créer ce local d'injection au bas de la rue des Deux-Marchés nous incite ce soir à examiner le mode opératoire de la Municipalité. Pour rappel, cela a été déjà dit, que les Lausannois en 2017 avaient désapprouvé par 54,6% la création d'un local d'injection. Sans tenir compte de cet avis, dix ans plus tard, on fait passer ledit espace de consommation en force, lequel se révèle être inefficace. Preuve en est la récente photo publiée dans Lausanne Cité du 26 avril 2023. On peut y voir des toxicomanes s'injecter de la drogue devant

un conteneur marqué « Vallon 10 » et je vous le donne en mille à quelques mètres de l'actuel local de consommation.

A remarquer qu'il aura fallu payer les salaires du personnel social et médical durant six ans avant d'admettre à demi-mot une évidence subodorée depuis longtemps par des gens clairvoyants. Il est à remarquer que le « shootoir » envisagé se trouve à 40 m de l'espace récréatif de la Grenette, qui accueille des bonbons et leurs tricycles. M. Dana, vous appelez ça de l'inclusivité. Bel exemple pour ces enfants que de voir des individus souvent négligés, dépenaillés à la mine peu avenante, sans parler de leur état physique. Vous savez, j'ai souri en lisant sur le site communal « l'équipe de l'espace récréatif de la Grenette accueille des enfants et leurs familles pour partager un moment convivial autour d'activités diverses, gratuites et basées sur le développement durable ou la logique de vie ». Question convivialité et logique de vie, on pourrait trouver mieux qu'un environnement peuplé de toxicomanes avec des bras ensanglantés et aux comportements qui laissent souvent à désirer, sans parler des risques de blessures par des seringues perdues par la clientèle du local d'injection. Bref, pour toutes ces raisons, les résolutions proposées font sens au vu du mode opératoire de la Municipalité qui, pour moi, a été sur ce sujet certes proactive, mais maladroite.

Mme Charlotte De La Baume (V'L) : – Je vous épargnerai la répétition des différents éléments avancés en faveur d'un nouvel ECS à la Riponne. Je ne ferai pas durer le suspense, mais globalement, le groupe vert libéral soutient la position de la Municipalité.

A titre personnel, en tant que riveraine depuis cinq ans, habitant entre Riponne et Palud, au lieu de consommation sauvage dans la rue, sous les porches et dans des espaces commerciaux, j'ai constaté une augmentation notoire des actes de consommation depuis deux ans. En plus de déplorer les conditions des personnes toxicodépendantes, la situation est de plus en plus pénible pour les riverains. Je vous passerai à cette heure les détails sordides que vous pourrez peut-être observer en sortant tout à l'heure.

Au sujet des résolutions, le groupe vert libéral soutiendra la première résolution, bien que trois mois semblent en effet un peu court, pour ne pas mettre des observations pertinentes. Cependant, nous rejetterons les deux résolutions suivantes, car nous sommes convaincus de la nécessité d'un ECS dans ce quartier, rapidement, et un rapport-préavis ne fera que retarder ce projet urgent pour les riverains. Nous regrettons toutefois que le Conseil communal n'ait pas été consulté à ce sujet, bien que, à notre sens, l'urgence prime.

M. Antoine Piguet (PLR) : – Je déclare mes intérêts, je suis restaurateur à la Riponne depuis 2016, donc je suis un tout petit peu un des régionales de l'étape au final. J'ai une certaine tristesse quand j'entends tout ça, tout ce qui a été dit, mais la tristesse elle est du fait que pourquoi il n'y a pas eu de rapport-préavis ? On passe en force avec des choses où, moi, je n'ai pas du tout la même vision que ce que la Municipalité nous a montré.

J'étais à la séance d'information et j'ai l'impression d'avoir des gens qui ne voient pas les mêmes choses que moi. Moi je suis tous les jours à Riponne, je vois des choses totalement différentes de ce qu'il m'est décrit. Non, je ne suis pas d'accord, ça ne s'est pas péjoré avec les années, et puis il n'y a pas d'urgence aujourd'hui. Moi depuis le début, depuis 2016, c'est problématique à la Riponne. J'ai aussi un établissement à la Cité, c'est aussi problématique. Les problèmes dans les quartiers sont toujours les mêmes depuis des années, seulement que, de temps en temps, les problèmes se déplacent d'un point à l'autre. Et aujourd'hui, on est en train de faire des choses dans l'urgence, et c'est dramatique, parce qu'on ne consulte pas les gens de terrain, on ne vient pas voir les gens qui travaillent tous les jours autour de ces gens-là, on n'a aucune volonté de les enlever d'ici, mais on voit très bien dans quelle souffrance ils sont. Il y a des toxicomanes, ça fait vingt ans qu'ils sont là, à côté de nous, on leur parle, on les voit tous les jours.

On sait qu'il y a une péjoration qui se crée, parce qu'il y a eu un certain appel d'air à un moment donné, qui en est un peu plus qu'avant, mais les conditions dans lesquelles cette toxicomanie s'effectue, elle est problématique depuis très longtemps. Et puis l'ECS n'a pas changé grand-chose. En parlant aussi avec beaucoup de toxicomanes à la Riponne et dans le quartier de la Cité, ils vous disent « mais on n'a pas forcément envie d'aller là où on nous dit d'aller ». Et vous nous présentez cette antenne de l'ECS à la Riponne comme une solution miracle, mais en fait, non, si on lit entre les lignes, c'est une expérimentation. Et moi, je trouve que le quartier de la Riponne, comme tous les autres quartiers, ne mérite pas qu'on fasse des expérimentations et qu'on tente quelque chose, au cas où, pour essayer d'améliorer les choses.

Aujourd'hui, on a peu de réponses. Vous nous dites que les gens ont été consultés, qu'on a regardé, que les gens sont plutôt d'accord, mais est-ce que vous avez posé la question simplement aux parents qui amènent leurs enfants à la garderie et à la Grenette, s'ils étaient plutôt favorables à ça ou pas ? Je pense que ce sont des questions qui sont légitimes. C'est aussi des Lausannois et des Lausannois, ils ont aussi le droit à se poser des questions. Est-ce que quelqu'un est venu nous demander si on pensait que c'était une bonne chose de le mettre à cet endroit-là ? Et ce n'est pas juste de *not in my backyard*, mais c'est juste de se dire, est-ce que c'est la bonne solution ? Est-ce que, M. Di Giulio l'a dit, je pense que c'est important de soulever, quand, au Vallon des gens vont se piquer à côté de l'espace de consommation sécurisé, est-ce qu'on n'a pas une question à se poser ? C'est dire, est-ce qu'on n'a pas fait quelque chose de faux ? Est-ce que la voie dans laquelle on se dirige, est-ce qu'elle est juste ou est-ce qu'elle est mauvaise ? Toutes ces questions-là, peut-être qu'on aurait pu se les poser si on avait un rapport-préavis, si on avait une séance de commission.

Aujourd'hui, comme ça a déjà été dit plusieurs fois, on est devant le fait accompli. Ce n'est pas juste d'être de droite ou de gauche, c'est juste un tout petit peu de logique quoi. Et puis même si je suis un mâle blanc à barbe et de droite, j'ai aussi le droit d'avoir des questionnements humains pour les toxicomanes et aussi pour les gens qui habitent dans ces quartiers-là, et pour les gens qui travaillent dans ces quartiers-là, et les gens qui se rendent au travail dans ces quartiers-là. La toxicomanie implique aussi un risque de sécurité. Enfin tous ces points-là, c'est global, c'est pas juste en ouvrant un espace de consommation jusqu'à 21 h, comment changer les choses. Quand dix-huit toxicomanes vont sortir à 21 h 30, il va se passer quoi ? Enfin on n'a aucune réponse à ce genre de choses.

Les toxicomanes qui sont dans la très grosse précarité, et je pense que les gens qui s'intéressent à ce sujet savent aussi qu'ils font des prestations en nature, quand vous allez fermer les WC publics, ils vont aller faire où ces prestations en nature ? Dans l'espace de consommation sécurisée ? Mais est-ce qu'on a réfléchi à ces questions-là ? Moi, j'y réfléchis parce que je suis tous les jours à la Riponne.

La présidente : – Pour information, j'ai encore 8-10 demandes de parole ; je n'arrive pas à voir sur ma liste tellement il y en a. Il est 23 h 23 et on a commencé ce sujet à 22 h.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je renonce.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Je rappelle ici que Fernand Melgar, cinéaste d'extrême gauche, a dû quitter Lausanne avec sa famille, menacé par les dealers de Chaudron et du Maupas. Planqué à la campagne, il craindrait encore pour son intégrité et celle de ses enfants.

Si je n'ai jamais fumé un pétard, préférant un bon Humagne, mon cousin Eric, que vous avez dû voir mendier au bas de la rue de Bourg et à la Riponne, est décédé il y a trois ans, une épave édentée. Étudiant brillant, il avait eu droit à un papier dans *l'Hebdo* sur son triste parcours de vie. Ses parents effondrés l'ont accompagné pendant des décennies dans sa longue descente aux enfers et sont morts de chagrin peu après son décès.

On n'entend pas assez le mot « répression » dans cette ville et vous avouez vous-même que le nombre de consommateurs augmente. D'où viennent-ils ? J'aimerais bien les détails. Cette sollicitude vis-à-vis de ces catégories de personnes, dealers et consommateurs de substances, crée des appels d'air nuls, non avenus, et coûteux. Je rappelle aussi que les dealers sont majoritairement issus des Etats tiers qu'on appelait plus clairement « troisième cercle ». Donc, ils ne devraient plus être en Suisse, selon la loi. Or, ils sont chez eux au centre-ville, et c'est inadmissible.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je vais faire très bref, compte tenu de l'heure tardive et du nombre de prises de parole qu'il y a. C'est peut-être là même la preuve qu'un débat nourri, par exemple, via une décision par préavis, aurait été nécessaire sur ce sujet.

Alors rapidement, monsieur Dana, M. Carrel s'est chargé de vous refaire l'historique de la position du PLR sur ce sujet. Je ne la refais pas. Simplement dire, et comme je l'ai dit en introduction, c'est qu'un consensus avait été construit avec le PLR en 2018 et que c'est aussi ce consensus qui a permis de donner une légitimité à ce projet pilote, qui a aussi permis l'adhésion de la population. Ce n'est pas pour rien qu'il n'y a pas eu de référendum qui a été lancé. Et aujourd'hui, force est de constater, et on doit le dire, que ce consensus et cette confiance qui s'était construite autour de ce projet a été largement mise à mal.

Mais je crois, monsieur Dana, que les critiques qu'on formule, ça ne m'étonne pas qu'elles ne trouvent pas grâce à vos oreilles, parce que quand je vous entends dire que c'est à cause d'un référendum gagné par la population qu'on a autant de retard, il est vrai que, visiblement, nous ne partageons pas la même conception de la démocratie, de la souveraineté et de la manière de gouverner.

Ensuite, sur le fond du projet, donc l'antenne à la Riponne et la pérennisation du Vallon, mais on ne demande qu'à être convaincus. Je crois que vous n'avez entendu personne ou à tout moins personne du PLR dire ce soir « il faut fermer, il ne faut pas ouvrir, il ne faut pas essayer autre chose ». Non, pas du tout. Simplement, on veut des réponses aux questions qu'on se pose. On veut que les personnes qui sont directement concernées par la pérennisation et par la nouvelle antenne soient entendues, soient consultées, et puis qu'on ait un bilan et des résultats clairs de cette consultation et des objectifs qu'on cherche à atteindre. C'est ça, c'est simplement ça.

Ensuite, sur la petite tentative de piège, M. Dana, que vous essayez de me tendre en insistant sur le fait que M. Hildbrand, tant que municipal de la police, a participé à la présentation du projet de la Municipalité, oui, c'est vrai, comme vous l'avez dit, sur le volet sécuritaire. Je crois qu'on n'a pas entendu M. Hildbrand s'exprimer une seule fois ce soir, précisément parce que ni mes questions, ni même les questions d'interpellation urgente de M. Christe ne portaient sur le volet sécuritaire. Alors je crois qu'aujourd'hui, la majorité de gauche de cette Municipalité doit aussi assumer les décisions politiques qu'elle prend, elle doit aussi assumer aujourd'hui que la confiance qui avait pu être créée autour de cette politique de la drogue en matière communale à Lausanne et qui avait permis de faire avancer ce dossier-là, elle a été mise à mal, elle a été mise à mal avec un parti qui représente 40% de la population lausannoise.

M. Valentin Christe (UDC) : – L'heure avance, je vais être plus bref que la fois précédente. Je crois que le très grand nombre de demandes de prise de parole dans ce plénum montre l'appétit du Conseil communal pour débattre de cette question importante et il est certain qu'un débat en commission aurait permis d'élaguer le sujet et d'aller au fond des choses, ce qu'on n'a évidemment pas le temps de faire ce soir.

Je ne sais pas s'il y a grand-chose de substantiel à retenir de l'intervention de notre collègue Dana tout à l'heure. Les seules critiques que vous nous faites en substance, c'est de nous reprocher des termes qu'on aurait utilisé, qui auraient été utilisés dans une campagne politique il y a quinze ou dix-sept ans en arrière, et puis vous déplorez le fait que Lausanne soit l'une des dernières villes à s'être dotée d'un local d'injection, et vous nous reprochez le fait, à l'époque, de nous être opposés à un projet que vous souteniez et qu'on combattait. Désolé d'être minoritaire de longue date dans cette ville, ça n'est pas vraiment un fait nouveau. Croyez bien que nous préférons que les choses fussent différentes, désolé de ne pas nous aligner sur votre omniscience.

Quand vous dites en revanche que les choses se passent bien au Vallon, alors je ne sais pas si vous lisez la presse lausannoise, dont on pourrait discuter du positionnement politique, c'est vrai, pour d'aucuns elle est de gauche, pour d'autres pas vraiment, mais manifestement la réalité n'est pas tout à fait de votre avis et il y a été fait référence tout à l'heure. Madame Kovaliv, vous nous dites que nous pointerions du doigt les personnes toxicodépendantes. C'est un pur procès d'intention que vous nous faites qui n'est fondé sur rien. Je ne m'avancerai pas davantage là-dessus.

En ce qui concerne le groupe UDC, ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne nous associerons en tout cas pas à un projet dans lequel la Ville mettrait en place une infrastructure qui permettrait à des gens de consommer des produits dont la composition n'est pas clairement connue, eu égard au risque que ça comporte et aux responsabilités qu'il faudrait ensuite assumer.

Au fond, je crois, ce que ce Conseil communal doit défendre ce soir, c'est son rôle d'organe délibérant dans cette Ville, c'est l'équilibre des pouvoirs avec l'exécutif, ce sont ses propres prérogatives, c'est-à-dire celle de se prononcer sur des questions politiques importantes dans notre Ville et pour notre Ville, et ce sont bien évidemment aussi les droits politiques de la population qui n'ont pas, encore une fois, à être bafoués comme ils le sont dans cette affaire. Alors, comme vous, chers collègues de la Baume, je suis gêné, c'est le moins qu'on puisse dire, vous l'avez compris, face à ce coup de force municipale, et je crois qu'il faut maintenant faire preuve de cohérence. Notre Conseil communal doit défendre ses compétences, c'est aussi simple que ça. Moi, je ne peux qu'inviter l'ensemble des conseillères et des conseillers communaux à soutenir les résolutions,

toutes celles qui nous ont été soumises, à vrai dire, mais en particulier celles qui tentent à ce que le projet nous soit soumis par voie de préavis afin qu'un débat digne de ce nom puisse avoir lieu. Faute de quoi vous allez accepter au fond que ce Conseil communal devienne un Parlement Croupion. Je souhaite bien évidemment que ces résolutions soient soumises au vote nominal.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – Je crois que grâce ou à cause, c'est un peu selon de nos collègues à la tribune ce soir et du fait de l'angle qu'ils ont respectivement choisi pour ces interpellations urgentes, on passe totalement à côté d'un débat de fond que certains et certaines d'entre nous essayent tant bien que mal d'aborder dans ces circonstances, qui peut-être aurait été représentatif de la population lausannoise pour laquelle on siège ici, et qui auraient sans doute été intéressant, et que là on assiste, je m'excuse, mais à ce stade à des espèces de règlements de compte sur des paroles prononcées dans ce Conseil à une époque où plusieurs d'entre nous qui siégeons ici n'étaient même pas majeurs et n'avions pas le droit de vote.

Je crois qu'en plus ce soir on a affaire à des accusations qui sont terribles, on parle de fautes politiques. J'ai l'impression d'assister vraiment à des règlements de compte quasi personnels. Le niveau du débat est vraiment assez déplorable, et puisque le PLR a décidé de jeter son dévolu sur la Direction de la cohésion sociale ce soir, le fait de faire passer en force une forme de tolérance zéro autour de ces locaux aurait peut-être aussi été à discuter. Ce serait fort bien d'essayer de garder une constance quitte à frontalement, disons, attaquer sur les formes.

Au contraire, je pense que notre groupe juge plutôt que c'est une décision, et ça a été répété, qui s'appuie sur des discussions avec des usagers, usagers, des études. C'est une décision courageuse pour avancer et pour mettre en place des structures pour mieux écouter des professionnels et puis enfin je déplore et je trouve que c'est un manque de respect pour nous qui ce soir à 23 h 32 sommes encore ici pour débattre d'avoir en fait répété à la Municipalité des informations qui ont été transmises par communiqués et relayées dans toute la presse au cours des dernières semaines. Monsieur Christe, vous vous êtes plaint d'un communiqué transmis avant les vacances et on constate aucune structure ni coordination ce soir entre vos groupes, alors que vous avez eu un mois pour préparer ces dépôts et ce débat, donc je suis navrée, mais une heure trente plus tard, je trouve que c'est déplorable. S'il s'agissait de faire une interpellation urgente pour défendre les compétences du Conseil communal, et bien c'était autre chose, mais ça aurait été plus correct de ne pas le faire sur le dos d'un débat aussi sensible.

La présidente : – Il est 23 h 33. Il y a beaucoup de personnes qui aimeraient répondre à ce que l'autre a dit, à ce que la conseillère a dit, etc. Je pense que le sujet a été discuté, les résolutions, vous les avez depuis plus d'une heure et demie sous les yeux. Je fais donc une motion d'ordre pour passer au vote.

La présidente dépose une motion d'ordre pour clore la discussion.

Il est passé à la discussion sur la motion d'ordre sur demande de cinq membres du Conseil.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Madame la présidente, je rappelle juste peut-être la manière dont les débats ont commencé, à savoir qu'il y a eu une demande de traitement de cet objet à la séance suivante, qui semblait avoir trouvé un accord entre la Municipalité et les interpellateurs. A votre demande, vous avez souhaité que ce débat puisse avoir lieu ce soir. Débat qui, par la force des choses et de l'objet de l'interpellation, dure. Et il me semble important que chaque partie puisse exprimer sa position. Une censure à ce stade du débat serait plus que néfaste pour l'objet qui est soumis et, à mon avis, totalement contre-productif. L'alternative à la motion d'ordre serait de reporter la suite des débats à la prochaine séance, ou alors de continuer les débats ce soir, mais de les arrêter à ce stade, à mon sens, nous faisons fausse route. A part créer des tensions supplémentaires, nous n'apporterons rien de plus au débat.

La présidente : – Je rappelle juste que vous n'étiez pas dans la discussion lors de ma décision et que la demande de report à la prochaine séance n'a pas été formulée. Les deux interpellateurs étaient prêts à faire ce débat. Je les ai mis en garde, M. l'ancien président de ce Conseil communal, M. Valentin Christe, connaît les règles. C'était 22 h. La prochaine fois, c'est une séance comme qu'aujourd'hui, c'est-à-dire avec des urgences municipales et tout ce qui s'ensuit. C'est difficile de commencer les interpellations urgentes avant 22 h. La prochaine fois ce ne sera pas mieux ou pire.

Je n'ai pas bien compris pourquoi M. le syndic ne voulait pas prendre la décision, mais les interpellateurs étaient prêts à discuter ce soir à cette heure-ci. Comme ils étaient prêts, j'ai lancé.

Sinon, je n'aurais pas lancé et ça aurait été répondu par écrit par la Municipalité. Je voulais juste préciser cela, ça prend quelques minutes de plus. Il est 23 h 37. De toute façon, on ne va même pas pouvoir voter sur ces résolutions.

M. Louis Dana (soc.) : – Je ne soutiendrai pas cette demande de motion d'ordre.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Pour ma part si vous n'aviez pas pris la responsabilité de cette motion d'ordre, je l'aurais demandé moi-même pour la raison simple qu'il me semble avoir entendu tous les arguments possibles se répéter. Ce n'est pas juste une simple évocation, c'est la répétition des arguments qui me fait dire que nous sommes arrivés au terme de ce débat et je ne vois pas dans quelle mesure le prolonger nous apporterait quoi que ce soit au niveau des connaissances ou des prises de position. Je pense qu'elles sont faites de la part des groupes de l'hémisphère de gauche comme celle de droite. Je pense qu'on peut passer au vote. Pour le bien de l'ordre du jour et pour le bien de la qualité de nos débats, je pense qu'on devrait mettre un point final à celui-ci.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Je vais faire très bref. Je rejoins entièrement les propos de Mme Bérard. Le groupe UDC ne soutiendra pas cette motion d'ordre.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je crois que tous les groupes ont été entendus, ça fait deux heures qu'on discute. On n'a à peu près rien à gagner à décaler à part peut-être mettre en avant encore les deux interpellateurs et interpellatrices. Je crois que ce soir on a la preuve que les droits des conseillers et conseillères communaux ont été largement respectés. Je ne suis pas sûr que nos deux collègues aient encore énormément d'éléments à apporter à part des questions sur la sécurité et l'économie.

La présidente : – On vote d'abord sur la motion d'ordre puis on discute sur le renvoi.

Le Conseil, par 28 oui, 39 non, et 0 abstentions, refuse la motion d'ordre.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Donc je vais me dépêcher vu que le débat reprend, si j'ai bien compris, madame la présidente, le vote du Conseil. Donc, par rapport au débat de ce soir, la Municipalité n'a pas répondu au fond à la question de savoir si elle recherche une certaine légitimité pour le projet de pérennisation de l'espace de consommation et l'ouverture du second espace de consommation, ou si elle préfère s'entêter dans son idée de faire passer le projet par la force et par une absence de débat. J'aimerais au moins avoir une réponse sur cette question.

S'agissant de l'intervention de M. Dana, j'avoue que c'est un peu consternant de voir à quel point la gauche est incapable d'assumer la politique en matière de drogue qu'elle décide de mettre en œuvre toute seule dans son coin. Elle l'avait déjà fait en 2007. Très confiante, elle avait décidé de soumettre son projet au vote populaire, ce qui n'avait pas passé. Seize ans plus tard, elle remet l'ouvrage sur le métier pour justifier finalement le projet et nous explique que le municipal en charge de la police a participé à la conférence de presse et que donc le projet doit être formidable par la force des choses.

Alors c'est extrêmement flatteur de savoir que si le municipal PLR participe à une conférence de presse, c'est que le projet doit être bon, mais je vous rappelle que les missions de la police ne sont pas de décider de l'ouverture d'un espace de consommation. Cette prérogative, du moins la proposition, appartient au service de Mme Moeschler. Et c'est donc elle qui décide ce soir de faire passer en force ce projet.

Aujourd'hui, finalement, ce que demandent le PLR et l'UDC n'est pas compliqué, c'est d'avoir une décision qui respecte la Loi sur les communes et qui permette au Conseil communal de se prononcer sur le projet et à la population, cas échéant, de pouvoir voter sur cet objet. Et j'espère sincèrement que cet appel à la transparence et au respect des droits démocratiques soit entendu pour éviter de devoir recourir à l'autorité de surveillance des communes pour statuer sur cette question qui doit être de la compétence du Conseil communal et qui aujourd'hui lui est enlevée.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – J'aimerais que la question du renvoi soit traitée. Le renvoi permet de renvoyer la discussion et les votes à la prochaine séance. Il est écrit à l'article 84 du Règlement que le renvoi est de plein droit si 10 personnes le demandent, et que, à la séance suivante, la discussion est reprise.

La présidente : – Je voulais proposer l'article 85 à cette heure-ci. M. Carrel propose l'article 84, le renvoi du vote.

La demande de renvoi du vote étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

La séance est levée à 23 h 47.

TEXTE PROVISOIRE